“ Nul homme qui aime son pays ne peut l’aider à progresser s’il ose négliger le moindre de ses compatriotes.”

Gandhi

“Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie ; il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux.”

Montesquieu

Mot d'introduction

Un cri de la révolution : 'Le peuple veut la chute du régime'

La jeunesse Tunisienne ne voyant plus d'avenir dans son pays, s'est révoltée. Le pouvoir est tombé, la liberté d'expression a été rétablie, une assemblée a été élue et une constitution a été écrite. Mais le régime n'a pas changé et la jeunesse tunisienne est encore plus désespérée.

Notre pays a eu la chance d'avoir un homme d'état visionnaire aux commandes qui, après avoir obtenu l'indépendance du pays, a mis les bonnes fondations et a fait appel aux meilleures compétences de la Tunisie, pour instaurer un état, une administration ainsi que les bases d'un développement humain, économique et social. Cependant, cette bonne gouvernance n'a pas perduré dans le temps et le pays est devenu mal administré. De l'inefficience de la fin du règne de Bourguiba à la Kleptocratie de la période Ben Ali, le pays n'a pas fait évoluer son modèle de développement pour anticiper les défis de la courbe démographique avec les dizaines de milliers de jeunes arrivant tous les ans sur le marché du travail. Le modèle de développement choisi au début des années soixante-dix s'est essoufflé, et la faible croissance économique n'a pas permis un développement équilibré et répondant aux besoins de toute la population et de toutes les régions. Le sentiment d'injustice en plus du désarroi par rapport à leur avenir a été le catalyseur du mouvement de révolte dans les régions intérieures et qui s'est étendu à toutes les régions du pays, et à toutes les couches de la société.

Les difficultés socioéconomiques de notre pays sont nombreuses. Nous avons plus de 600 000 chômeurs, plus d'un million de pauvres et chaque jour qui passe dans notre pays, les préoccupations matérielles sont en train de prendre le dessus sur notre richesse culturelle. Nos universités sont remplies d'étudiants qui ont peu de chances de trouver un emploi. Chaque jour qui passe, l'égalité des chances tend à disparaître.

La Tunisie a donc besoin de réformes structurelles profondes et nous avons besoin de nous approprier notre citoyenneté et notre pays. Nous avons besoin d'asseoir à nouveau un état. Nous avons besoin de revoir notre modèle de développement, de repenser nos politiques de développement humains, notre système éducatif, notre système de santé, notre fiscalité, nos systèmes de sécurité sociale et de retraite, notre agriculture, notre climat des affaires, notre système financier, , notre administration, notre organisation territoriale. Nous avons besoin de revoir notre politique étrangère et nos partenariats. Nous devons revoir notre politique de sécurité ainsi que la gestion de nos frontières dans un cadre géopolitique complexe dans notre région du monde.

Afek Tounes a bien analysé et diagnostiqué les raisons de cet échec collectif et propose une vision pour un 'projet national' ambitieux. Un projet qui rassemble tous les citoyens

autour d'un même rêve, et qui réalise notre ambition d'un pays qui appartient à tous ses citoyens et qui leur offre une vie décente et prospère.

Afek Tounes aspire à faire de la Tunisie l'une des cinq meilleures économies à l'échelle de la Méditerranée et de la doter du meilleur système éducatif et de santé au niveau africain, dans le cadre d'un état de droit consacrant la démocratie et garantissant toutes les libertés, faisant d'elle un exemple à suivre dans les domaines du développement humain et de qualité de vie.

Notre projet national : Reconstruire pour réussir

La Tunisie a besoin d'une reconstruction qui valorisera certaines fondations solides en préservant les acquis du pays mais aussi qui sera en rupture dans les domaines ou une nouvelle construction est nécessaire.

Nous envisageons un projet de reconstruction qui se décline en : la reconstruction de l'état, la reconstruction du modèle économique et la reconstruction de la cohésion sociale.

La reconstruction de l'état

Un état qui met le citoyen au cœur de ses objectifs afin de lui assurer la dignité, la sécurité et la prospérité. Un état fort et respecté par son efficience et par la qualité des services qu'il rend aux citoyens et aux entreprises. Pour Afek Tounes, les erreurs du passé méritent un traitement de choc. Nous visons à doter notre pays de tous les moyens nécessaires pour installer une démocratie pérenne dans le cadre d'un Etat de droit. La reconstruction de la justice et de l'appareil sécuritaire redonneront la confiance nécessaire du citoyen envers l'Etat de droit, pierre fondatrice de la démocratie.

Un état qui joue un rôle primordial pour garantir une redistribution des richesses qui limite les inégalités et garantit une vie digne à ses citoyens et pour combattre la pauvreté et la précarité.

Un état qui joue un rôle fondamental dans les domaines de l'éducation et de la santé, qui se concentre sur l'infrastructure, les énergies renouvelables et la technologie. Un état qui veille à la solidarité des régions, des générations et des classes sociales, qui assure une sécurité sociale digne et performante à toutes les couches de la population , des soins de santé de qualité et surtout une éducation innovante, moderne et de qualité sur l'ensemble de la république.

L'état est le garant d'un environnement sain des affaires, encourageant la libre entreprise, un environnement réglementaire simple et incitatif, un environnement financier compétitif, un cadre de partenariat public-privé efficace en assurant une transparence garante d'un traitement équitable de tous les citoyens et de tous les opérateurs économiques.

L'Etat doit aussi mettre en place des structures de gestion plus efficaces des entreprises publiques et réformer sérieusement son administration pour laisser place à la méritocratie et intégrer de nouvelles forces vives. Une administration au service des citoyens. L'Etat doit enfin passer d'un modèle de gouvernance très centralisé à un modèle responsabilisant

les structures régionales et municipales élues par les citoyens localement.

L'état ne devrait pas être un opérateur économique mais le garant de la libre entreprise et de la libre concurrence et de l'état de droit solidaire.

La reconstruction de notre modèle économique

Une réussite économique qui se base sur un nouveau modèle économique qui met aussi le citoyen au cœur de ce modèle, qui privilégie l'économie de production à celle de rente, qui abolit les barrières, simplifie les procédures et libère les énergies pour l'entreprenariat, l'innovation et rétablit la valeur travail comme source première de création de la richesse, un modèle qui donne toute l'importance au capital humain et à sa valorisation. Nous voulons libérer notre économie des jougs d'un environnement règlementaire lourd et contradictoire, d'une administration qui est devenue trop conservatrice et dans certains domaines bloquante pour les initiatives entrepreneuriales.

Notre modèle de développement est basé sur une économie du travail, de la production et de la valeur ajoutée. Il ambitionne de rééquilibrer les sources de la richesse nationale en faveur des secteurs productifs et innovants, en faveur de l'agriculture, de l'industrie et des services.

Nous avons besoin enfin de reconsidérer la structure de la richesse nationale et des moyens d'une redistribution équitable afin de réduire les inégalités et garantir une vie digne à tous les citoyens.

La reconstruction de la cohésion sociale

Notre modèle de société s'inscrit dans la continuité et la réalité d'un pays authentique, fier de ses valeurs et ouvert sur le monde, avec comme valeurs fondamentales le respect de la liberté individuelle et le droit d'expression.

Nous avons besoin de repenser notre système éducatif afin de remettre l'ascenseur social en marche et permettre un équitable accès à l'éducation dans tous ses cycles. Notre projet est de faire de l'école un centre de vie non seulement éducatif mais aussi culturel et sportif et qui rayonne sur toute la société. Notre projet a repensé le système de santé du pays afin de garantir des soins de qualité accessibles à tous nos citoyens.

Afek Tounes place le citoyen au centre de toutes ses politiques. Les libertés de penser, de s'exprimer, de s'instruire et d'entreprendre représentent les bases essentielles pour bâtir des horizons heureux pour les Tunisiennes et les Tunisiens. La solidarité entre les citoyens est une valeur que nous défendons et encourageons en donnant une grande place à la société civile en sus de l'état.

Afek Tounes se veut le parti de la vérité, le parti qui ose et qui entreprend. Le parti qui ouvre des horizons à nos jeunes qui aspirent à plus de lumière et d'espace dans leur pays.

Nous pensons par ailleurs nécessaire la reconstruction de l'institution religieuse du pays autour des valeurs prônées par l'Islam des lumières.

En capitalisant sur les acquis de notre pays et en mettant le citoyen au centre des objectifs avec une vision, un rêve et une détermination mais aussi avec une gouvernance alliant compétence, responsabilité et intégrité, pour reconstruire, et un peuple prêt à retrousser les manches et travailler dur, la Tunisie ne peut que réussir, telle est notre ambition pour le pays.

La reconstruction de la citoyenneté : Le citoyen au cœur du projet politique d'Afek Tounes

- Pour une éducation citoyenne, compétitive et efficace 8
- Pour un enseignement supérieur adapté au marché de l'emploi et ouvert sur son environnement 11
- Pour un environnement propice à la pratique du sport pour tous 15
-Pour une Culture fondatrice de la citoyenneté 18
- Pour un Islam des lumières 20
- Pour une politique de santé privilégiant la qualité, la proximité et l'accès pour tous 23

Une Tunisie pour Tous et Tous pour la Tunisie

- Pour un Etat instituant la solidarité 28
- Pour une compensation des produits de base, juste et mieux ciblée 32
- Pour un renforcement irréversible de la société civile 35
- Pour un développement durable 39
- Pour l'intégration de l'économie informelle 42
- Pour une économie sociale et solidaire au service des Tunisiens 45
- Pour des Tunisiens, à l'étranger, contributeurs actifs au développement national et partenaires dans la prise de décisions 48

La reconstruction de l'Etat

- Pour une démocratie basée sur l'Etat de droit 53
- Pour un système sécuritaire républicain et efficace 56
- Pour un Service public moderne, au service du citoyen, de la société civile et de l'entreprise 58
- Pour un État opérateur économique uniquement dans les secteurs stratégiques 61
- Pour une gestion énergétique équilibrée et respectueuse de l'environnement 64
- Pour une infrastructure désenclavant nos régions intérieures et améliorant la compétitivité de l'économie..... 67
- Pour des régions fortes, maillons essentiels de la dynamique économique et sociale 71

La reconstruction du succès économique et du retour à l'emploi

- Pour une Tunisie ouverte sur le monde **75**
- Pour une Recherche moteur du développement **78**
- Pour faire de la Tunisie une mega-technopole, leader dans la zone Euromed **82**
- Pour une agriculture moderne, au bénéfice de l'agriculteur et de l'économie **85**
- Pour une intégration forte de l'industrie et des services **88**
- Pour des services de Tourisme valorisant la Tunisie **92**
- Pour un secteur bancaire et financier à la hauteur des ambitions de la Tunisie..... **96**
- Pour des mécanismes efficaces d'incitation fiscale et non fiscale..... **101**
- Annex : Queleques indicateurs socio-economiques **107**

La reconstruction de la citoyenneté :

Le citoyen au cœur du projet politique d'Afek Tounes

Pour une éducation citoyenne, compétitive et efficace

Enjeux :

Le système éducatif, au lieu se contenter de délivrer des diplômes souvent inexploitables en termes d'emploi, doit changer de paradigme et s'employer à délivrer les « compétences » nécessaires aux apprenants. Il n'existe plus en effet de marché de l'emploi dans le sens classique du terme mais plutôt un marché des compétences

En dépit de la succession des réformes, débouchant sur la mise en place précipitée ces dix dernières années de la loi d'orientation de l'éducation de 2002 (primaire, collège, lycée) et du modèle LMD (supérieur), le système éducatif tunisien demeure aujourd'hui dans l'incapacité de jouer pleinement son rôle d'éducateur, de satisfaire les exigences du marché de l'emploi et de se positionner dans la compétition mondiale. Or, l'avenir de la Tunisie dépendra en grande partie de la façon dont les politiques de l'éducation sauront reconnaître, analyser et affronter les causes de cet échec afin de remédier aux erreurs passées.

A Afek Tounes, nous croyons que le système éducatif est une composante principale du développement humain global. En effet, ce système a la responsabilité de former l'être humain pour devenir un acteur du changement positif dans sa société. Cette mission ne peut être accomplie qu'en garantissant un système permettant de :

- Promouvoir les capacités de créativité et d'innovation pour tous par le biais d'une formation académique consistante et une formation tout au long de la vie.
- Promouvoir l'employabilité avec un système éducatif en harmonie avec les besoins du marché de l'emploi.
- Promouvoir les valeurs universelles de tolérance, de solidarité et d'ouverture… et inculquer les principes de la démocratie, de l'état de droit et de la citoyenneté.

Ces objectifs seront atteints à travers l'instauration d'une école républicaine appliquant une bonne gouvernance et assurant une formation scientifique et une éducation culturelle et sociale de qualité.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes appuie la loi du 23 juillet 2002 stipulant que «l'État garantit le droit à l'enseignement gratuit à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés». (Article 4). Ce principe confirme que l'état gardera un rôle moteur dans ce domaine avec un secteur privé accrédité. Ainsi l'Etat continuera d'intervenir dans l'enseignement, la formation continue, la formation professionnelle et la formation académique à caractère appliqué.

L'amélioration de la qualité de la formation passe d'une part par une bonne gouvernance des établissements de l'enseignement basé sur l'autonomie et la créativité. Ce en se basant sur la synergie et la concertation entre tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif (institutions, enseignants, parents, élèves). D'autre part par l'optimisation de la gestion du budget alloué par l'Etat à l'éducation en se basant sur un « état des lieux » en termes de ressources humaines, d'infrastructure ou d'équipement pour chaque secteur.

10 programmes clés :

1. Eliminer les inégalités locales et régionales en termes d'infrastructure et d'équipements à tous les niveaux du cursus éducatif. Ceci touchera également les espaces dédiés aux activités extrascolaires et les services de restauration et de transport.

2. Renforcer l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement en élaborant des projets en commun avec les municipalités et la société civile. Dans ce contexte un échange transparent entre les parents et l'établissement sera garanti à travers des associations des parents d'élèves.

3. Promouvoir dans tous les établissements une culture du projet et de l'évaluation des performances à travers la création de services dédiés, l'organisation des formations adéquates et la diffusion des résultats des expériences nationales ou internationales et faire participer les élèves les plus méritants aux concours internationaux.

4. Réviser et optimiser le système des évaluations certificatives et de l'orientation en rétablissant les évaluations de la 6ème année et de la 9ème année de base, en réhabilitant l'examen du Baccalauréat, en intégrant les résultats acquis à des étapes clés de la scolarité ainsi que les activités extrascolaires dans les critères d'orientation. Il faudra aussi créer des passerelles entre le cursus général et le cursus professionnel dans les deux sens.

5. Réhabiliter les concours de recrutements des enseignants à tous les niveaux dont le CAPES (enseignant de la maternelle au secondaire, enseignant chercheur du supérieur, enseignant spécialisé dans le cursus de formation professionnelle) et instaurer progressivement l'obligation pour tous les enseignants de détenir un certificat informatique et internet de niveau 2 (C2i), un certificat dans une langue étrangère et un certificat en compétences générales (communication, pédagogie, techniques de présentation…).

6. Inciter l'éveil des plus jeunes par le biais de la valorisation des matières qui touchent à la culture générale, aux langues vivantes et aux technologies de l'information et de la communication. Une refonte des programmes et des manuels scolaires et parascolaires est nécessaire pour renforcer l'efficacité de l'apprentissage. Ceci serait possible à travers une réflexion impliquant l'ensemble des parties prenantes dans le domaine de l'éducation.

7. Clarifier le contrat pédagogique et social entre l'enseignant et l'apprenant dans des documents accessibles à tous. Cette approche permettra, entre autres, de lutter contre le recours imposé aux cours particuliers. Mettre en place aussi un système de «mastérisation» professionnelle du métier d'enseignant à tous les niveaux du cursus jusqu'à la fin du lycée (formation initiale) et définir un dispositif innovant de formation continue des enseignants impliquant notamment le secteur privé.

8. Valoriser le secteur de la formation professionnelle en le rendant une alternative sérieuse au cursus académique. Ceci est possible en faisant les réformes nécessaires que ce soit dans les programmes de formation, l'encadrement et la formation des formateurs ou dans l'instauration d'un système de formation tout au long de la vie pour les enseignants et les apprenants. Cela passe aussi par une ouverture de la formation professionnelle sur son environnement industriel national et international.

9. Mettre en place des critères objectifs et transparents pour la sélection des responsables administratifs et leur assurer une formation continue afin de garantir une administration efficace et au service du processus enseignement-apprentissage.

10. Mettre en place des comités spécialisés assurant le suivi psychologique et social des élèves et qui détectent les cas en difficultés scolaires et préviennent la délinquance juvénile ainsi que la maltraitance. Ces comités ont aussi pour fonction de prendre en charge les transitions entre deux institutions différentes (primaire/collège, collège/ lycée, lycée/supérieur).

Pour un enseignement supérieur adapté au marché de l'emploi et ouvert sur son environnement

Enjeux :

L'enseignement supérieur en Tunisie a subi au cours de la dernière décennie plusieurs mutations et réformes qui ont conduit à une perte d'efficacité vis à vis des besoins socio-économiques du pays. Avec un taux de chômage des diplômés universitaires de de plus de 30% du nombre total des chômeurs en Tunisie, le système de l'enseignement supérieur est devenu un système d'enseignement de masse et non pas un système sélectif. Ceci nous a conduit à la détérioration de la qualité de l'enseignement et a rendu nos universités non compétitives au niveau international. A cela s'ajoute une université appliquant une mauvaise gouvernance et restant cloitrée derrière ses hauts murs l'empêchant de s'ouvrir sur son environnement socio-économique.

Par ailleurs, la recherche scientifique qui représente l'un des piliers du progrès dans les pays développés n'est pas au point dans nos institutions. Cela se traduit par un grand manque de moyens, par la non-valorisation des résultats des travaux et par une faiblesse d'encadrement surtout au niveau du ministère de l'enseignement supérieur.

La vision d'Afek Tounes :

Chez Afek Tounes, nous pensons que l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique est une nécessité stratégique pour notre pays. Il est urgent de mettre en place une réforme tournée vers l'ensemble des paires : Réussite-Qualité, Dynamisme-Ouverture, Efficacité-Souplesse, Compétitivité-Innovation, dans un environnement garantissant la liberté, facilitant le changement et prônant la participation de tous les intervenants.

Réussite-Qualité. La qualité d'un enseignement n'est pas déterminée par des objectifs individuels, mais plutôt par la façon de conduire les processus de l'apprentissage pour en faire une opération agréable et attrayante. L'atteinte de cette qualité, basée sur un esprit d'interdépendance entre les acteurs du système (étudiants, enseignants, administration), permettra l'acquisition de la connaissance, d'un savoir-faire et d'un ensemble de valeurs (loyauté, honnêteté, esprit d'initiative, autonomie, aptitude à travailler en équipe, curiosité d'esprit, confiance en soi, etc).

Dynamisme-Ouverture. Une université efficace et active ne peut être que dynamique, à

l'écoute de son environnement, local et international et attentive aux besoins. Ceci ne serait possible que grâce à une ouverture à l'environnement socio-économique en permettant à ses représentants de prendre part dans la gouvernance des universités et en assurant le passage des découvertes scientifiques et/ou humaines vers la société et l'économie. L'université doit être ouverte à tous les publics pour une formation tout au long de la vie permettant la dissémination et le partage de la culture scientifique, humaine et technique. Enfin l'ouverture de l'université doit se faire à l'international en encourageant les échanges d'expertises et d'expériences et la mutualisation des connaissances dans les différents domaines des sciences techniques et humaines et de la technologie.

Efficacité-Souplesse. Un système d'enseignement et de recherche efficace est un système souple au niveau de son fonctionnement et de son aboutissement. Ceci se manifeste par des formations présentant flexibilité, multiplicité, perméabilité et interconnexion. Un tel système offre à chaque citoyen et citoyenne sa chance de réussir des études et de décrocher un emploi correspondant à ses ambitions et ses capacités. Par ailleurs, une certaine indépendance et autonomie financières et administratives des établissements d'enseignement et de recherche permettront une gestion souple et efficace.

Compétitivité-Innovation. Un système ne peut s'améliorer qu'en acceptant les principes de la compétitivité, de l'émulation et de l'évaluation scientifique. Pour que cette compétitivité soit constructive elle doit fédérer les efforts et créer une synergie entre tous les intervenants du secteur autour d'objectifs bien définis ; le tout dans le cadre d'institutions efficaces et efficientes et ne gaspillant pas l'argent public. L'innovation doit être au cœur de cette compétitivité.

10 programmes clés :

11. Renforcer les liens entre la recherche et l'innovation par la mise en place de plateformes technologiques de pointe capables de développer la recherche technologique et d'appliquer une politique nationale de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises. Les pôles technologiques doivent être indépendants administrativement et financièrement et avoir leur autonomie de gestion (définition des projets scientifiques, allocation des budgets entre les centres, instituts et laboratoires).

12. Rapprocher les agences d'intelligence économique, les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur afin d'anticiper les besoins de formation et de fournir au marché du travail les diplômés dont il a besoin en nombre suffisant avec les compétences de la qualité qu'il exige. Dans ce cadre, il faudra promouvoir plus le droit à la formation tout le long de la vie : en instaurant la formation par alternance, en labélisant les structures de formation, en incitant à la formation continue au sein des PME.

13. Développer la coopération entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en les incitant à se regrouper dans des centres d'excellence coordonnant l'offre de formation et la stratégie de recherche. Les grands équipements collectifs de la recherche seront regroupés dans le cadre d'unités de service pour une meilleure rentabilisation.

14. Améliorer l'employabilité en renforçant les filières scientifiques, technologiques et professionnelles. Dans le même sens, l'enseignement du management et de l'entreprenariat sera intégré dans les filières scientifiques pour favoriser la création d'entreprises et l'application des innovations technologiques.

15. Réviser le contenu des formations, simplifier les intitulés et permettre une orientation avec une spécialisation progressive dans le premier cycle de la licence en favorisant les passerelles tout en assurant l'accompagnement personnalisé des étudiants. Par ailleurs, instituer la notion de « Revenu Citoyen » (revenu à attribuer à chaque élève en fin de parcours de scolarisation secondaire ou professionnelle réussi afin de payer intégralement ses études supérieures en Tunisie ou servir d'aide à son propre investissement), favorisant ainsi la culture entrepreneuriale. Le taux d'échec scolaire primaire et secondaire devenant ainsi réduit par la mécanisme de la récompense et le nombre d'étudiants inscrits en cursus supérieur plus adapté à la capacité et besoins du marché de l'emploi).

16. Améliorer les conditions des étudiants (logement, transport….) et faire de l'université un milieu agréable (activités sportives, culturelles, différents clubs…) et mettre en place de grands centres de documentation et des cyber-bibliothèques à accès libre.

17. Développer d'avantages des formations co-diplômantes ou avec double diplôme et inciter à la mobilité internationale des enseignants, des étudiants et des chercheurs pour permettre le partage de contenus pédagogiques et du savoir-faire.

18. Encourager et valoriser l'innovation pédagogique avec le développement de l'enseignement à distance, l'enseignement numérique et la formation par alternance pour faciliter l'insertion professionnelle. Rendre l'enseignement plus accessible aux étudiants même à un âge avancé pour ceux qui le souhaitent.

19. Encourager la mise en place de démarches de management de la qualité dans les

pratiques institutionnelles et académiques. Renforcer le système d'accréditation, de certification et d'audit académique des établissements publics et privés d'enseignement et de recherche autour de l'instance nationale de l'évaluation, de l'assurance qualité et de l'accréditation.

20. Simplifier les modalités de gestion, de financement et d'évaluation des universités et rendre leur gouvernance plus démocratique en l'élargissant aux représentants du monde du travail et des collectivités locales et régionales. En outre, les institutions universitaires seront incitées à utiliser les TIC pour une bonne gouvernance administrative.

Pour un environnement propice à la pratique du sport pour tous

Enjeux :

Le sport porte des valeurs très importantes dans les sociétés développées. Nous citons à titre d'exemple : Le travail, l'effort, le mérite, l'esprit d'équipe, l'identité, la citoyenneté, le respect d'autrui… L'activité physique améliore l'attention de l'individu, contribue à une meilleure connaissance de soi. L'activité physique dans les sports individuels et collectifs est associée à une attitude positive qui a une répercussion sur la vie des jeunes. La pratique du sport accroît les succès scolaires, ainsi que la capacité de concentration et d'observation. Elle permet de canaliser l'énergie des jeunes et de les préserver contre les déviations (tabac, drogues, utilisation excessive de jeux vidéo, écoute des discours doctrinaux, extrémismes, internet, etc). Aujourd'hui le sport scolaire et universitaire, vivier du sport civil, doit être plus encouragé et appuyé par l'Etat.

Le sport permet aussi de réduire le risque de plusieurs maladies (obésité, diabète, etc), d'améliorer l'état de santé de la population. Le sport en Tunisie est un moyen de loisir et d'identité très important. L'Etat doit jouer un rôle plus important à inciter les citoyens à la pratique du sport. Aujourd'hui, La Tunisie compte un faible nombre de licenciés en Sport Civil (autour de 130 000 toutes disciplines confondues). Par conséquent, le taux de pénétration du sport dans la population n'atteint pas les 2%. Comparativement, ce taux s'établit autour de 15% dans les pays développés.

Le sport professionnel porte un enjeu économique de premiers plans (investissement, sponsoring, création d'emplois). En Tunisie, le professionnalisme est mal structuré avec un cadre juridique et financier inadapté.

De nos jours, le sport joue un rôle primordial dans la politique des sociétés modernes. Il favorise les rencontres à l'échelle nationale et internationale. Il permet aux pays de briller dans les compétitions olympiques et mondiales, et de faire ainsi une forte promotion touristique. A titre d'exemple, la Tunisie a fortement brillé à l'occasion de la réussite de Gammoudi à Mexico en 1968, de l'équipe nationale de football en Argentine en 1978, de l'équipe nationale de Handball demi-finaliste de la coupe du monde à Tunis en 2005. Plus récemment, les exploits du nageur Oussama Mellouli, champion olympique et champion du monde et de l'athlète Habiba Ghribi médaillée olympique ont fait honneur aux tunisiens. En bons ambassadeurs, ils ont fait connaître leur pays partout dans le monde.

La vision d'Afek Tounes :

Aujourd'hui, il est essentiel de revoir l'infrastructure dans les régions pour permettre à la population une meilleure pratique des activités sportives (des parcours de santé, des terrains et salles de sport, etc). Le sport de quartier doit être renforcé pour garantir davantage l'épanouissement aux citoyens. Le sport scolaire doit retrouver une place importante dans le système éducatif national afin de limiter le risque de dérives des jeunes. Afek Tounes veut augmenter le nombre de licenciés en sport civil pour s'approcher des taux des pays développés. La Tunisie doit revoir sa stratégie dans toutes les disciplines sportives, suivant une planification et des calendriers couvrant toutes les régions. Il est nécessaire de revoir la gestion et le financement des clubs et des associations.

Afek Tounes veillera à l'établissement d'un environnement favorable afin que les fédérations et les associations puissent déployer leurs ressources humaines et financières de façon optimale de sorte que la Tunisie puisse produire des athlètes, des sportifs et des équipes sportives qui honoreront le pays sur les podiums des compétitions internationales.

10 programmes clés :

21. En premier lieu, améliorer l'infrastructure sportive existante dans toutes les régions. En second lieu, créer un réseau dense de terrains et de salles multisports (1 terrain par 1 000 habitants) dont la gestion sera confiée à des personnes formées à la gestion d'espaces. Le coût de ces infrastructures peut être optimisé en mettant en place des salles à structure légère. Ces terrains porteront le nom de sportifs qui ont marqué la mémoire du Sport tunisien sur le plan national et régional. Il faudra également rendre flexible l'utilisation par les clubs de l'infrastructure des établissements scolaires en dehors des heures de présence des élèves et étudiants.

22. Développer la culture du sport pour tous par une sensibilisation sur les bienfaits de la pratique du sport à tout âge pour atteindre le chiffres de 30 à 40% de pratique d'activité sportive (actuellement nous sommes autour de 15 % et dans les pays scandinaves, les plus pratiquants, ce taux atteint 70%).

23. Augmenter le nombre de licenciés en sport civil pour atteindre 600 0000 à l'horizon de 2020 avec l'encouragement de la création de clubs amateurs de quartier par un soutien direct de l'état et une implication du tissu associatif et du bénévolat.

24. Mettre en place une passerelle entre le système éducatif (écoles, lycées) et le milieu associatif (clubs sportifs) afin d'accroitre le nombre de licenciés dans les différents sports, améliorer la prospection et la détection des talents et augmenter la participation féminine.

25. Réviser les horaires de l'enseignement afin de laisser plus de temps libre les après-midi pour les activités sportives. Rendre l'activité sportive extra-scolaire obligatoire, avec un suivi de l'assiduité des jeunes et libérer un après-midi par semaine pour le consacrer aux compétitions sportives.

26. Promouvoir l'industrie du sport. Encourager la création de centres de formation. Mettre en place des stratégies d'entrainement et d'encadrement planifiées sur les années, à moyen et long terme. L'objectif est de préparer des champions à l'échelle nationale et internationale dans les différents sports et disciplines individuels et collectifs.

27. Réviser la politique du financement du sport. L'Etat pourra financer le sport amateur (coût faible, augmentation du nombre de pratiquants). Pour le sport d'élite, une professionnalisation doit être mise en place en s'appuyant sur les ressources spécifiques (droits audio-visuels et ouverture sur les chaines étrangères, sponsoring, mécénat, marchandising, recette de stade, abonnements, approche plus innovante du promosport, etc).

28. Mettre en place deux cadres juridiques pour l'organisation de la pratique du sport : un pour le professionnalisme et un pour le sport amateur. Revoir le cadre juridique du sport professionnel. Améliorer les conditions des sportifs professionnels tout en clarifiant leurs obligations et leurs couvertures sociales (accidents de travail, retraite, assurance, etc.). Clarifier les obligations de chaque sportif (le règlement intérieur de chaque club doit être revu et signé en chaque début de saison sportive). Revoir et améliorer les règlements et codes qui organisent les sports et les compétitions (règlement du football professionnel, code disciplinaire…) et veiller à leur application non conditionnée.

29. Former les cadres et responsables des clubs et associations sportifs sur les sujets qui concernent la législation du Sport et la gestion sportive. S'appuyer dans ces structures sur des diplômés de l'enseignement supérieur (INEPS) en management sportif. Instaurer des règles de gestion rigoureuses et généraliser les contrôles, notamment comptables afin de limiter les dépassements qui touchent les finances des associations sportives.

30. Instaurer plus de dialogue et de coordination entre le ministère des Sports (financement), le ministère de l'enseignement (les jeunes), les fédérations (compétitions) et les municipalités (infrastructure) afin de fluidifier les prises de décisions et synchroniser les objectifs et les calendriers.

Pour une Culture fondatrice de la citoyenneté

Enjeux :

La culture permet à chaque citoyen de pouvoir s'intégrer dans la société à laquelle il appartient. La culture est un jalon nécessaire dans une société moderne afin d'avoir une meilleure connaissance de soi et du monde. On note à sa base l'éducation, l'enseignement, le contact de l'individu avec les médias et la communication avec autrui. Malheureusement ces dernières années l'objectif de l'enseignement primaire et secondaire n'était pas au point. On remarque une baisse du niveau d'instruction des diplômés dans toutes les disciplines. Ce niveau d'instruction et de culture générale reste bas par rapport à celui des pays développés.

Par ailleurs en comparaison avec les années soixante-dix et quatre-vingt, les tunisiens s'intéressent aujourd'hui beaucoup moins à la culture : on observe moins de visites aux salles d'exposition, aux salles de cinéma, aux pièces théâtrales ou encore aux concerts musicaux. Enfin, rares sont nos citoyens qui connaissent la richesse du patrimoine culturel et historique de leur pays et/ou de leur région.

La vision d'Afek Tounes :

Avoir une population jeune est un véritable atout pour la Tunisie. Son énergie a été réprimée au cours des années passées. Les jeunes n'ont pas été correctement instruits et ont été laissés sans emploi. Pour répondre à ce défi, Afek Tounes veut édifier un nouveau système pour une culture meilleure, plus ouverte, plus élaborée, reflétant un certain niveau qui pourrait s'approcher du niveau culturel des pays développés. Afek Tounes considère que le rôle de l'État consiste entre autre à préparer un terrain favorable à la culture pour tous les citoyens et dans toutes les disciplines. L'État doit aussi soutenir la création et aider les artistes à œuvrer avec liberté et détermination.

10 programmes clés :

31. Améliorer les enseignements des disciplines d'art avec une fréquence plus élevée dans l'enseignement primaire et secondaire.

32. Réviser les horaires de l'enseignement afin de laisser plus de temps libre les après-midis pour les activités culturelles. Rendre l'activité culturelle extra-scolaire obligatoire, avec un suivi de l'assiduité des jeunes. Libérer un après-midi par semaine pour le consacrer aux compétitions culturelles.

33. Revoir le rôle des maisons de jeunes et de la culture afin que les activités soient attrayantes pour les jeunes. Ceci doit être réalisé dans une configuration géographique proche des établissements d'enseignement pour permettre l'assiduité des activités extra-scolaire. Faut-il recourir à des disciplines les plus demandées par les jeunes d'aujourd'hui.

34. Encourager le développement des institutions culturelles telles que les musées, les bibliothèques, les médiathèques, les galeries d'art, les conservatoires, les salles de concert et de théâtre. Ces institutions doivent être gérées directement par l'Etat ou par les associations et les particuliers. Dans ce cas l'Etat aura un rôle d'incitation et d'appui (à travers des aides matérielles, humaines ou financières).

35. Encourager les artistes et la création artistique en revoyant le système d'incitation financière. Regrouper les œuvres d'art des artistes contemporains dans des musées d'art moderne et les mettre en valeur.

36. Exiger le respect des droits d'auteur et protéger la propriété intellectuelle et culturelle pour toutes les créations artistiques : les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques, plastiques et cinématographiques…

37. Encourager les entreprises à inciter leurs employés à assister aux activités culturelles et à visiter les expositions et les musées sous forme de remboursement des prix des billets d'entrée aux spectacles (non soumis à l'imposition). Revoir le rôle des Amicales des entreprises afin de promouvoir les activités culturellement riches.

38. Promouvoir le concept d'industrie culturelle afin de favoriser les chances de vente des produits artistiques. Pour encourager la création artistique, l'Etat pourra accorder des subventions et inciter les institutions financières à mettre en place des crédits à taux réduits pour des projets d'art dans n'importe quelle discipline.

39. Redonner de l'importance au livre et inciter les jeunes à la lecture. Pour la lecture publique (bibliothèques), décentraliser le réseau national de lecture publique, le doter des moyens financiers nécessaires et le numériser. Les différents centres de documentation locaux devront constituer un espace d'échanges et de rencontres pour chaque ville.

40. Promouvoir la culture d'une manière plus intense dans les régions et décentraliser la gestion financière et administrative des maisons des jeunes et de la culture qui sera du ressort des comités culturels régionaux.

Pour un Islam des lumières

Enjeux :

L'islam sunnite constitue une composante culturelle principale de notre société. La pratique religieuse que connaît la Tunisie et que vivent les Tunisiennes et les Tunisiens est marqué par un grand esprit de tolérance qui se trouve en opposition avec d'autres conceptions à caractère plus extrémiste.

Les Tunisiens, dans leur immense majorité, sont musulmans et attachés à leur religion. Ils sont avides de culture religieuse, et en l'absence d'institutions reconnues, se tournent vers les chaînes satellitaires qui véhiculent les messages extrémistes, ou vers des cercles de discussion spontanés animés par des personnes dont la formation est insuffisante. Ceci les induit en erreur sur la véritable portée du message divin.

La méconnaissance de la religion, d'une part, et la soif d'apprentissage, d'autre part, nous ont amené à un risque majeur aujourd'hui en termes de perte d'identité, de violence et d'instrumentalisation politique.

La vision d'Afek Tounes :

Dans notre pays existe un socle identitaire national, une identité culturelle à ancrage arabe et musulman. A ce socle, s'ajoute une diversité identitaire sociale, nourrie dans l'histoire et les racines nationales, le parcours intellectuel individuel de chacun et l'appropriation de pensées universelles diverses. En effet, la Tunisie dans sa longue histoire a été un pays d'accueil pour toutes les religions mais aussi pour toutes les croyances et courants de pensée.

La Tunisie, Etat civil et citoyen, est une République dont la langue est l'arabe et la religion l'Islam. Ceci est une expression de l'identité nationale.

Afek Tounes estime que l'Etat doit organiser l'espace public sur la base du respect des libertés fondamentales universelles et sur les principes de démocratie et de tolérance. Nous sommes ainsi extrêmement attachés aux libertés fondamentales, chaque Tunisien ayant droit à la liberté de culte.

Afek Tounes estime enfin que la Tunisie possède un héritage réformiste qu'il est urgent de revaloriser et dispose d'une institution qu'il est temps de réhabiliter : la Zeïtouna.

10 programmes clés :

Restructuration de la formation religieuse en réhabilitant les vraies compétences de la Zeïtouna

41. Consacrer le rôle de la faculté de théologie actuelle dans la formation académique des enseignants d'éducation religieuse pour les écoles, les collèges et les lycées. Réviser les programmes et les conditions d'accès, de manière à améliorer sensiblement le niveau de l'enseignement, qui devra être ouvert sur les religions et les civilisations.

42. Réinstaurer l'institution de la Zeïtouna qui aura pour mission essentielle de s'occuper de la formation des Imams et d'organiser les manifestations religieuses. Elle aura un rôle consultatif en matière religieuse, sur demande d'institutions officielles ou de personnes physiques. Elle aura aussi un rôle d'émettre ses recommandations à la faculté de théologie. Sa direction sera élue pour une durée déterminée, limitée à deux mandats. Ses membres doivent être indépendants et n'ayant jamais appartenu à un parti politique. Ils doivent être reconnus pour leur intégrité morale et leur connaissance de l'Islam.

43. Exiger des élus au sein de la Direction de la Zeïtouna qu'ils respectent l'aspect civil de l'Etat, qu'ils s'engagent à transmettre les valeurs universelles, humaines et humanistes et qu'ils militent pour la liberté et le respect de chacun.

44. Mettre en place un cursus formel de formation des prêcheurs et des éducateurs, sachant que cette formation est aujourd'hui inexistante. Ces structures de formation religieuse seront ouvertes à tout le monde, et seront situées dans toutes les régions.

Culture religieuse et neutralité des espaces publics

45. Créer des espaces de débats religieux libres, divers et constructifs. Encourager la recherche et les publications, afin de développer une pensée religieuse prônant la tolérance et le respect d'autrui.

46. Enrichir les bibliothèques existantes. Numériser les ouvrages de référence, afin que ceux-ci soient accessibles au plus grand nombre.

47. Lancer un projet de traduction des ouvrages de référence tunisien dans les langues étrangères, puis diffuser fortement ces ouvrages auprès des centres de recherche internationaux, de manière à valoriser l'Islam des Lumières tel que vécu et pratiqué par les tunisiennes et les tunisiens.

48. Réviser l'organisation et les prérogatives du Ministère des affaires religieuses afin qu'il concentre ses efforts sur la gestion technique des mosquées, du pèlerinage et de la gestion des ressources humaines, et ce d'une manière décentralisée.

49. Permettre à l'Etat de garantir la neutralité politique des mosquées et des lieux de Culte afin et de prévenir les dérives extrémismes qui peuvent s'y développer.

50. Règlementer le mode de financement, aussi bien public que privé, des mosquées et garantir la neutralité religieuse des services publics et des espaces d'éducation.

Pour une politique de santé privilégiant la qualité, la proximité et l'accès pour tous

Enjeux :

La santé constitue une des pierres angulaires dans le développement humain et économique du pays. Secteur stratégique en Tunisie, la santé est un droit fondamental de chaque citoyen.

Malgré un développement et un potentiel importants, le secteur de la santé présente de nombreuses insuffisances portant sur la qualité et la disponibilité des prestations, au niveau des structures, des équipements, du médicament et des limitations au niveau des moyens humains. Afek Tounes souhaite également mettre l'accent sur les problèmes d'inaccessibilité aux soins dans certains gouvernorats, ce qui est de nature à retarder la prise en charge effective du patient par le système de soins.

En outre, la couverture sociale reste insuffisante au regard de l'étendue et de la qualité de la couverture offerte aux citoyens, et ce malgré la mise en place de la CNAM. Environ 50% des dépenses de santé sont directement supportées par les ménages. En Tunisie, nous avons l'un des plus forts taux d'appauvrissement après maladie.

Enfin, nous relevons des insuffisances au niveau de la formation des cadres médicaux et paramédicaux avec un écart de plus en plus important entre la demande et l'offre et ce aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes place le citoyen au cœur du système de santé, notamment en privilégiant avant tout l'accessibilité aux soins à travers une proximité des unités de soins. Afek Tounes propose de revoir l'implantation des structures hospitalières régionales en connexion avec les structures centrales (Centres Hospitalo-universitaires), d'assurer une plus grande complémentarité entre les secteurs public et privé et de mettre en place des unités de soins mobiles.

Tout en consacrant le rôle important du secteur hospitalier, Afek Tounes préconise une modernisation de l'ensemble de la chaîne de soin à travers notamment une action forte d'amélioration de la formation, de mise en œuvre d'un système d'accréditation et de la mise en place d'une informatisation qui concernerait l'ensemble des parties prenantes, principalement les prestataires de soins médicaux et paramédicaux, le circuit de distribution du médicament et les caisses d'assurance-maladie.

Par ailleurs, Afek Tounes souligne la nécessité de renforcer le système d'enseignement et de valoriser le statut des universitaires, permettant ainsi de renforcer la recherche médicale, qui constitue un pilier de l'amélioration continue de notre système de santé et un facteur de développement. Afek Tounes mettra en place les différents mécanismes pour promouvoir la production de médicaments en Tunisie et renforcer le développement des biotechnologies dans le secteur de la santé.

Afek Tounes considère enfin que la qualité et la maturité du système de santé tunisien permet de développer les actions de collaboration à l'international, notamment à travers l'exportation des services de santé et la mise en œuvre de collaborations institutionnelles avec des pays frères.

10 programmes clés :

Redéfinir l'organisation sanitaire de la Tunisie

51. Créer des pôles d'excellence régionaux, à travers la mise en place d'une organisation en grappe des structures de santé dans les régions, autour de structures de santé étatiques régionales de référence regroupant toutes les spécialités et comportant tous les moyens matériels nécessaires pour offrir des prestations de haute qualité. Six ou sept pôles seront installés, leur ville d'implantation étant définie en concertation avec les autorités locales élues (conseils régionaux) et les professionnels de la santé.

    Le fonctionnement de ces pôles d'excellence sera facilité par l'informatisation, l'encouragement de la télémédecine, le développement du transport médicalisé et l'ouverture du secteur public sur le secteur privé. L'organisation des structures de soins, de la première ligne au service hospitalo-universitaire, va de pair avec une responsabilisation globale sur les niveaux de soins (création de profil de poste, institutions de contrôle des prestations).

    Une plus grande complémentarité entre les secteurs public et privé sera recherchée, par exemple en créant des passerelles entre le secteur public et le secteur privé (vacations de médecins de libre pratique dans les structures publiques).

    Des coordinateurs dédiés prendront en charge médicalement les patients à mobilité réduite (porteurs d'handicap, personnes âgées).

52. Revaloriser les programmes de prévention et de dépistage des maladies chroniques, des maladies transmissibles et des fléaux (tabac, SIDA, obésité, vieillissement de la population). Dans ce cadre, les structures parapubliques telles que les polycliniques de la CNSS et des grandes entreprises publiques doivent se consacrer exclusivement à la médecine du travail.

    Instaurer une médecine scolaire avec le dépistage des maladies congénitales et des insuffisances sensorielles essentiellement vision et ouïe.

Afek Tounes préconise par ailleurs l'application stricte, à toutes les entreprises de plus de 20 salariés, de la réglementation de la médecine du travail.

53. Renforcer le rôle de l'agence nationale d'accréditation, récemment créée (INAS). Cette agence doit avoir pour mission principale d'accréditer les établissements de santé, sur la base de cahiers de charges qui reprennent les standards d'organisation, d'équipement et de gestion des unités de soins, applicables à l'ensemble des structures qu'elles soient publiques ou privées. Cette démarche permettrait également de regrouper l'ensemble des textes juridiques relatifs aux activités de soins dans un « Code de la santé» afin d'harmoniser l'intervention de tous les prestataires de soins et d'instaurer des labels qualité dans le domaine de la santé. Les associations de patients doivent être encouragées à participer.

    Crée une autorité nationale médicale qui collabore avec les différents ordres pour le respect de éthique et garantir une bonne moralité dans la pratique médicale.

54. Informatiser l'ensemble du système de santé, de façon progressive mais rapide en priorisant l'amélioration de la relation des structures de soins avec le citoyen.

    L'informatisation englobera toutes les structures de santé étatiques et privées, ainsi que tous les prestataires de soins et contribuera à la mise en place d'un système de traçabilité moderne et efficace. L'informatisation généralisée aura pour effet la quantification des dépenses de santé, l'évaluation de la qualité des prestations, la connexion entre structures de santé pour éviter le gaspillage et la facilitation de la télémédecine.

    C'est ainsi que le dossier médical de chaque patient sera accessible par n'importe quel établissement et mis à jour systématiquement à chaque visite ou intervention médicale.

    Une carte électronique de soins médicale permet de gérer l'essentiel des données du patient.

Réorganiser l'enseignement médical

55. Réorganiser l'enseignement, en le centrant sur les problèmes de santé publique basés sur l'apport actif de l'étudiant, avec des programmes qui tiennent compte du profil de poste visé. Choisir des indicateurs de suivi de la formation à court, moyen et long terme, avec partenariat entre le formateur et l'employeur et avec une collaboration constructive entre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Ministère de la santé. Cet enseignement doit être mis au niveau des standards internationaux et les stages doivent être en adéquation avec la vraie vie professionnelle ultérieure.
    Insister au cours des études sur l'aspect humanitaire de la médecine et inclure des programmes de caravane humanitaire dans le cursus de formation.

56. Améliorer fortement l'attractivité du secteur hospitalier, en agissant sur les salaires, les contrats et les conditions de travail, surtout dans les régions. En particulier, Afek Tounes préconise d'ouvrir de nouveaux postes universitaires et de valoriser le statut des universitaires, en créant d'autres issues et en encourageant les échanges entre universitaires du secteur médical et des autres secteurs non médicaux. Ceci permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants et des stagiaires, et d'encourager la recherche médicale en Tunisie. Il faudra par ailleurs humaniser l'hôpital en recrutant du personnel chargé d'accompagner le citoyen dans les démarches, le suivi thérapeutique et la gestion des rendez-vous. Enfin, le financement de la revalorisation de l'enseignement pourra se faire par une taxe sur la formation médicale prélevé sur les structures de soins privés.
On peut aussi imaginer des contrats de formation continue du personnel paramédical privé dans les structures de soins publiques moyennant une rémunération de ces structures permettant de valoriser les salaires.

Améliorer la couverture santé

57. Mettre en œuvre la Couverture Médicale Universelle (CMU). La CMU ne signifie pas la gratuité des soins pour tous, mais la possibilité, pour un assuré, d'opter pour des soins dans le secteur public ou privé, à sa convenance. Dans ce cadre, le remboursement de l'assuré se fera sur la base d'un barème de remboursement, appliqué de la même manière au secteur public et au secteur privé. Le barème de remboursement serait basé sur le coût réel des prestations accordées par le secteur public.

58. Engager une consultation nationale sur les besoins réels de financement de la Santé en Tunisie, et sur les réponses à y apporter. Les Centres Hospitalo-Universitaires, supposés être des centres d'excellence doivent bénéficier d'une plus grande autonomie financière dans le cadre d'un contrat programme définie au niveau du Ministère de la santé. Le développement en grappe sur le plan régional peut être «leadé» par les CHU.

59. Réformer la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. La CNAM doit se concentrer uniquement sur son rôle de financement et de régulation des prestations de soins. Les procédures doivent être simplifiées pour le citoyen, l'informatisation devant être le moteur de la réforme.

60. Encourager l'internationalisation du secteur de la santé en Tunisie, en étant actifs dans la conception et l'organisation des systèmes de santé de pays frères et la contribution à leur mise en place, notamment grâce à la forte implication directe de personnel médical et paramédical.
Cette coopération serait portée par le secteur public tunisien. Par ailleurs, l'exportation des services de santé doit être fortement renforcée, notamment grâce au système d'accréditation des structures de santé et à travers la mise en place d'accords-cadres avec les pays étrangers.

Une Tunisie pour Tous et Tous pour la Tunisie

Pour un Etat instituant la solidarité

Enjeux :

Il ne peut y avoir de liberté réelle et de bien-être pour ceux qui sont exclus de l'instruction, de la formation ou d'un revenu décent. Dans la Tunisie d'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui en sont exclus, et ce pour des raisons multiples : pauvreté extrême, milieux sociaux défavorisés, région délaissée, maladie, handicap. Cette exclusion est renforcée lorsque les facteurs s'additionnent ou lorsque des discriminations culturelles leur viennent en renfort : discrimination à l'égard des femmes, des enfants à problèmes, des jeunes délinquants, des personnes âgées.

Aujourd'hui, ces Tunisiennes et ces Tunisiens ne souffrent pas uniquement de conditions de vie difficiles. Ils vivent en marge de notre société et sans le moindre espoir que leur avenir sera meilleur que leur présent.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère que l'état a un rôle à jouer pour rendre effective la liberté de tous les Tunisiens. Même s'il ne peut être le garant exclusif d'une égalité dans les faits, il se doit d'assurer les mêmes droits aux Tunisiennes et aux Tunisiens et de prévoir les dispositions nécessaires pour rendre meilleure la situation des plus défavorisés.

Afek Tounes estime que l'état se doit d'instituer et d'encourager une solidarité entre les Tunisiens, entre les régions et entre les générations.

La solidarité entre les Tunisiens nécessite la mise en œuvre de politiques volontaristes de réinsertion sociale dont bénéficieront les populations les plus démunies mais également toutes les couches de la population qui sont en situation d'exclusion.

La solidarité entre les régions nécessite une politique d'aménagement du territoire dont les orientations émaneront d'une analyse attentive aux spécificités et aux besoins des régions mais également d'une concertation avec les populations concernées.

La solidarité entre les générations, outre la protection de l'enfant et des personnes âgées, rend incontournable la question du développement durable qu'Afek Tounes a contribué à inscrire dans la nouvelle constitution.

10 programmes clés :

61. Mettre en œuvre une politique volontariste de réinsertion sociale des plus démunis. La population vivant en dessous du seuil de la pauvreté est estimée à 15% de la population totale.

    Afek Tounes s'engage à éradiquer rapidement la pauvreté, à travers un programme en trois axes :

    1. Fournir aux plus démunis des conditions de vie décentes, en termes de logement et de couverture santé, à travers un programme de rénovation des logements insalubres s'appuyant sur des ressources budgétaires et sur un élan de solidarité nationale.
    2. Agir de manière à mettre la famille démunie en situation de travailler, correction de situation pouvant prendre des formes diverses (encadrement psychologique, soins médicaux, placement d'enfants).
    3. Développer une compétence, à travers une formation à octroyer aux membres adultes de la famille.

62. Agir afin de faciliter la réinsertion sociale des délinquants. Afek Tounes prévoit des mesures préventives d'assistance et, en cas de détention, des lieux réservés à la jeune et petite délinquance dans lesquels l'éducation et la formation pourraient être continuées. Un dispositif de réintégration sociale notamment par l'emploi sera mis en œuvre, grâce au développement des compétences des délinquants lors de leur séjour en prison.

63. Mettre en place une politique volontariste d'insertion professionnelle des chômeurs. Telle est la réponse d'Afek Tounes à la situation de désespoir dans laquelle se trouvent les chômeurs actuels, et notamment les diplômés chômeurs. L'état doit mettre en œuvre des mécanismes performants pour combler l'écart entre les demandes du marché de l'emploi et l'offre actuelle, et ainsi répondre aux attentes des chômeurs. En effet, une partie significative du chômage est due à la non-employabilité de ces chômeurs, car ils ne disposent pas des qualifications demandées par le marché du travail. La politique d'insertion professionnelle s'appuie sur un mécanisme de prise en charge individualisée des chômeurs diplômés (à travers un suivi personnalisé), et des chômeurs non diplômés, et ce à travers l'identification de leurs compétences, de leurs souhaits d'évolution professionnelle et donc des besoins en formation complémentaire. Les formations complémentaires seront mises en œuvre en collaboration avec les instituts de formation et les instituts universitaires. La participation à une formation donne droit à une indemnisation du chômeur

64. Favoriser la formation d'assistants sociaux (ou qui intègreront le secteur privé) spécialisés dans le suivi des personnes âgées. Cette formation comprendra une partie abordant le traitement des problèmes de santé les plus récurrents.

65. Consolider les acquis de la femme tunisienne consignés dans le Code du Statut Personnel et mettre en place un réseau de cellules d'écoute et une législation plus répressive permettant de lutter contre les violences conjugales et le harcèlement notamment en milieu professionnel.

66. Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes en milieu rural par la création d'une institution dédiée à cette question. La femme rurale constitue en Tunisie, une population particulièrement précaire qui dispose de peu ou pas de revenus et qui est souvent tenue à l'écart de la vie économique. Dans le même temps, la femme rurale joue un rôle particulièrement important dans la gestion des ressources naturelles locales (eau, production agricole, bois de combustion), et dans l'éducation et les soins aux enfants. Afek Tounes propose de développer pour ces femmes un programme de formation et d'accompagnement qui alliera la préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources à une insertion dans la vie économique.

67. Mettre en place une politique renforcée de soutien aux étudiants, visant à améliorer les conditions matérielles de la vie estudiantine. Une distinction devra être faite entre les étudiants dont les familles sont pauvres, les étudiants dont la famille dispose de revenus ne permettant pas une prise en charge totale des études supérieures de leur enfant et les étudiants dont les familles disposent de revenus réguliers et suffisants. Un soutien renforcé doit être accordé aux étudiants issus des familles les plus démunies, à travers notamment la priorité de l'accès aux foyers universitaires, la réduction des frais de scolarité et une aide financière directe en cas d'accident familial majeur (décès du soutien de famille). Les bourses devront être versées par tranches trimestrielles, et non en fin d'année universitaire tel que c'est le cas actuellement.

68. Mener une politique active de lutte contre le handicap et de facilitation de l'insertion des porteurs d'handicap. Afek Tounes préconise un plan d'évaluation à la naissance et de diagnostic précoce du handicap, à travers la formation des pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes. Afek Tounes préconise l'aménagement des espaces publics et la prise en charge psychologique des parents. Enfin, l'insertion professionnelle des porteurs d'handicap pourra être améliorée par des mécanismes de réservation d'emplois par les entreprises publiques et privées, mécanismes prévoyant des exonérations de charges sociales.

69. Rattacher la Direction Générale de l'Aménagement du territoire au Premier Ministère ou à un grand Ministère de l'économie. Mettre en place une gouvernance et des mécanismes permettant de s'assurer que toutes les politiques sectorielles intègrent les recommandations de la DGAT

70. Mettre la solidarité au cœur de la réflexion sur le pacte national économique et social. La priorité consistant à lancer une réflexion nationale sur un modèle de développement régional (politique, économique et social) plus équitable. Cette réflexion devra être menée dans les plus brefs délais en associant les pouvoirs publics, les représentants de la société civile au niveau national et régional, les partis politiques, ainsi que les organisations patronales et syndicales. Les informations disponibles au sein des différents ministères seront mises à la disposition de tous.

Pour une compensation des produits de base, juste et mieux ciblée

Enjeux :

La Caisse Générale de Compensation a été institué en mai 1970 dans le but d'agir sur les prix des produits alimentaires de base afin de contenir les augmentations de leur prix et préserver le pouvoir d'achat des classes aux revenus les plus faibles.

Elle a permis de réduire les inégalités sociales et a contribué à baisser la pauvreté ainsi que la pauvreté extrême. Elle a aussi contribué à l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages. Les analyses effectuées par l'INS montrent que pour la population défavorisée, environ 28,6% de la valeur de l'apport calorique total et 25,4% de la valeur de l'apport protéique total proviennent de la subvention des produits de base.

Le montant total des subventions des produits de base qui ne devait pas dépasser 1% du PIB a atteint 1,9% du PIB en 2013. De 243 millions de dinars en 2005 les subventions ont atteint 1 450 millions de dinars en 2013. Cette croissance exponentielle des subventions s'explique en partie par l'augmentation des prix du marché international des produits de base (blé et huiles végétales), par la baisse du cours du dinar, par l'augmentation des coûts de production et plus particulièrement ceux de l'énergie et enfin par le gel des prix des produits de base depuis plusieurs années.

Le caractère universel des subventions alimentaires nuit à leur efficience. Elles bénéficient à toutes les classes sociales ainsi qu'aux industries. Selon une étude de l'INS, les couches sociales les plus démunies ne bénéficient que de 9,2% de la totalité des subventions. 60,5% profitent à la classe moyenne, 7,5% à la classe aisée et 22,8% profitent aux industries et à la contrebande avec les pays limitrophes.

La vision d'Afek Tounes :

Pour Afek Tounes, les subventions des produits de base doivent cibler particulièrement les foyers à faibles revenus. Elles doivent s'adapter en fonction du revenu du foyer. Un tel modèle, plus juste socialement, ne peut coexister avec le système de subventions indirectes.

Un système de subventions directes sera plus efficace pour mieux cibler les foyers à faibles revenus. De ce fait il sera plus performant pour atténuer les inégalités sociales et pour réduire la pauvreté.

10 programmes clés :

La transition vers des subventions directes

71. Afek Tounes initiera un programme en cinq ans pour une transition vers des subventions directes aux populations cibles. Il s'agit de mieux cibler les foyers à faibles revenus afin d'être plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et dans la justice sociale. La mise en place des subventions directes fera systématiquement régresser la pauvreté extrême ainsi que la pauvreté. Elle se passera par étape à la fois au niveau des populations cibles et des produits concernés. Dans un premier temps la population cible sera large. Elle s'affinera au fur et à mesure de la disponibilité des données recensant les foyers à faibles revenus et le niveau de soutien qu'il faut leur apporter. Elle commencera dans un premier temps par les produits secondaires pour englober à terme tous les produits.
72. Afek Tounes mènera une campagne de sensibilisation, pour préparer la transition vers le système de subventions directes. Il s'agit de bien expliquer le but des subventions, leur importance pour les foyers à faibles revenus et l'importance de bien cibler les bénéficiaires. Cette campagne sera composée d'un débat national, d'un affichage dans les rues, de spots télé et d'insertions dans les journaux.
73. Afek Tounes procédera au rapprochement des différentes administrations en charge des subventions afin de coordonner leurs actions.
74. Une commission composée de représentants des différents ministères, des partenaires sociaux et des organisations de défense des consommateurs sera en charge de cette transition. Elle prendra en charge de la catégorisation des cibles, de la définition du niveau de soutien à apporter à chaque catégorie ainsi que de la définition des étapes.
75. Sous l'égide du ministère des affaires sociales, un recensement exhaustif des foyers sera réalisé. Il permettra de mieux connaître les foyers, leur niveau de vie, leur revenu. La base de données qui en résultera sera mise à la disposition de la commission en charge de la transition.

Les mesures transitoires urgentes

76. Dans le cadre de la démarche d'un meilleur ciblage des bénéficiaires des subventions, Afek Tounes mettra en place un mécanisme de restitution qui ciblera les industries non orientés vers la production de produits de première nécessité. Cette mesure qui préfigure la mise en place des subventions directes permettra à ces industries de bénéficier d'une transition mieux préparée. La mise en place de cette mesure ainsi que ses échéances feront l'objet d'une concertation avec les organisations professionnelles.

77. Afek Tounes intensifiera les contrôles aux frontières afin de limiter l'export des produits subventionnés. Tout exportateur de produits subventionnés devra restituer la subvention en fonction d'un barème clairement défini. Tout contrevenant devra payer immédiatement une pénalité dissuasive.

78. Afek Tounes luttera contre la dérive du budget des subventions en encourageant la diversification de l'offre et en orientant la consommation des foyers aisés vers les produits non subventionnés.

79. Afek Tounes réaménagera la politique de subvention en fonction des produits. Les études montrent que certains biens subventionnés augmentent les inégalités sociales. Afek Tounes redéploiera les subventions affectées à ces produits vers des produits ayant un plus fort effet distributif.

80. Les prix extrêmement bas et leur blocage depuis 2010 induisent la surconsommation et encouragent le gaspillage. Afek Tounes luttera contre le gaspillage par un réajustement graduel des prix et par une campagne de sensibilisation des citoyens aux préjudices causés, aux classes à faibles revenus, par le gaspillage et le détournement de l'utilisation des produits subventionnés.

Pour un renforcement irréversible de la société civile

Enjeux :

Ce sont les citoyens qui forment la société civile. Dans la pratique, ceux-ci n'agissent pas individuellement mais dans le cadre associatif.

Aucune démocratie véritable ne fonctionne sans une société civile forte. La société civile a plusieurs champs d'action. C'est un instrument efficace de contrôle des Pouvoirs Publics et de vigilance quant à ses actions concrètes. Elle peut également jouer un rôle très important dans l'éducation politique des citoyens et l'incitation au débat public et à la participation. Elle est enfin la garantie d'une société à la fois plus solidaire et plus autonome et « invite » à l'action collective.

La vision d'Afek Tounes :

La société civile regroupe entre autres les organisations syndicales et patronales (les «partenaires sociaux»), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives et les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale.

Afek Tounes considère qu'aucune de ces organisations ne peut représenter, à elle seule, la volonté de l'ensemble des citoyens et ne peut donc s'attribuer la légitimité de représentant de «la» société civile en général. Elle estime cependant que chacune des associations traduit une perception des questions de société qui lui est spécifique et doit donc bénéficier d'une liberté d'action et d'expression à condition de disposer d'une structure et d'une forme d'action intérieure tout à fait démocratiques et de n'exercer aucune contrainte ni sur ses propres membres, qui doivent pouvoir la quitter librement, ni sur les autres individus.

Dans le domaine des relations sociales, Afek Tounes est convaincu que le développement de la Tunisie passe par une cohésion sociale, et notamment une relation basée sur la confiance, le dialogue et le respect mutuel entre les syndicats patronaux et les syndicats de travailleurs. Afek Tounes est convaincu que le développement des entreprises passe nécessairement par une adhésion forte des travailleurs, évoluant ainsi d'une relation marquée par l'opposition et la méfiance à une relation fondée sur l'esprit constructif et la volonté de collaborer.

Afek Tounes mettra en œuvre une politique d'encouragement au développement d'une société civile dans les plus brefs délais, en facilitant toutes les démarches administratives et en mettant en place des mesures d'incitation fiscales au financement.

10 programmes clés :

Un cadre participatif dans la vie sociale

81. Assurer le développement d'un cadre de partenariat, d'une part entre les organisations civiles et les autorités administratives et politiques, et d'autre part, entre les différentes organisations civiles entre elles. Ce cadre de partenariat définira les conditions dans lesquelles les organisations civiles interagiront avec les Pouvoirs Publics, dans le cadre des consultations à l'échelle locale, régionale ou nationale.

82. Mettre en place, et de façon progressive, des mécanismes de démocratie participative. La démocratie participative consiste à associer les usagers aux décisions prises par les institutions publiques ou collectives. L'Open Data (ou ouverture des données publiques) permet aux usagers et administrés d'avoir plus d'éléments en main, de réagir et de proposer. En outre, favoriser la libération des données publiques rend les administrations publiques plus efficaces, plus transparentes et plus participatives. Les premières expériences seront menées au sein des établissements éducatifs et universitaires, à travers une plus forte implication des élèves ou étudiants et des parents d'élèves.

    Afek Tounes préconise également de mettre en œuvre un cadre légal permettant le recours, de façon fréquente, aux votations, qui sont des systèmes de référendums locaux consacrant ainsi une réelle démocratie participative. Les Tunisiens résidant à l'étranger pourraient participer aux référendums locaux de leur ville d'origine.

83. Mettre en place le cadre légal et fiscal des fondations. Les fondations sont depuis longtemps des formes d'associations qui permettent de soutenir et financer les actions caritatives et toutes autres actions de solidarité. Le développement des fondations sera assuré grâce aux garanties apportées aux donateurs sur l'utilisation des fonds collectés. Les fondations sont soumises au contrôle financier de commissaires aux comptes, et, pour les fondations reconnues d'utilité publique, au contrôle de la Cour des Comptes.

    Des avantages fiscaux seront par ailleurs accordés aux donateurs des fondations reconnues d'utilité publique.

    Enfin, les fondations pourront bénéficier des dons de fondations étrangères dont l'origine des fonds est transparente.

84. Instaurer un service civil de 3 mois extensible à 6 mois et obligatoire pour les jeunes hommes qui ne peuvent pas effectuer le Service Militaire et les jeunes femmes et qui pourront travailler au sein d'associations ou d'organisations de la société civile.

Appuyer spécifiquement la création d'associations féminines et l'intégration des femmes dans les autres associations, non féminines. La présence des femmes dans les associations est trop faible dans notre pays.

85. Offrir la possibilité aux citoyens de saisir, dans des conditions à définir, le Parlement, s'ils estiment qu'un décret ou qu'une loi les pénalise.

Un cadre participatif dans la vie économique

86. Mettre en place une consultation formelle du patronat (et notamment des fédérations professionnelles) et des syndicats de travailleurs pour toute réglementation touchant le secteur concerné. Les fédérations professionnelles s'engagent à leur tour à participer de façon constructive à l'élaboration des nouvelles réglementations, en privilégiant l'intérêt global du secteur plutôt que le seul intérêt des entreprises existantes.

87. Organiser annuellement, dans le cadre de l'exercice budgétaire, une consultation nationale regroupant le patronat, les syndicats de travailleurs, les partis politiques et l'état, dont l'objectif est de partager les objectifs de développement économique pour l'année en question. Les engagements de l'Etat porteraient principalement sur la mise en œuvre de régulations adaptées et la réalisation des infrastructures requises alors que ceux du secteur privé porteraient sur la réalisation des investissements dans le cadre d'une dynamique de croissance. Les syndicats quant à eux s'engageraient à faire la promotion des résultats de cette consultation, vantant ainsi les avantages que tireraient les travailleurs de l'atteinte des objectifs du plan de développement économique.

88. Renforcer les droits du consommateur, notamment en donnant aux associations de consommateurs des droits étendus.

Des Médias libres et indépendants

89. Mettre en place un cadre légal et réglementaire permettant de favoriser le développement de médias libres et indépendants, qui représentent une assurance pour l'établissement d'une démocratie pérenne. C'est le quatrième pouvoir.

La législation doit prévenir certains dépassements, comme la formation de monopoles ou encore les dépassements au niveau des règles d'éthique et de morale, et ce afin de protéger nos enfants. Les droits des individus et des groupes sociaux doivent ainsi faire l'objet d'une protection adéquate.

Des consultations régionales et nationales élargies

90. Recourir à des consultations nationales élargies dans les domaines nécessitant des transformations en profondeur du cadre légal ou réglementaire. Afek Tounes préconise le recours à des Assises régionales et nationales, réunissant les

représentants des Pouvoirs Publics, de la corporation concernée, de la société civile et des usagers. Cette approche sera mise en place à titre d'exemple dans les secteurs de l'éducation ou de la Santé, afin que les problématiques soient partagées par l'ensemble des parties prenantes et que les réponses à apporter fassent l'objet d'un consensus.

Pour un développement durable

Enjeux :

L'engagement de notre pays sur la voie du développement durable reste à faire, bien que des programmes des mises à niveau et des études stratégiques aient été menés durant les dernières années.

Malgré la multitude d'organismes et d'institutions de l'Etat impliquées dans la gestion des ressources et de l'énergie, et dans la maitrise environnementale, plusieurs réformes administratives, réglementaires et normatives restent nécessaires.

La forte augmentation de la consommation et l'épuisement progressif des énergies fossiles font augmenter la dépendance énergétique de notre pays. D'autre part, les problèmes de la pollution qui s'étendent à plusieurs régions du pays, l'inefficacité du système de gestion des déchets actuel et l'exploitation désorganisée des ressources naturelles montrent que beaucoup reste à faire au niveau environnemental pour améliorer la qualité de vie des tunisiennes et tunisiens.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes inscrit son projet pour la Tunisie dans une démarche globale ancrée dans ses valeurs de responsabilité, de solidarité et d'égalité, et animée par une volonté forte d'action publique garante de l'intérêt des générations actuelles et à venir.

Nous considérons le développement durable comme étant un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Nous voulons agir pour une meilleure qualité de vie, du plus grand nombre de citoyens, et pour une « économie verte » grâce à la promotion de modes de production et consommation plus durables.

L'indépendance énergétique de la Tunisie reste, pour nous, un objectif principal en matière de politique énergétique. La réalisation de cet objectif passera, nécessairement, par une meilleure exploration des capacités du pays en termes d'énergie fossile en minimisant l'impact environnemental, l'augmentation des parts de contribution des énergies renouvelables et la mise en place d'un programme ambitieux d'économie énergétique.

10 programmes clés :

91. Augmenter la part des énergies renouvelables grâce à un montage de mécanismes de financement dédiés à l'efficacité énergétique et à la mise en place d'un plan ambitieux d'exportation des énergies solaire et éolienne.

92. Réformer le secteur de gestion des déchets avec l'ancrage d'une politique de réduction des déchets, le renforcement des processus de collecte, de transport, de recyclage, de traitement et d'élimination de ces déchets, et la création de nouvelles décharges contrôlées, notamment, au niveau du grand Tunis. Intégrer la possibilité de création d'énergie dans le cadre des traitements des déchets.

93. Encourager les entreprises industrielles et de services à adopter le concept de Responsabilité Sociale et Environnementale et à mettre en place des systèmes de management environnementaux et énergétiques conformes aux standards internationaux.

94. Faire de l'Eco-Technologies et l'Eco-Services un moteur de croissance et de développement et proposer des incitations fiscales et financières aux entreprises innovatrices en matière d'environnement et de rationalisation de la consommation énergétique.

95. Mettre en place une nouvelle forme de gouvernance de l'état de sorte que l'impact environnemental soit considéré lors de la prise de décisions et qu'une transparence totale soit instaurée pour l'information du grand public sur les thématiques et les enjeux environnementaux.

96. Maintenir et développer la biodiversité, notamment, en renforçant le statut de «zone de protection spéciale», pour les grands massifs forestiers, et en lançant un large programme de reforestation.

97. Créer plus de zones vertes, de forêts récréatives et d'espaces naturels dans les villes et autour des centres urbains.

98. Protéger les ressources hydriques et l'état écologique de l'ensemble des masses d'eau, tant les eaux de surface que souterraines. L'eau est une ressource devenant de plus en plus rare dans notre pays. Sa gestion doit être optimisée notamment dans l'agriculture qui consomme 80% des ressources en eau disponibles aujourd'hui.

99. Promouvoir l'agriculture biologique et les pratiques agricoles les plus durables en favorisant notamment les démarches de certification environnementale des exploitations et produits agricoles.

100. Développer l'information et l'étiquetage approprié des produits et insister à la labellisation et à la certification environnementale et écologique des produits et services.

Pour l'intégration de l'économie informelle

Enjeux :

L'économie informelle regroupe toutes les activités économiques d'individus et d'entreprises qui ne sont pas couverts, au regard de la législation ou de la pratique, par des dispositions formelles. Pour Afek Tounes, le terme d'économie extra-légale correspond mieux pour définir le phénomène, et donner une meilleure idée sur son ampleur.

Depuis des décennies l'économie informelle n'a cessé de gripper la machine économique de la Tunisie et de paralyser plus d'un secteur.

Les estimations de la banque mondiale confirment l'ampleur de ce phénomène. Selon les dernières données, cette économie représente 38% du PIB et plus de 50% des emplois.

Suite à la révolution du 14 janvier 2011 l'économie informelle s'est développée beaucoup plus rapidement que l'économie formelle, a freiné notablement la création de valeurs et représente un risque pour la sécurité et la santé des consommateurs mal informés et séduits par une offre défiant toute logique concurrentielle.

Aujourd'hui 85% des entreprises tunisiennes sont extralégales et le total des actifs commerciaux et immobiliers extralégaux représente 180 milliards de dinars soit 11 fois la capitalisation boursière des entreprises cotées à la BVMT et 4 fois les IDE (investissements directs étrangers) investis en Tunisie depuis 1976.

Pour Afek Tounes, les montants énormes des échanges et actifs de l'économie extra-légale constituent un capital mort qui ne bénéficie ni à la collectivité ni à l'essor du pays et dont l'intégration dans l'économie structurée et légale représente un enjeu majeur.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère que la question de l'inclusion économique est une question hautement stratégique pour le futur de notre société. Inclusion signifie l'intégration de toutes les richesses du pays et l'utilisation maximale de son capital.

Afek Tounes considère qu'il est important d'agir pour l'inclusion économique et sociale en rendant les dispositifs règlementaires, normatifs et juridiques applicables et adaptés aux besoins des divers acteurs économiques, et ce dans une perspective de rendre inutile le recours à l'informalité.

Ceci passe avant tout par la simplification des procédures d'accès à la formalité et le développement des capacités d'investissements pour offrir une alternative de travail légal pour ces populations. Pour cela, il faudrait dans un premier temps par améliorer les infrastructures dans les villes frontalières, pour espérer y ramener des investissements importants dans un second temps.

Afek Tounes compte par ailleurs, en collaboration avec les partenaires sociaux, travailler sur l'assouplissement de la législation du travail pour encourager les employeurs à prendre plus de risques en employant les travailleurs sur la base Contrat à Durées Indéterminées (CDI) dès la fin de leur période d'essai. Ce n'est qu'ainsi que l'emploi formel sera motivant pour nos jeunes en lieu et place de l'emploi informel,

Enfin l'Etat devra investir pour mettre en place un plan sécuritaire pour le contrôle des frontières afin de lutter contre le trafic des produits de tous genres.

10 programmes clés :

Mise en place d'une structure spécialisée dans l'intégration de l'économie informelle

101. Création de l'Agence Nationale Pour l'Inclusion Economique (ANPIE) qui travaillera en étroite collaboration avec les différents intervenants publics, partis politiques et les associations.

     L'ANPIE aura pour principales missions :

     - L'évaluation du secteur informel et de ses mécanismes.
     - La propriété foncière en Tunisie : uniformiser, règlementer et faciliter l'accès et l'enregistrement, la couverture du cadastre et sa numérisation, valoriser le patrimoine national
     - La compréhension des besoins des acteurs informels et
     - leurs préoccupations en vue d'éliminer les barrières à leur normalisation.
     - La proposition d'un plan d'action pour l'inclusion de l'économie informelle et proposition de réformes règlementaires et institutionnelles
     - L'accompagnement des gouvernements dans l'exécution des réformes.
     - Le suivi de l'avancement du processus d'inclusion économique.

102. Mise en place d'une campagne de sensibilisation, pour accompagner les travaux de l'ANPIE, à propos de l'importance de la légalité des acteurs économiques et les répercussions négatives de l'économie informelle sur le développement du pays.
103. Prioriser le développement dans les régions intérieures en orientant une part importante du budget vers le développement de l'infrastructure dans les régions frontalières

Faciliter la régularisation des opérateurs du secteur informel

104. Créer des zones franches au niveau des régions frontalières permettant le libre échange des biens sous la supervision et le contrôle des autorités officielles afin de canaliser le flux de produits importés et exportés et donner une alternative viable et acceptable pour les opérateurs du secteur informel.

105. Régulariser la situation des acteurs dans le commerce parallèle car les centaines de milliers de travailleurs dans ce secteur, surtout dans les zones intérieures et défavorisées, doivent faire l'objet d'une campagne d'intégration dans le secteur formel, soit par la reconversion dans le secteur industriel, soit par l'octroi d'autorisations d'importer des marchandises depuis les pays frontaliers, tout en les soumettant aux lois en vigueur.

106. Réservation de zones dédiées aux marchands ambulants dans le but de les regrouper dans des endroits précis et faciliter ainsi leur intégration.

Réformer les textes de loi et l'administration pour être en phase avec les défis récurrents

107. Réduire les charges sociales et fiscales pour avoir moins d'entreprises informelles car le secteur informel se compose essentiellement de PME opérant en général dans des activités à faible productivité. Le coût élevé des charges sociales et fiscales pousse ces acteurs économiques à l'irrégularité.

    La baisse des charges sociales ainsi que la mise en place d'une fiscalité avantageuse pour les petites entités inciteront ces dernières à déclarer leurs revenus et à assurer la couverture sociale de leurs salariés. Il est également indispensable de réduire les formalités administratives et les coûts de mise en conformité.

108. Opter pour la flexi-sécurité sur le marché du travail par l'assouplissement de la législation du travail associée à un renforcement des contrôles officiels.

109. Renforcer les mécanismes de contrôle de l'Etat pour le bon fonctionnement de l'économie. En effet, l'Etat doit assumer pleinement son rôle de garant du strict respect des lois en vérifiant la conformité des entreprises tunisiennes vis-à-vis de la législation en vigueur, la sincérité des déclarations fiscales communiquées ainsi que le respect du code de travail, surtout en terme de couverture sociale des employés, et en contrôlant la qualité, l'origine et la conformité des produits mis en vente sur nos marchés.

110. Renforcer la présence sécuritaire sur les frontières pour faire face aux trafics et assurer la sécurité économique de la Tunisie qui est étroitement liée à la perméabilité des frontières. Dans ce sens, nous proposons d'allouer un budget pour l'acquisition d'appareils de contrôle moderne tels que les radars et les détecteurs de mouvements, ainsi que le renouvellement du parc automobile de nos gardes frontaliers.

Pour une économie sociale et solidaire au service des Tunisiens

Enjeux :

L'économie sociale regroupe les activités économiques dont l'objectif principal, bien avant le profit, est de répondre aux besoins d'une catégorie, souvent défavorisée et marginalisée de la population. Les entités qui exercent dans le domaine de l'économie sociale sont généralement des associations, des mutuelles, des coopératives ou encore des fondations, mais peuvent également être des entreprises. Ces entités sont mues par les valeurs de solidarité, privilégiant l'homme au capital, au service d'un projet collectif d'utilité sociale

Les domaines dans lesquels opère l'économie sociale et solidaire sont très diversifiés, allant de l'assurance (cas des mutuelles), l'artisanat, l'agriculture et le traitement durable des déchets, à l'emploi des handicapés, l'accès à l'éducation et la sauvegarde de la culture, en passant par la micro-finance.

Du fait de la neutralisation et marginalisation de la société civile et de toute initiative sociale au cours des dernières décennies, et même si certains progrès fragiles ont été réalisés depuis la révolution, la Tunisie connait aujourd'hui un retard significatif dans le développement de l'économie sociale et solidaire

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes est convaincu que l'économie sociale et solidaire constitue en partie une réponse aux défis actuels de la Tunisie : défi de l'emploi, ce secteur étant potentiellement créateur de dizaines de milliers d'emplois directs et indirects à horizon de cinq ans ; défi de l'intégration économique des populations ayant des difficultés à accéder au circuit économique ; défi enfin de l'intégration sociale, l'économie sociale et solidaire agissant souvent auprès des populations vulnérables, dont celles vivant en milieu rural.

Afek Tounes mettra en œuvre une grande action de sensibilisation du monde économique et de la société civile à l'importance de l'économie sociale et solidaire, en présentant les formes possibles d'interaction entre les différents groupes : monde économique, société civile, entités de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, la création d'un cadre légal spécifique et d'avantages fiscaux et non fiscaux sera de nature à favoriser le développement de ce secteur.

Afek Tounes prend pleinement conscience de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE) en tant que parti politique, et s'engage à mettre en place un cadre législatif qui incitera les entreprises, ainsi que tous les acteurs économiques, politiques ou sociaux à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans leurs critères de décision.

Enfin, l'amélioration du cadre légal et réglementaire de la micro-finance et de la finance inclusive pour permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle de soutien aux petites entreprises et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

10 programmes clés :

111. Concevoir et implémenter un cadre règlementaire qui définit l'Entreprise Sociale et reconnait les composantes de l'économie sociale et solidaire. Dans un contexte de chômage élevé et de tension sociale, l'Entreprise Sociale génère revenus et emplois, tout en ciblant des problèmes sociaux et environnementaux urgents. Afek Tounes propose d'engager différents réseaux d'entrepreneurs, praticiens, chercheurs et investisseurs dans la définition de l'Entreprise Sociale tunisienne. Il conviendra de clarifier les indicateurs de mesure du retour social et financier de l'entreprise sociale en Tunisie.

112. Le cadre légal et fiscal spécifique aux entreprises sociales et autres composantes de l'économie sociale et solidaire devra prendre en compte leur rôle « hybride » du secteur, qui joue un rôle complémentaire au service public, tout en générant des revenus. Afek Tounes préconise la réduction de l'impôt sur les sociétés sociales et solidaires. Les déclarations annuelles des entreprises sociales bénéficiant de ce taux devront mentionner le détail des dépenses et revenus (avec mention des noms des donateurs), les salaires perçus et les objectifs sociaux fixés et réalisés. Les entreprises sociales pourront faire appel aux donations publiques et privées, tunisiennes et étrangères.

113. Instituer un Comité de suivi composé de représentants du secteur de l'économie sociale et solidaire et des Pouvoirs Publics. Ce Comité aurait pour mission de suivre l'évolution de ce nouveau secteur d'activité et de proposer des adaptations et actions à entreprendre.

114. Mettre en œuvre un plan d'éducation et de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Améliorer la capacité de formation et de recherche liée à l'économie inclusive, à l'entreprise sociale et la responsabilité sociale et éthique de l'entreprise.

115. Encourager la mise en place d'incubateurs sociaux et de services dédiés au support de l'Enterprise Sociale, particulièrement dans les zones défavorisées. Ces incubateurs, qui fourniraient une logistique appropriée (bureau, data center) seraient ouverts aux entrepreneurs sociaux pour une durée d'une année, renouvelable deux fois. Le lieu deviendrait une plateforme de rencontre et d'échange entre les jeunes entrepreneurs et les universités qui trouveraient là un laboratoire d'actions sociales.

116. Définir et distinguer les investissements à impact social dans des entreprises en Tunisie et les favoriser par des avantages fiscaux pour encourager le financement des entreprises sociales. Encourager la création de fonds d'investissements sociaux en diminuant les coûts de transactions. Faciliter l'accès aux réseaux locaux et stimuler le « co-investissement » avec les fonds gouvernementaux et de développement.

117. Définir un cadre légal efficace pour réglementer et encourager la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Cette approche permettra de diminuer la destruction de manière irréversible du milieu naturel, la surexploitation des ressources naturelles ou l'exclusion d'une partie de la population des fruits du développement. L'inclusion d'information sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans le rapport financier annuel sera rendue obligatoire pour les plus grandes entreprises tunisiennes.

118. Encourager les partenariats public-privé entres entreprises et agences publiques (partage de moyens, transferts de compétences) pour la résolution des défis sociaux-environnementaux de grande échelle. En effet, des projets tels que la lutte contre la désertification ou la protection du littoral, ne peuvent être menés avec succès que dans le cadre de tels partenariats, qui engloberaient également des partenaires étrangers.

119. Faciliter l'étude de faisabilité et l'implémentation du schéma de «bons sociaux» (Social Impact Bonds) et autre schémas innovants impliquant état, les fournisseurs de services sociaux et les investisseurs dans les régions. Dans ce cadre, l'investisseur finance les coûts de projets sociaux et l'état sous certaines conditions en rembourse une partie.

120. Mettre en œuvre un renforcement de la législation de la Microfinance en Tunisie, de manière à favoriser le développement des institutions de micro-crédit. Le renforcement de cette législation devra notamment avoir pour objectifs de développer la concurrence et l'innovation, tirer les taux d'intérêt vers le bas, et améliorer l'accès aux crédits, assurances, et autres services financiers pour les citoyens aux revenus modérés.

Pour des Tunisiens, à l'étranger, contributeurs actifs au développement national et partenaires dans la prise de décisions

Enjeux :

Représentant plus de 1.2 millions de Tunisiens, dont 84.5% résidant en Europe, la diaspora Tunisienne constitue un véritable atout pour notre pays.

Elle évolue dans des catégories socioprofessionnelles diverses. La communauté compte par exemple, 41% d'ouvriers, 19.3% d'étudiants et d'élèves, 6,8% de cadres, 4,2% de professions libérales le reste étant composé de retraités, de femmes au foyer, de chômeurs ou d'enfant en bas âge.

Par ailleurs, les transferts de devise provenant des Tunisiens à l'étranger constitue la 4ième source de devises du pays et représente en moyenne annuellement 5% du PIB et 23% de l'épargne nationale.

Cependant, la participation des Tunisiens à l'étranger à l'investissement en Tunisie reste modeste et peut évoluer de façon significative. Ce potentiel d'opportunités est à libérer via une politique d'accompagnement performante.

Cette diversité de profils implique des besoins spécifiques et différents en fonction de l'origine et du pays de résidence.

La vision d'Afek Tounes :

Pour Afek Tounes, chaque Tunisien à l'étranger est un Tunisien à part entière. Le fait d'être binational ou de résider dans un pays étranger ne doit pas, en soi, le priver de l'égalité complète et de l'exercice de ses droits, tout autant que les Tunisiens de l'intérieur. L'état doit garantir ces libertés, mettre en place les mécanismes garantissant l'exercice de ces droits et remettre le Tunisien à l'étranger au centre du processus de décision par la création d'un District appelé « District Monde ».

L'état doit aussi leur fournir des services adaptés à leur situation particulière et veiller à renforcer leur lien avec la patrie.

Le Tunisien de l'étranger représente une extension de la Tunisie dans son pays d'accueil. Tout comme il s'engage à protéger l'intégrité de ses citoyens et de son territoire national, l'état doit se positionner en tant que protecteur universel des Tunisiens à l'étranger.

Par ailleurs, nous croyons que chaque Tunisien et chaque Tunisienne, résidant à l'étranger, quel que soit sa situation/background, constitue un talent, capable d'apporter une réelle valeur ajoutée à son pays et ses concitoyens. Que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur, leur action doit être facilitée par l'état qui doit mettre en place le cadre juridique, règlementaire et économique leur permettant de promouvoir les opportunités économiques pour la Tunisie à l'étranger et de maximiser leurs apports à l'économie nationale. Afek Tounes s'engage à accompagner ces compétences et leurs projets pour ouvrir de nouveaux horizons à la Tunisie.

10 programmes clés :

Pour une Egalité des droits pour tous et un conseil régional des Tunisiens à l'étranger

121. Pour Afek Tounes, tout comme les tunisiens de l'intérieur, les tunisiens résidents à l'étranger doivent bénéficier du rapprochement des centres de décision pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Un conseil régional élu, et donc dirigé par un conseil composé de tunisiens résidents à l'étranger sera plus à même de comprendre leurs attentes et donc d'apporter les solutions les plus adaptées. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger aura une double mission, exécutive et consultative.

Pour un état protecteur facilitant une intégration agissante

122. L'Etat doit veiller à la protection des droits des migrants et de leurs familles, via la négociation avec les pays accueillants et la ratification de conventions internationales. Il doit aussi défendre les droits et intérêts des tunisiens à l'étranger auprès des autorités du pays d'accueil : octroi de visa, renouvellement de permis de séjour, immigration concertée, mise en place de consultations juridiques, cellules de lobbying, etc.
En particulier, l'état doit négocier avec les pays d'accueil une solution rétablissant les personnes âgées obligées de rester à l'étranger pour des problèmes de droits à la retraite, dans leurs droits et leur garantissant une retraite digne.

123. L'état doit œuvrer pour la sauvegarde de la dignité des Tunisiens à l'étranger. A ce titre une assistance juridique sera proposée, par les consulats, aux tunisiens à l'étranger vivant des situations difficiles et se trouvant dans l'impossibilité de se défendre par eux-mêmes.
Les catégories démunies et fragiles (pauvres, personnes âgées) seront préservées des dangers de marginalisation ou d'isolement. A cet effet, le conseil régional des Tunisiens de l'étranger organisera, au titre de sa mission exécutive, la solidarité au sein de la communauté.

124. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger favorisera la diffusion de la culture Tunisienne et le raffermissement du lien avec la patrie par la création de centres culturels, de radios communautaires, l'organisation de conférences et de manifestations culturelles. Il mettra en place une politique d'encouragement de la création et des talents (intellectuels, artistiques, sportifs, etc) au sein de la communauté des Tunisiens résidents à l'étranger et favorisera leur épanouissement. Une telle politique permettra aussi l'amélioration de l'image de la Tunisie à l'étranger et aura des retombées bénéfiques pour le Tourisme et l'économie Tunisienne.

125. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger sera en charge de la politique éducative spécifique aux Tunisiens résidents à l'étranger. A ce titre, il organise, en collaboration avec les associations, l'enseignement de la langue Arabe et de toutes les disciplines permettant la transmission de l'identité Tunisienne (religion, histoire, géographie, civilisation, etc).

Pour une administration consulaire au service du Tunisien

126. L'accès aux services administratifs et consulaires est, actuellement, un véritable calvaire pour beaucoup de tunisiens à l'étranger résidant loin des consulats. Pour Afek Tounes, la dématérialisation des démarches administratives, la création de la carte consulaire électronique et du compte internet sécurisé pour effectuer les démarches administratives à distance, le développement du dépôt de dossier sur internet ou par courrier, etc, sont des priorités.
Une lettre d'information régulière faisant, entre autres, le point sur les derniers évènements importants et sur l'évolution des démarches administratives permettra l'amélioration des liens entre le tunisien à l'étranger et son consulat.

127. En coordination avec le ministère des transports une vraie politique de libéralisation du ciel et de la mer sera mise en place. Elle permettra au tunisien résident à l'étranger de rentrer chez lui à des coûts raisonnables et constituera un véritable pont reliant le tunisien à l'étranger à sa patrie.

128. Afek Tounes œuvrera pour la mise en place, sous l'égide du conseil régional des tunisiens à l'étranger, dans les ports et les aéroports d'un service de veille et d'assistance qui facilitera et simplifiera les démarches administratives, douanières et de transit des Tunisiens à l'étranger lors de leur retour.

Pour une participation active de la diaspora Tunisienne au développement économique de la Tunisie

129. Pour Afek Tounes, l'état se doit d'accompagner les projets des Tunisiens à l'étranger en Tunisie et à l'étranger avec pour but de :

a. Permettre le développement des micro-projets.
b. Développer les secteurs à forte création d'emploi: IT, services, industries.
c. Développer l'exportation de produits tunisiens de qualité.
d. Aider au développement et au maintien du savoir-faire traditionnel tunisien (produits alimentaires régionaux, artisanat)
e. Maintenir le lien entre les immigrés et leur région d'origine et faciliter, pour ceux qui le souhaitent, le retour provisoire ou définitif.

A cet effet, des antennes d'assistance aux démarches juridiques et administratives seront créées au sein de chaque consulat et auront pour mission de faciliter et promouvoir les investissements des Tunisiens résidents à l'étranger.

130. La promotion de l'équivalence des diplômes entre la Tunisie et les pays de l'immigration tunisienne, les accords d'échanges universitaires, d'échanges techniques, de coopération constituent l'autre volet pour lequel Afek Tounes œuvrera pour impliquer, encore plus les tunisiens résidents à l'étranger, au développement économique de la Tunisie.

La Reconstruction de l'Etat

Pour une démocratie basée sur l'Etat de droit

Enjeux :

La Tunisie a souffert de la tyrannie parce que les hommes qui la dirigeaient ont basculé dans le despotisme et parce qu'aucun contre-pouvoir n'a été efficace. Nous sommes passés de l'état providence, à l'état autoritaire sans pouvoir ou vouloir instaurer l'état de droit.

L'état de droit désigne les régimes qui fonctionnent selon des lois écrites hiérarchisées, inspirées de principes supérieurs. Il implique que tous les membres de la société soient soumis à la loi, y compris le gouvernement.

Nous considérons que l'un des enjeux essentiels dans la construction de la nouvelle Tunisie est de réconcilier le citoyen avec l'état, l'état avec la démocratie et la démocratie avec l'état de droit.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes milite pour l'instauration d'une démocratie pérenne basée sur l'état de droit en tant que principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'état lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Nous considérons que l'état de droit exige le rétablissement de la confiance des citoyens dans les instances qui régissent le pays. Confiance dans les services de sécurité qui respecteront les droits et libertés des citoyens. Confiance dans les tribunaux qui rendront justice. Confiance dans l'administration. Confiance dans la gestion des élections. Confiance dans les instances de protection des droits des minorités et des groupes vulnérables. Confiance dans la société civile toujours aux aguets et vigilante.

L'état de droit doit être défendu par un appareil judiciaire indépendant, soumis uniquement à la loi, garant des libertés individuelles et qui joue un rôle crucial en assurant le respect des droits civils et politiques ainsi que l'égalité et la dignité de tous les citoyens.

10 programmes clés :

131. Bâtir un état fort, capable d'exercer ses fonctions régaliennes avec toutes ses exigences et entreprendre les réformes nécessaires pour permettre d'établir les institutions efficaces de la République.

132. Rétablir la confiance des citoyens dans les institutions du pays en mettant en place les instances de médiation et en multipliant les possibilités de recours. Ainsi, pour tous litiges avec l'administration, les citoyens pourront saisir le médiateur de la république et pour tout litige avec les forces de l'ordre ils pourront saisir l'inspection générale des services.

133. La corruption est un fléau qui affaiblit énormément l'Etat. Elle doit être combattue à tous les niveaux. Afek Tounes propose de créer une instance exécutive dont les objectifs exclusifs seraient la lutte contre la corruption, avec des indicateurs de mesure de la performance affichées de manière transparente tous les mois à l'opinion publique.

134. Renforcer l'indépendance de la justice en :
   a. Améliorant les conditions de travail des magistrats, à tous les niveaux, en vue d'une meilleure efficacité.
   b. Mettant en place un régime spécial de rémunération des juges (régime indépendant de la grille de la fonction publique actuelle ou intégré dans la nouvelle grille recommandée par Afek Tounes avec les statuts de cadres supérieurs). Ceci est de nature à améliorer les conditions matérielles du juge et de le soustraire aux pressions mercantiles.
   c. Faisant bénéficier les magistrats de l'immunité pour les actes commis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, comme défini dans le cadre de la constitution.
   d. Renforçant la formation des juges.
   e. Créant de nouvelles spécialisations juridictionnelles.
   f. Retirant à vie le droit d'exercer une fonction en rapport avec la justice au juge qui est sanctionné par ses pairs pour une faute grave.

135. Donner un rôle actif aux citoyens dans la réalisation de la justice en développant des modes alternatifs de résolution des litiges (procédure du plaider coupable, facilitation des résolutions à l'amiable, etc). Le désengorgement des tribunaux, qui en résultera, permettra d'accélérer la résolution des litiges.

136. Maintenir un rôle essentiel de contrôle à la cour constitutionnelle et garantir la suprématie des lois à travers la possibilité de recours à cette cour pour tous les citoyens.

137. Adopter le processus de justice transitionnelle pour établir la vérité, déterminer les responsabilités et décider équitablement des sanctions, indemniser les victimes, procéder aux réformes nécessaires des institutions et pour éviter toute reconduction des mêmes pratiques sous l'ancien régime puis enfin atteindre la réconciliation nationale. Ce processus que Afek Tounes demande depuis l'été 2011 a pris beaucoup trop de retard à l'ANC.

138. Afek Tounes considère que le vote est, en plus d'être un droit, un devoir. Le vote numérique sera introduit afin de faciliter et simplifier la participation des citoyens aux élections. Rendre le vote obligatoire lors des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales, afin de donner une impulsion positive à une démocratie naissante et participer à la mise en place des réflexes démocratiques, pourrait être l'une des voies à explorer dans un cadre de consensus national sur le sujet.

139. Promouvoir la transparence et la mise à disposition des informations sur le fonctionnement des institutions publiques et des organes de l'état à tous les niveaux.
Sensibiliser les citoyens à la nécessité de se conformer à la loi et développer la culture de la responsabilité collective du respect de la loi.

140. Prodiguer les moyens nécessaires aux instances de régulation (Instance supérieure indépendante des élections, Haute instance de la communication audiovisuelle, Conseil supérieur de la magistrature, etc) afin qu'elles assument leurs responsabilités et qu'elles jouent pleinement leurs rôles.

Pour un système sécuritaire républicain et efficace

Enjeux :

L'insécurité est une des principales préoccupations des Tunisiens. Cette insécurité résulte conjoncturellement des mauvaises décisions prises par le gouvernement et structurellement de la dégradation des conditions de vie.

Nous avons identifié les catégories de délits et sujets d'inquiétude des citoyens suivants:

- La menace terroriste ;
- Les délits de droit commun (braquages, vols avec effractions, racket) ;
- Les bandes et milices organisées ;
- Les atteintes à l'intégrité du Territoire national ;
- La répression policière illégale.

Afek Tounes estime que ces préoccupations devront être intégrées dans une politique ferme et volontariste de l'Etat qui doit faire respecter la loi et prévoir les futures difficultés risquant de toucher à la sécurité des citoyens.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes au travers de son programme économique et social – travaillera sur la forte réduction de facteurs favorisant l'insécurité par la remise en marche de l'ascenseur social permettant de rétablir la cohésion de notre société. Toutefois, ces facteurs sociaux ne doivent pas exonérer les délinquants du respect de la loi, condition indispensable à la coexistence citoyenne. En tout état de cause, force doit rester à la loi.

La Tunisie doit se préparer aux menaces réelles terroristes qui pèsent sur notre pays. Une nette amélioration quantitative et qualitative de nos forces de l'ordre est une priorité pour affronter ce risque.

Les conditions de vie et de travail des forces de l'ordre, même si elles ont été améliorées ces derniers temps, sont un facteur important de motivation et de considération pour ce corps clé pour l'établissement d'une démocratie pérenne dans notre pays.

10 programmes clés :

141. Création d'une agence nationale du renseignement rattachée au ministère de l'intérieur et contrôlée par une commission nationale de déontologie du renseignement. Les armées seront dotées d'une Direction du Renseignement Militaire pour combler un manque. En effet en Tunisie, la Direction de la Sécurité Militaire n'a pas de prérogatives de renseignement et doit être spécifiquement dédiée à la sécurité du système de défense du pays.

142. Définir de manière précise et complète les procédures d'intervention des différentes forces de police dans le respect des Droits de l'Homme afin de protéger le citoyen et l'agent de police.

143. Renforcer l'Inspection générale des services et doter la police d'une instance de déontologie de la police nationale. Annuellement l'instance de déontologie de la police dresse un rapport à l'attention des trois présidents. Ce rapport évalue l'action des forces de l'ordre, dresse un bilan et propose des améliorations.

144. Améliorer les conditions de vie notamment en ce qui concerne leurs logements par la création d'un office du logement des forces de l'ordre (rapprochement des logements et des lieux de travail, accès simplifié à la propriété).

145. Créer une police de proximité non armée qui sera placée sous l'autorité des collectivités locales. Le recrutement de ces policiers devant être fait parmi les habitants de la collectivité. Leur rôle consisterait à prévenir l'incivilité et les petits délits.

146. Création d'un corps spécifiquement dédié à la lutte anti-terroriste. Ce corps agira contre cette menace grâce à un système de renseignement spécifique, il sera doté d'un pool de magistrat anti-terroriste et d'une unité pénitentiaire, spécifique et extérieure au système pénitentiaire de droit commun.

147. Assurer un meilleur maillage territorial des forces de l'ordre à travers une meilleure coordination des différents services du ministère de l'intérieur.

148. Créer la fonction de Juge des libertés et de la détention, sous l'autorité du ministère de la justice, qui aura pour fonction de veiller à la légalité des arrestations, le cas échéant de les annuler ou de les prolonger et de garantir au justiciable d'être assisté par un avocat dès le début de la garde à vue.

149. Renforcer la coopération internationale et l'échange d'information et mieux insérer la Tunisie dans les réseaux de coopération sécuritaire internationale.

150. Compte tenu de la démographie et des menaces, la Tunisie doit augmenter l'effectif de ses armées de 35 à 70 000 hommes à horizon de la fin de la mandature (2019). Cette montée en puissance doit s'accompagner par une augmentation du ratio de corps professionnalisés dans l'effectif général des armées. Actuellement d'environ 6000 hommes dans l'armée de terre, la part des corps professionnalisés doit être portée à environ 12 000 hommes en fin de mandature. Pour l'armée de l'air et pour la marine, l'évolution du ratio doit être aussi dans le même volume soit un doublement des effectifs professionnalisés.

En même temps, Afek Tounes propose de maintenir le service militaire jusqu'à achèvement de la professionnalisation intégrale des armées à horizon de 2024.

Pour un Service public moderne, au service du citoyen, de la société civile et de l'entreprise

Enjeux :

Dès les premières années post-indépendance, la Tunisie a su mettre en place une organisation forte de l'Etat, appuyée par une administration structurée. Cette approche a permis la mise en œuvre des politiques nationales structurantes, telles que les politiques de l'Education, de la Santé et du planning familial, pour ne citer que celles-ci.

Au cours des dernières années, l'administration tunisienne n'a pas su se moderniser et accomplir sa mission dans l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration de la qualité de ses services, la mise en place d'une stratégie de réformes claires et précises. Au contraire, le nombre de fonctionnaires a augmenté d'une manière considérable sans apporter une plus grande efficacité.

Or, la réforme de l'administration publique est primordiale pour faire face à de nouveaux défis dus aux mutations internationales et aux lois de la compétitivité mondiale.

La vision d'Afek Tounes :

Parce qu'un Etat se doit d'être au service de citoyens libres et responsables, Afek Tounes considère que l'Administration doit devenir un Service Public qu'il convient de responsabiliser en instaurant l'obligation de résultat et en réhabilitant le mérite, le travail et l'effort.

Afek Tounes œuvrera à l'instauration de la culture de responsabilisation à tous les niveaux hiérarchiques de l'Administration avec comme objectif de faire que la prise de décision soit la plus proche du citoyen et prise d'une façon participative.

Afek Tounes œuvrera ainsi à rendre l'administration publique de la Tunisie moderne dans sa mission (l'administration est redevable), dans ses moyens (revue du statut de la Fonction publique et mise en œuvre d'une administration électronique généralisée et décentralisée) et dans sa relation avec l'usager.

10 programmes clés :

151. Créer une Agence pour la modernisation du Service Public dénommé **Masslahat Tounes**. Cette agence assurera la gestion de l'ensemble des programmes et des budgets liés à la modernisation du Secteur Public. Cette agence sera rattachée dès sa création à la Présidence du gouvernement et fera l'objet d'une évaluation semestrielle de l'atteinte de ses objectifs et de l'utilisation appropriée des fonds alloués. L'Agence présentera au Chef de gouvernement un rapport semestriel qui sera discuté durant le conseil des ministres puis présenté au parlement.

152. Procéder à une refonte en profondeur de la mission de l'administration publique, en abandonnant – sauf très rares exceptions- le principe généralisé actuellement de contrôle à priori (matérialisé par les autorisations préalables). Généralisation du principe de liberté d'initiative avec instauration d'une liste négative des activités soumises à autorisation (ce qui n'est pas interdit est autorisé) et renforcement des moyens de contrôle du Service Public, ainsi que des sanctions applicables en cas de non-respect des réglementations. Cette approche permettra de consacrer le rôle de régulation de l'Etat en réduisant son champ d'intervention.

153. Généraliser le système qualité dans les différentes structures de l'Administration Publique et mettre en place un programme national visant à promouvoir la qualité des prestations rendues aux citoyens et aux entreprises, et à améliorer les processus de production des services administratifs et à la lutte contre la corruption. Il conviendra de ne plus exclure la possibilité de certaines rémunérations pour les prestations de l'administration, notamment pour les Centres techniques ou certaines agences rendant des services à des entités économiques pour préserver l'équilibre financier de ces structures. Des exonérations temporaires pourront être mises en place, notamment pour les entreprises au cours de leurs premières années d'existence. En contrepartie, la qualité des prestations deviendra un droit opposable.

154. Mettre en place une véritable administration électronique. L'administration électronique consiste à offrir aux usagers du Service Public des services distants (pas de nécessité de se déplacer pour bénéficier du service) et permanents (disponibles 24/24 et 7/7). Elle permettra l'optimisation du processus de production administrative, la modernisation des modes de travail et l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des prestations aux citoyens.

155. Rapprocher les services administratifs des citoyens et y faciliter l'accès. Renforcer les rapports de confiance et d'ouverture entre le service public et le citoyen en favorisant leurs présences sur les lieux de fréquentation des citoyens et en généralisant l'expérience des « Maisons de services administratifs ».

156. Mettre en œuvre, après analyse des impacts financiers et des modalités de financement, un plan de départ volontaire des fonctionnaires. Ce plan présentera plusieurs variantes, permettant au fonctionnaire de choisir les modalités de son départ. Un dispositif sera mis en œuvre pour retenir et promouvoir les fonctionnaires dont le départ serait préjudiciable à la bonne marche du Service public.

157. Procéder à une refonte en profondeur du statut de la Fonction publique et harmoniser les statuts des organismes publics. Ces refontes et harmonisations doivent aboutir à une amélioration des rémunérations basée sur le principe du mérite et du résultat notamment par l'instauration de prime de performance. Pour tenir compte des contraintes budgétaires ces évolutions seront effectuées de manière progressive.

158. Ouvrir l'administration tunisienne à de très hautes compétences. Ces très hautes compétences participeront à la direction des grands projets de réforme du Service Public, et bénéficieront d'un statut de cadre supérieur de l'Etat, bénéficiant d'une rémunération proche de celle appliquée par le secteur privé.

159. Transférer progressivement de nombreux établissements publics, de la capitale vers des régions intérieures, tout en tenant compte bien entendu des contraintes spécifiques à l'établissement. Ce plan de transfert serait réalisé sur une durée de dix ans. Cette démarche sera également mise en œuvre dans le cadre du transfert de certaines prérogatives de l'administration centrale aux collectivités locales...

160. Mettre en place une politique de diffusion de l'information dans un but de transparence notamment pour ce qui est du traitement des appels d'offres ou du suivi des demandes, en cours, des citoyens. Mettre en ligne les bases de données, les statistiques et toutes autres informations accessibles à l'administration et pouvant être utiles aux citoyens, à la société civile et aux entreprises.

Pour un État opérateur économique uniquement dans les secteurs stratégiques

Enjeux :

La Tunisie a engagé, tout au long des deux dernières décennies, une série de réformes traduisant une volonté de désengagement de l'État en privatisant plus de 200 entreprises du secteur concurrentiel et en renforçant l'initiative privée. Les privatisations des entreprises publiques ont rapporté au budget de l'Etat près de 6 milliards de dinars (dont la moitié au titre de la seule opération Tunisie Télécom).

D'un autre côté, l'Etat garde encore la mainmise sur un grand nombre d'entreprises opérant dans différents secteurs aussi bien stratégiques qu'ouverts à la concurrence, contribuant ainsi à près de 20% du PIB. Ces entreprises souffrent, pour une large part, d'insuffisances dans leurs modes de gestion et d'un déficit chronique qui représente une menace sérieuse pour les finances publiques. La présence de l'Etat dans les secteurs concurrentiels crée également un effet de distorsion dans la concurrence.

Enfin, une révision du rôle de l'Etat dans l'économie est indispensable, notamment par l'encouragement du partenariat public-privé, jusque-là timide en Tunisie, alors qu'il pourrait représenter une alternative permettant à l'Etat de conserver le contrôle de certaines activités sans devoir assumer seul l'engagement et le risque financier associés.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes prône l'économie de marché dans le cadre d'un état régulateur mais pouvant agir aussi en tant qu'opérateur dans les secteurs stratégiques ou sensibles. L'état ne doit, en effet, se désengager que des secteurs concurrentiels. C'est dans ce sens que selon Afek Tounes, l'état doit rester opérateur économique dans des secteurs tels que le transport urbain, le transport ferroviaire et les utilités (électricité, eau).

Cependant, dans certaines entreprises opérant dans les secteurs stratégiques ou sensibles notamment les utilités, et qui manquent de moyens financiers nécessaires à leur exploitation courante ou à leur développement, une solution de Partenariat Public-Privé (PPP) pourrait être envisagée pour pallier les difficultés que rencontrent ces entreprises. Le PPP permettrait d'améliorer significativement les modes de gestion de ces entreprises et de financer les investissements d'accroissement de capacité et d'amélioration de la qualité de service.

Quant aux entreprises opérant dans les secteurs concurrentiels (tels que le transport aérien ou maritime et les télécommunications), Afek Tounes recommande la mise en place d'un programme progressif de privatisation totale ou partielle. Seule une telle approche permettrait d'améliorer leur performance et leur compétitivité et de consolider l'équilibre des finances publiques en réduisant les dépenses supportées par le budget de l'État au profit

de ces entreprises. Cette démarche permettrait en outre d'attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE) et de dynamiser le marché financier. La privatisation de ces entreprises aurait enfin un effet positif en termes de création de nouveaux emplois.

10 programmes clés :

Un État régulateur

161. Consacrer le rôle principal de l'Etat dans le secteur économique en tant que régulateur. Ceci signifie que l'Etat a pour mission de définir le cadre légal et réglementaire dans lequel opèrent les entreprises, puis de mettre en œuvre les instances (justice, conseil de la concurrence, corps d'inspection) qui permettent de s'assurer que ces réglementations sont bien respectées.

162. Garantir le respect des grands équilibres macro-économiques et financiers. Afek Tounes estime qu'il est du devoir de l'Etat de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que les fondamentaux macro-économiques et financiers (endettement public, déficit budgétaire, déficit courant, inflation...) soient respectés, en conformité avec les standards internationaux.

Un état opérateur dans les secteurs stratégiques et sensibles

163. Limiter l'intervention de l'Etat en sa qualité d'opérateur économique, aux secteurs stratégiques ou sensibles. Un secteur est dit stratégique lorsque le désengagement de l'Etat présenterait un risque de dépendance économique forte de la Tunisie vis-à-vis de l'extérieur. Un secteur est dit sensible et doit rester à titre principal du ressort de l'Etat lorsque celui-ci est le seul garant du maintien d'un niveau satisfaisant de qualité et de disponibilité de service pour tous.

164. Confirmer le rôle de l'Etat en sa qualité d'opérateur économique, dans le secteur des mines et de l'industrie chimique associée, le secteur des utilités (distribution d'électricité, assainissement et distribution de l'eau), et le transport ferroviaire et urbain.

165. Mettre en œuvre des formules de partenariat public-privé, pouvant aller selon les besoins, de l'assistance technique, à la gestion déléguée ou à la concession. Le modèle de la concession présente l'avantage de faire supporter au partenaire privé le coût de l'investissement initial et de développer du savoir-faire tunisien (centres de compétences et centres de recherche).

Un Etat soutien des projets innovants

166. Créer des fonds sectoriels spécialisés, grâce auxquels l'Etat contribuera en tant que co-investisseur avec des actionnaires privés. Ce mode d'intervention en capital de l'Etat sera réservé à certains projets dans les régions intérieures, aux projets fortement consommateurs en capital, ou aux projets innovants pour lesquels l'intervention de l'Etat s'apparente à du capital-risque. La création de la Caisse des Dépôts et Consignation est une bonne initiative dans ce sens.

Un Etat se désengageant du secteur concurrentiel

167. Mettre en œuvre un programme progressif de privatisation des entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels (transport aérien, télécommunication, banques, etc). Ce programme définirait les conditions de retrait ou de maintien partiel de l'Etat dans le capital des entreprises, éventuellement à travers la Caisse des Dépôts et des Consignations.

    La privatisation de ces entreprises devra se faire en préservant les intérêts de l'État, des usagers et des salariés. Ce programme de privatisation permettra de dynamiser la concurrence, d'améliorer la performance et la compétitivité du secteur, et donc de créer de l'emploi.

168. Définir conjointement entre l'Etat et le secteur privé, des politiques sectorielles qui répondent aux besoins du pays, et ce à travers des contrats-programmes.

Pour une refonte du mode d'administration des entreprises publiques

169. Procéder à une refonte totale du mode de gestion et d'administration des entreprises publiques. Cette refonte a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de ces entreprises, ainsi qu'une plus grande transparence. En particulier, l'autonomie de gestion devra être renforcée, notamment vis-à-vis des ministères de tutelle. Il peut être envisagé de les rattacher à des fonds sectoriels spécialisés.

    Revoir la composition des conseils d'administration des entreprises publiques, les administrateurs indépendants pouvant représenter jusqu'à la moitié des administrateurs de l'entreprise.

170. Instaurer le principe du recrutement des premiers responsables des entreprises publiques sur la base du critère de la compétence, en mettant en place des processus de sélection en conformité avec les bonnes pratiques du secteur privé.

Pour une gestion énergétique équilibrée et respectueuse de l'environnement

Enjeux :

L'énergie fossile est partout. La culture des aliments avec des engrais et des pesticides pétrochimiques. La plupart des matériaux de construction, béton, plastiques, etc sont faits de combustibles fossiles. Les produits pharmaceutiques aussi. Les vêtements sont composés pour l'essentiel de fibres synthétiques. Les moyens de transport, l'électricité, l'éclairage, la climatisation, le chauffage, etc, reposent sur l'énergie fossile

La Tunisie est malheureusement déficitaire sur le plan énergétique depuis plusieurs années suite à la forte croissance de la consommation et la baisse en même temps de la production de pétrole et de gaz malgré la multiplication des activités d'exploration.

Le déficit en Ktep, va en s'accentuant d'une année à l'autre et le coût ainsi que l'impact

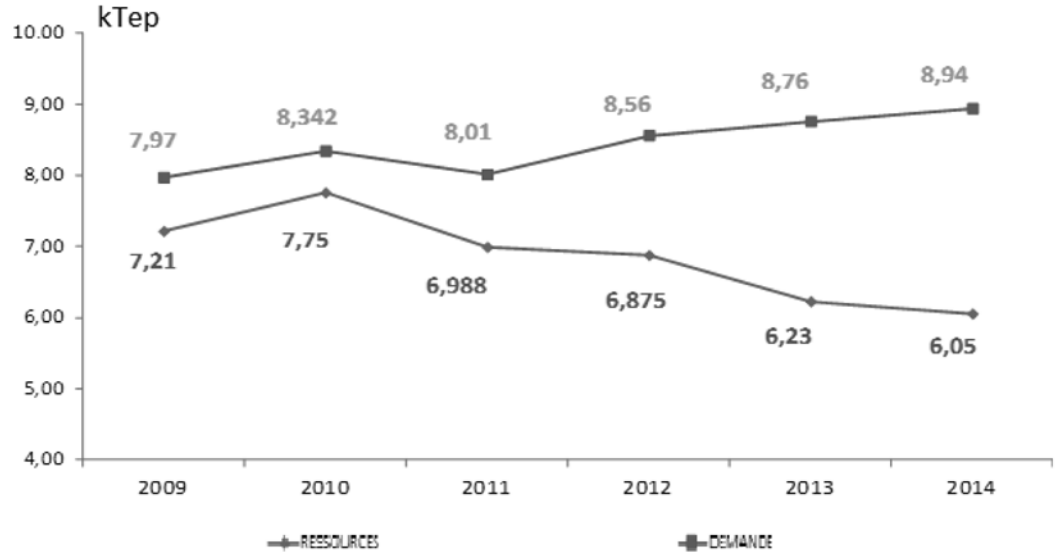

sur les réserves en devises du pays sont de moins en moins supportables.

Le secteur de l'énergie contribue à la hauteur de 7,5% au PIB du pays. Très consommateur de capital en terme d'investissements et peu créateur d'emplois directs. Cependant, plus l'électricité est disponible à prix raisonnable, plus les activités industrielles peuvent être développées.

La Tunisie a des acquis indéniables dans ce secteur. Une électrification du pays généralisée, un réseau électrique considéré assez fiable, un code des hydrocarbures assez flexible et dans les normes internationales. Cependant, l'énergie est subventionnée de manière globale et la subvention ne profite pas uniquement aux classes sociales qui en auraient besoin. La subvention a représenté 6% du PIB en 2013 et est devenue insupportable pour les finances de l'état. La croissance de la consommation a été trop rapide sans aucune régulation et incitation à l'économie d'énergie. Enfin, les importations anarchiques de produits pétroliers des pays voisins, Lybie et Algérie, ont un impact très négatif sur les équilibres financiers du secteur sans compter les risques sécuritaires que ces importations génèrent.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère que la Tunisie doit investir pour rejoindre le train des pays développés dans le secteur de l'énergie et surtout l'adoption des préceptes de la 3éme révolution industrielle autour des énergies renouvelables. Pour ce faire le réseau électrique tunisien devra évoluer et devenir intelligent. Nos normes dans le domaine du bâtiment doivent suivre.

Le gaz restera pour les 50 ans à venir une source d'énergie pour la Tunisie, qui explorera les énergies conventionnelles notamment dans le Sahara principalement.

Par ailleurs, Afek Tounes accélérera le déploiement du réseau gazier tunisien dans l'ouest du pays, ce déploiement ayant pris trop retard.

La subvention énergétique devra progressivement ne cibler que les populations et les activités qui le méritent Les comptes de l'état ne pourront plus supporter une telle subvention sur le long terme

10 programmes clés :

171. Inciter à la réduction de la consommation énergétique en publiant les chiffres notamment dans les périodes de pointe et en augmentant significativement les prix dans les plus hautes tranches.

172. Encourager les industriels grandement consommateurs à adopter les énergies renouvelables en engageant la STEG à leur racheter leur production si elle est en surplus. Dans ce cadre, légiférer le besoin de créer une station productrice d'énergie renouvelable dans toute zone industrielle dépassant une certaine taille.

173. Lancer un programme de mise à niveau du réseau électrique tunisien de la STEG pour le rendre « intelligent » (SmartGrid). L'idée étant de pouvoir créer

des consommateurs et producteurs à un instant T qui peuvent s'échanger de l'électricité à travers la STEG.

174. Faire évoluer les normes de l'habitat et de la promotion immobilière pour avoir des bâtiments producteurs d'énergies renouvelables et visant l'autosuffisance électrique. Cela présentera une superbe opportunité pour les entreprises innovatrices et permettre de mettre la Tunisie dans les premiers wagons de la troisième révolution industrielle.

175. Connecter le réseau électrique tunisien au réseau européen, à travers l'Italie, dans le cadre des négociations avec l'union européenne, pour permettre à notre pays d'envisager même de l'export de l'énergie renouvelable et de rester au diapason de l'Europe, leader affirmé dans le mouvement vers ces énergies.

176. D'ici à ce que les énergies renouvelables prennent leur essor dans notre pays, la Tunisie doit développer son réseau de centrales électriques pour alimenter une croissance économique créatrices d'emplois et répondant aux exigences de notre courbe démographique actuelle. Pour ce faire et sur les 10 ans à venir, soit la Tunisie explore la piste du charbon soit celle du gaz non conventionnel. Afek Tounes n'a pas de religion sur ce sujet et recommande d'explorer le gaz non conventionnel dans le Sahara loin des zones d'habitation et d'évaluer ensuite le potentiel selon les trouvailles des premières explorations. Si la production s'avère non rentable et/ou trop coûteuse, la Tunisie devra peut-être se retourner malheureusement vers le charbon devenu nettement moins cher que le gaz importé.

177. Sur le court terme aussi, le réseau gazier devra être déployé dans tout le pays pour optimiser la consommation. Le gaz restant le produit le moins coûteux dans le cadre de l'énergie fossile disponible dans le pays. Le réseau a pris beaucoup de retard dans l'ouest du pays.

178. Dans le cadre de la réduction de la consommation, la politique de subvention devra être revue et intégrer progressivement une subvention exclusivement réservées aux familles nécessiteuses et une portion de la classe moyenne.

179. Une négociation avec l'Algérie et la Lybie devra avoir lieur pour résoudre le gros problème des flux de produits pétroliers circulant dans le pays de manière illicite. La politique du laisser-faire laisser-aller doit cesser. Son impact social étudié et compensé par l'élaboration de zones franches frontalières.

180. Une revue des rôles et une rationalisation des responsabilités des diverses entreprises publiques agissant dans le domaine de la production, du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz, dans un souci de transparence, clarté et efficacité de la gestion du secteur, avec toujours la philosophie de sortir l'état de toute activité concurrentielle.

Pour une infrastructure désenclavant nos régions intérieures et améliorant la compétitivité de l'économie

Enjeux :

L'un des atouts les plus importants de la Tunisie est son positionnement géographique. Les activités import-export représentent près de 50% du PIB de la Tunisie. Les flux de marchandises se sont multipliés par 2 en 10 ans et vont se multiplier encore plus vite dans les années à venir. Dans une économie de marché où la vitesse de circulation de la marchandise, qu'elle soit une matière première ou un produit semi-fini ou encore un produit fini, est un facteur de compétitivité désormais primordial, les attentes des investisseurs sur la qualité des infrastructures, l'offre de prestations logistiques et l'efficience des prestations administratives sont de plus en plus importantes dans un écosystème où les pays concurrents et notamment le Maroc ont fait des progrès faramineux les 5 dernières années.

Le coût logistique en Tunisie s'élève à plus de 20% du PIB contre 15% pour les pays émergents et 7 à 10% pour les pays industrialisés. Ce coût s'explique par une infrastructure routière, portuaire et ferroviaire non suffisamment développée. Les flux de marchandises à l'intérieur du pays ne sont pas optimisés à cause de l'absence de plateformes logistiques globales proches des zones portuaires, de plateformes à proximité des zones industrielles, et de plateformes sur les zones frontalières.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes préconise de développer une infrastructure routière, ferroviaire et logistique permettant de désenclaver nos régions intérieures, de diminuer la pression urbaine sur les zones littorales et de rendre le site Tunisie un des sites les plus performants de la zone méditerranéenne.

Ce développement nécessite une démarche progressive mais rapide et un financement conséquent. La rapidité d'exécution permettra de résorber partiellement le grand problème actuel de notre pays que représente le nombre de chômeurs exclus de la vie sociale, dans le cadre de la réalisation de ces projets. Elle donnera aussi des perspectives claires à tous les investisseurs, tunisiens et étrangers pour les encourager à accélérer leurs projets dans toutes les régions du pays.

10 programmes clés :

Renforcement du réseau autoroutier

181. Accélérer la réalisation du projet d'autoroute du centre reliant Enfidha à Gafsa avec une liaison vers Sidi Bouzid et une autre vers Kasserine. Prévoir des voies rapides transversales entre les autoroutes.
182. Lancer les études pour une finalisation accélérée du projet d'autoroute trans-maghrébine avec l'extension à l'ouest de Bousalem vers la frontière algérienne et au sud de Gabès à Ras Jedir en passant par Médenine et en accélérer la réalisation.

Développement des voies rapides

183. Développer les voies rapides (2x2 voies), les besoins de développement de nouveaux axes routiers étant nombreux et les perspectives du trafic routier nous permettent d'en développer un grand nombre en voies express, beaucoup moins coûteuses que les autoroutes (2.5 moins chères).
Ce programme devrait concerner les liaisons A3 (Ouest) vers Siliana, Jendouba et El Kef, la route Tunis-Siliana en passant par Zaghouan, la route El Kef-Siliana-Kairouan, la route El Kef- Kasserine-Tozeur avec liaison sur Gafsa et le passage en deux voies rapides des GP13 (Sidi Bouzid-Sfax) et GP14 (Gafsa-Sfax), la route Kairouan-Skhira croisant les nouvelles GP 13 et GP14, la transversale du Cap-Bon, la route Tozeur-Kebili-Gabès et enfin la liaison Autoroute A1 étendue sur Médenine vers Tataouine.

Expansion forte du rail

184. Elaborer un schéma directeur ferroviaire selon des horizons emboités (5, 10, 20 ans) avec un renforcement des lignes à fort potentiel de trafic et les liaisons trans-maghrébines.
185. Doubler les voies. Le réseau existant fait 2 165 km dont 1 991 km sont en exploitation, soit 92%. Seuls 226Km sont à double voie, soit 10% du réseau. Afek Tounes préconise une mise en doubles voies progressive du réseau en commençant par la banlieue sud de Tunis, objet de trafic très important. L'amélioration du reste du réseau doit être progressive et tenant compte des projections de trafic.
186. Remettre en service la deuxième desserte Tunis-Kasserine en rajoutant un lien Sousse-Kairouan. Ce projet permettrait de relier Kasserine, Jelma-Sidi Bouzid et Kairouan à Sousse puis sur toute la ligne côtière de manière rapide. Cette ligne peut encourager aussi les industriels à s'installer dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine.
187. Accélérer la réalisation de la ligne trans-maghrébine, qui rejoindrait la Lybie dans le sud en passant par Medenine, et prolongement jusqu'à Ain Draham au nord-ouest.

Une logistique intégrée

188. Constituer dans les plus brefs délais une réserve foncière pour les zones logistiques, par validation ou amélioration des zones déjà définies à l'exception de celle d'Enfidha dont la taille dépendra de la réalisation ou pas du port en eaux profondes.
Pour la logistique domestique (le marché tunisien) 3 grandes plateformes logistiques régionales seront lancées : une au nord à proximité de Tunis, une au centre aux alentours d'Enfidha, une au sud-centre au sud de Sfax. Derrière ces grandes plateformes régionales, plusieurs plateformes de moyenne et petite taille doivent être développées autour des zones industrielles et commerciales permettant de massifier et simplifier les flux logistiques.
Pour la logistique import/export, il s'agit de développer des plateformes logistiques très proches des ports permettant une consolidation et une déconsolidation des flux plus efficaces avec d'éventuelles prestations de plus grande valeur ajoutée.
Pour la logistique offshore, les zones frontalières, Ben Guerdane, Kasserine, Gafsa, Ghardimaou représentent des zones logistiques importantes pour les flux transfrontaliers. Elles doivent être développées rapidement. Pour le trafic international, le site Tunisie a un potentiel important si un port en eaux profondes est réalisé avant 2020.

Un renforcement des capacités portuaires

Les tirants d'eau et les installations actuelles de nos ports ne sont plus adaptés aux nouvelles technologies du transport maritime. Leur capacité et leur localisation pour la plupart en milieu urbain conduisent à des difficultés de desserte et d'évacuation des marchandises, générant un surcoût à la marchandise tunisienne et réduisant l'indice de connectivité de nos ports sur les marchés internationaux.
Pour résoudre ce problème crucial, Afek Tounes propose un plan en deux temps.

189. Mettre en œuvre un plan d'amélioration rapide des infrastructures existantes comprenant d'une part, l'extension du port de Radès avec au moins deux postes à quai et le développement d'une nouvelle voie routière permettant de désenclaver le port, et d'autre part, l'accélération des améliorations de l'infrastructure du Port de Skhira lui permettant de développer plus facilement les volumes de conteneurs pour désengorger Radès. Enfin des améliorations des ports de Sfax, Sousse et Gabès ainsi qu'une éventuelle extension du port de Bizerte selon la solution trouvée pour remplacer le pont.

190. Construire un port en eaux profondes : L'emplacement stratégique du pays, le développement mondial du transport maritime et la nécessité d'améliorer la compétitivité de notre logistique internationale, prônent pour le développement

d'un port en eaux profonde dans notre pays. Reste à savoir si Enfidha est le meilleur emplacement. Bien que représentant le grand avantage de la disponibilité foncière et au-delà des risques écologiques, qui existent partout sur nos côtes, la plus grande opportunité étant d'en faire un port de transbordement, Enfidha n'est pas sur le chemin des autoroutes de la mer. Le marché n'est pas encore saturé dans la zone à court terme. Afek Tounes soutient donc le projet de ce port, qui s'établirait en PPP (Partenariat Public-Privé) mais se réserve de promouvoir un autre lieu.

Pour des régions fortes, maillons essentiels de la dynamique économique et sociale

Enjeux :

Le modèle politique et économique en vigueur actuellement en Tunisie depuis l'indépendance a été un modèle extrêmement centralisé, dans lequel les décisions sont prises au niveau de l'appareil central de l'État, les régions contribuant principalement au suivi de leur réalisation. Ainsi, les Conseils régionaux en place sont désignés par le pouvoir central et n'ont qu'un rôle consultatif.

Cette démarche était concevable dans les premières années de construction de l'ensemble de l'appareil administratif de l'État, des gouvernorats et des municipalités. Aujourd'hui, cette démarche s'avère être un frein au développement économique et social des régions.

L'enjeu principal est la mobilisation des ressources régionales, grâce à une coordination horizontale décentralisée des activités économiques et sociales. Cette approche permettra de créer la vraie mécanique du développement régional, autrement dit, faire en sorte que la « Région » soit le moteur de la création de richesse continue et durable pour le pays.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes propose de placer la « Région » au centre de la dynamique nécessaire à la création de la richesse. La constitution tunisienne n'a pas défini spécifiquement la région, mais implicitement ce sont les gouvernorats actuels. Afek Tounes considère qu'au-delà des régions-gouvernorats, le développement économique et social décentralisé du pays nécessitera un aménagement du territoire composé de 8 districts, 7 sur le territoire regroupant 3 à 4 gouvernorats et un district Monde gérant les préoccupations économiques et sociales des 1,2 million de tunisiens résidents à l'étranger.

Par ailleurs, Afek Tounes croit qu'une politique régionale ne peut réussir que si elle passe par la réhabilitation de la notion de « la Ville », c'est-à-dire un espace de vie intégré peuplé doté du minimum vital, une ville gérée par une municipalité élue avec une autonomie financière et un fort pouvoir décisionnel local.

10 programmes clés :

Le Conseil du district, au cœur de la dynamique des régions

191. Découper le territoire national en Districts. Afek Tounes retient les critères fondamentaux suivants pour définir le découpage territorial : les caractéristiques sociodémographiques, les synergies économiques, l'homogénéité du patrimoine

culturel, l'équilibre démographique et l'existence d'une façade maritime. Un district « Monde » est aussi instaurée pour les tunisiens résidents à l'étranger. L'autonomie de ces districts vis à vis des administrations centrales devra se faire progressivement dans le temps mais à un rythme volontariste notamment durant la prochaine législature.

192. Accélérer la mise en place des Conseils de District. Les conseils municipaux sont élus au suffrage universel ainsi que les conseils régionaux (gouvernorat) économiques et sociaux. Le Conseil de District, selon la constitution, sera lui élu par suffrage indirect des conseillers municipaux et régionaux, pour un mandat de cinq ans. Il aura la charge de définir et mettre en œuvre les politiques qui relèvent des prérogatives du District.

Le District, ensemble physique et humain homogène intégré dans une vision globale nationale

193. Regrouper les gouvernorats limitrophes et complémentaires sur les plans économique et social dans des districts nationaux, l'aménagement du territoire de chaque district étant un sous ensemble affiné et approfondi du Schéma Directeur national de l'aménagement du Territoire.

194. Tenir compte des spécificités géographiques et de la disponibilité des ressources naturelles du district lors de l'élaboration des politiques sectorielles. Le district développera son programme dans le cadre d'un contrat cadre établi avec l'état, les autres districts du pays et le district Monde regroupant les tunisiens à l'étranger.

195. Consacrer le rôle de l'état dans la réalisation des infrastructures reliant les districts de manière efficace, et celui du District dans l'infrastructure locale notamment le développement des zones logistiques de proximité, la priorisation efficiente des axes routiers régionaux et des routes rurales, et la facilitation des accès aux ports et aéroports de la région.

196. Confier aux Districts les prérogatives relatives à la mise en œuvre de la politique de solidarité nationale en tenant compte des spécificités locales comme la densité de la population avec le poids de la population rurale, les spécificités géographiques des régions composant le District, le niveau d'éducation moyen, ...

197. Donner au District une autonomie de gestion. Pour ce faire, il doit avoir des ressources et une gestion transparente de ses dépenses. L'état devra déterminer, au début de la prochaine législature, selon le niveau de contribution de chaque District au PIB et de collecte des impôts, le niveau des ressources à garder localement ainsi que le niveau de contribution supplémentaire de l'état pour les districts les moins favorisés, et ce afin d'impulser une dynamique ayant pour objectif de rééquilibrer la répartition des richesses du pays.

198. Confier aux Districts un rôle important dans l'établissement des pôles nécessitant une taille critique comme les hôpitaux régionaux, les pôles technologiques, les sites énergétiques, etc. Ils devront veiller à une bonne répartition au sein du District en évitant de se retrouver dans une démarche négative de centralisation des administrations et/ou des pôles, accentuant ainsi les déséquilibres au sein du District.

199. Renforcer la capacité des municipalités dans le domaine urbanistique en les dotant des moyens nécessaires pour aménager des lots de terrains constructibles afin de lutter contre les constructions anarchiques, et par la création d'une brigade de police spécialisée et régionale (au niveau de chaque gouvernorat) et qui sera dotée de tous les équipements et engins nécessaires.

200. Création de Pôles modernes dans les districts. Chaque Pôle sera spécialisé dans un domaine particulier (TIC, Agriculture, industrie, etc). Ces Pôles présenteront des avantages pour la création et l'implantation d'entreprises. Ces Pôles pourront désengorger la capitale et les villes du littoral tunisien et donner aux jeunes des régions intérieures des opportunités réelles d'emploi.

La Reconstruction du succés économique et du retour à l'emploi

Pour une Tunisie ouverte sur le monde

Enjeux :

Le processus de mondialisation qui affecte la Tunisie, comme tant d'autres pays en développement, est un « ordre naturel », c'est-à-dire qu'il est obligatoire pour le pays de s'y adapter sous peine de forte dégradation de sa situation économique et sécuritaire.

Depuis maintenant 40 ans, la Tunisie a fait de son territoire une plateforme de production pour les entreprises étrangères, avec succès au départ et sans l'évolution de valeur nécessaire plus tard. Au cours des 15 dernières années, la Tunisie a partiellement ouvert son économie à la concurrence étrangère. La dernière étape, qui sera l'enjeu majeur des 10 prochaines années, est d'offrir à l'entreprise tunisienne un environnement d'affaires qui lui permette de faire jeu égal avec son homologue étrangère, et ce aussi bien sur le marché tunisien que sur les marchés extérieurs. C'est la fin du protectionnisme avec toutes les opportunités et les défis que cela représente. Trouver de nouveaux marchés est donc le défi de nos entreprises car le marché intérieur n'est plus suffisant.

La vision d'Afek Tounes :

Pour Afek Tounes les relations bilatérales avec les pays voisins et l'intégration Maghrébine sont des priorités pour l'accélération du développement économique et social, pour l'amélioration de la situation sécuritaire, pour la lutte contre le terrorisme, pour l'amélioration de la coopération énergétique ainsi que pour la préparation de sa transition.

L'Europe est notre premier partenaire commercial. Elle est la destination de l'essentiel de nos exportations et l'origine d'une grande partie de nos importations. L'Europe est aussi à l'origine de la plus grande partie des investissements directs étrangers.

La dimension Arabe de notre identité est facteur favorisant une plus grande complémentarité et un plus grand dynamisme dans les relations économique avec le monde Arabe. Nos entreprises et nos compétences peuvent contribuer à la forte croissance que connaissent ces pays.

La coopération sud-sud, la coopération triangulaire et l'ouverture sur le monde grâce à un réseau d'intelligence économique sont autant d'occurrences que nous devons aider nos entreprises à saisir pour se développer et faire de la Tunisie une des cinq premières économies du bassin méditerranéen.

10 programmes clés :

201. Pour Afek Tounes l'approche économique est une première étape vers une intégration maghrébine.

La création du grand marché maghrébin de plus de quatre-vingt-cinq millions de consommateurs facilitera les investissements intérieurs et attirera les investissements étrangers. C'est un moteur pour la création d'emplois et pour la dynamisation de la croissance.

De plus elle nous mettra dans une meilleure position lors des négociations internationales ou régionales.

202. Afek Tounes consolidera et développera d'une part, les relations avec les pays de l'Union Européenne, premier partenaire de la Tunisie, à travers la mise en œuvre du statut de partenaire avancé, et mettra en place d'autre part un accord de libre échange avec les Etats Unis, accord fortement contributeur à l'attractivité des investissements provenant de ce pays comme cela a été le cas pour le Maroc ou les IDE (Investissements Directs Etrangers) américains sont passés de 800 millions de dollars à 2,4 Milliards en deux ans suite à la signature d'un tel accord..

203. Afek Tounes accordera à la coopération interarabe une place importante dans la politique étrangère, compte tenu des opportunités et des potentiels qu'offre la région du monde Arabe.

La dimension Arabe de notre identité est un facteur favorisant une plus grande complémentarité et un plus grand dynamisme dans nos relations économiques avec le monde Arabe. Nos entreprises et nos compétences peuvent contribuer à la forte croissance que connaissent ces pays.

204. L'investissement dans l'intelligence économique est une priorité. Afek Tounes favorisera la mise en place d'un réseau de connaissance en matière de veille et d'intelligence économique. Il collectera les informations et les analysera pour établir un plan stratégique à l'export.

Il permettra à l'entreprise tunisienne d'être à l'écoute de l'environnement international et à renforcer davantage sa compétitivité.

205. Afek Tounes mettra en place dans chaque ambassade tunisienne une mission économique qui réalisera des études sectorielles et les mettra à la disposition des entreprises tunisiennes.

Ces missions économiques réaliseront aussi des études spécifiques à la demande des entreprises tunisiennes. Elles proposeront aussi leurs services aux entreprises pour la recherche de partenaires et faciliteront les conclusions de partenariats.

206. Afek Tounes encouragera la solidarité entre les entreprises pour le développement de l'export. Tout grand groupe, présent à l'international, qui met en place une activité de parrainage de petites et moyennes entreprises pour les aider à se développer à l'international, se verra attribuer des privilèges.

207. Afek Tounes favorisera le développement à l'export des petites et moyennes entreprises en créant une assurance prospection à l'export. L'état encouragera les petites et moyennes entreprises en leur consentant des avances sur les frais de prospection à l'export. Ces avances seront remboursées par un prélèvement sur le chiffre d'affaires futur.

208. La coopération Sud-Sud est un facteur de solidarité entre les pays du sud. De plus, dans les prochaines années, c'est dans les pays du sud que sera réalisée l'essentiel de la croissance dans le monde.

Afek Tounes mettra en place une politique africaine et renforcera les liens humains, culturels et économiques avec les pays africains.

209. Le grand nombre d'ingénieurs et de diplômés de l'enseignement supérieur nous place en bonne position pour faire de la Tunisie le Hub de la coopération Nord Sud. A l'instar de ce qu'ont prouvé nos médecins et nos cadres de santé, nos compétences et nos ingénieurs sont plus à même de mener des projets technologiques dans le contexte des pays en développement et nos établissements plus efficaces pour dispenser les formations, adaptées au terrain, nécessaires aux cadres de ces pays.

Compte-tenu des multiples avantages que présente la coopération triangulaire, Afek Tounes considère que cette forme de partenariat est un vecteur porteur d'avenir pour le soutien aux efforts de développement des pays d'Afrique subsaharienne. Afek Tounes négociera avec les pays du nord, les pays donateurs et les bailleurs de fonds régionaux et internationaux pour développer les programmes tripartites triangulaires en faveur des pays d'Afrique subsaharienne.

210. Accueillir des étudiants étrangers est un enjeu de rayonnement international, d'excellence scientifique et de développement économique. Les accueillir ensuite pour une première expérience professionnelle pourrait nourrir des secteurs d'activité importants et contribuer à développer les liens économiques avec les pays émergents et africains. Tous les grands pays redoublent d'efforts pour attirer dans leurs universités les talents étrangers.

Afek Tounes mettra en place une politique spécifique pour attirer dans les universités tunisiennes un pourcentage d'étudiants étrangers. Cette politique englobera une stratégie marketing pour faire connaitre les mérites du système universitaire tunisien auprès des étudiants africains et ceux des pays émergents et une stratégie d'amélioration des conditions d'accueil de ces étudiants.

Pour une Recherche moteur du développement

Enjeux :

La Tunisie a misé, depuis son indépendance, sur l'intelligence de ses enfants pour son développement. Toutefois, en dépit d'un long chemin effectué dans les domaines des sciences et de l'enseignement supérieur et malgré une forte prise de conscience de la société tunisienne en matière d'éducation, l'influence de la recherche scientifique tunisienne reste encore très limitée alors qu'elle pourrait être un moteur essentiel pour une réelle dynamique de développement. En effet, Dans un contexte de mondialisation sévère, et à l'image des pays développés et émergents, la recherche scientifique est devenue une première priorité et un instrument majeur pour construire l'économie compétitive fondée sur la connaissance et l'innovation.

La Tunisie possède des atouts certains pour lancer une dynamique de Recherche, d'Innovation et de Développement Technologique (RIDT). En effet, une infrastructure de base universitaire et de recherche, certes incomplète, mais pouvant être consolidée peut servir une vision et une stratégie d'avenir.

Les défaillances actuelles ont rendu cette activité peu productive et de faible efficacité, elles sont malheureusement multiples :

- une longue marginalisation de l'activité de recherche due à une absence de vision et à une démarche ponctuelle et discontinue de la politique scientifique,
- une interaction encore faible avec le monde socioéconomique,
- une gouvernance qui n'a pas su évoluer et inadaptée aux pratiques mondiales actuelles, constituant du coup un frein majeur pour l'épanouissement et l'efficacité et de la recherche et des chercheurs.
- une limitation mais aussi un gaspillage des moyens financiers.

La vision d'Afek Tounes :

Chez Afek Tounes, nous sommes conscients de la place stratégique de la recherche scientifique pour réussir le programme de développement de notre pays.

Pour ce faire, nous visons :

- De construire un Système National d'Innovation vigoureux et viable qui soit un instrument efficace dans les mains de tous les acteurs lui permettant d'imprimer l'orientation, le rythme et la portée de sa politique de développement aussi bien régionale que globale.

- De transformer la Tunisie en une plateforme technologique avancée au service de l'investissement générateur d'emplois qualifiés et de haute valeur ajoutée,
- D'accélérer la transition vers une économie fondée sur le savoir capable à la fois de conquérir des marchés globalisés que de booster le développement local.

10 programmes clés :

211. Partager, avec les acteurs clés la ''Vision et Stratégie Nationales pour la RIDT1* Tunisienne'' inscrite dans les moyen et long termes. La décliner en programmes stratégiques pluriannuels prioritaires et la budgétiser en considérant une double démarche :
    - une ''recherche sur projets et en réseaux'' et
    - un ''Partenariat Public Privé'' effecti
212. Etablir un schéma de gouvernance du SNI2* basé, d'une part, sur une vision systémique produisant des solutions complètes et une meilleure interaction entre les acteurs représentatifs des trois sphères de l'innovation : ''offre, demande et appui & transfert'' et, d'autre part, sur la triple échelle internationale, nationale et territoriale.
213. Professionnaliser les statuts de la recherche (activité, structures, personnels et financements) afin de les rendre plus attractifs et accessibles aux jeunes qui doivent alors considérer la recherche comme un vrai métier valorisant. Cette professionnalisation doit couvrir les secteurs aussi bien publics que privés.
214. Développer une politique de mobilité cohérente au profit des chercheurs aussi bien à l'échelle locale qu'internationale. Pour cela :
    - orienter une partie des bourses de doctorat vers des allocations de mobilité dans l'entreprise (consolider le dispositif MOBIDOC de l'ANPR3*, aussi bien pour les doctorants que pour les post docs).
    - faciliter la mobilité entre laboratoires tunisiens et étrangers dans le cadre de projets internationaux.
215. Organiser l'activité de recherche scientifique autour de :
    - domaines scientifiques reconnus et prioritaires, avec la création de comités nationaux dans différentes thématiques, ayant pour mission une meilleure structuration de la recherche nationale (appel d'offres à des projets scientifiques, animation scientifique, collaborations au niveau national et international).

- de laboratoires de recherche, ayant une taille suffisante permettant une forte dynamique scientifique. Accompagner cette structuration d'un équilibre nécessaire dans la présence des différents acteurs de la recherche (chercheurs, ingénieurs, techniciens, gestionnaires…).

216. Favoriser une dynamique internationale de la recherche tunisienne sur la base de réseaux et de projets, avec l'implication de chercheurs tunisiens dans la création de laboratoires internationaux avec des équipes de renommée internationale, encourager des accueils temporaires de chercheurs tunisiens au sein de grandes équipes scientifiques à l'étranger, consolider les conventions de collaboration avec les grands organismes scientifiques internationaux.

217. Favoriser une forte interaction entre laboratoires environnement socioéconomique par la professionnalisation de la gestion de la recherche partenariale (sur projets et programmes) et la dynamisation du processus de transfert.

Cette dynamisation doit se faire en promouvant :

- la consultation scientifique et technologique pour une meilleure valorisation des résultats et des compétences d'un côté et identification des besoins de l'environnement de l'autre.
- l'entrepreneuriat et l'essaimage scientifiques (start-up autour des équipes scientifiques les plus reconnues). Et en créant des statuts favorables pour les structures et agents de valorisation et transfert, agents de brevets et en général donner naissance aux nouveaux métiers de la recherche et de l'innovation.

218. Se baser sur une vision d'avenir pour le développement des ressources humaines du SNI. En :

- Développant une ''politique de l'excellence'' dans la formation en général et la formation par la recherche en particulier, (créer des prix de l'excellence, établir des statuts, résoudre radicalement le problème des docteurs chômeurs dans certaines disciplines en procédant à l'adéquation entre offre et demande),
- Poursuivant la structuration des écoles doctorales, élément essentiel pour garantir une bonne qualité et un environnement sain de la formation des futurs chercheurs, avec particulièrement un vrai statut de doctorant (un début de métier).
- En orientant, grâce aux bourses de mobilité, les jeunes docteurs vers la recherche industrielle et à l'entrepreneuriat innovant comme voies alternatives gagnantes de l'enseignement universitaire traditionnel.

219. Institutionnaliser les échanges avec les chercheurs tunisiens de la diaspora, en favorisant leur retour en Tunisie dans des grades équivalents, facilitant leur séjour temporaire dans les laboratoires de recherche tunisiens. soutenant leur engagement dans le co-encadrement des étudiants tunisiens.

220. Développer des agences spécialisées pour des objectifs structurants. Afek Tounes propose de :

- Transformer l'instance nationale d'évaluation en une agence indépendante pour évaluer les institutions, activités, programmes et projets de recherche selon les normes internationales. Evaluer, de même, individuellement les activités des acteurs de la recherche et indexer les récompenses et la reconnaissance sur les performances individuelles et collectives.
- Consolider l'agence nationale de promotion de la recherche (ANPR) en lui donnant les moyens pour mettre en œuvre la politique nationale de la RIDT, simplifier l'exécution des projets de la recherche partenariale et mutualiser les moyens de gestion éparpillés. Plus généralement, se charger de l'identification et la réduction de toutes les barrières et tous les freins qui se dressent devant les chercheurs et la recherche.
- Créer une agence spatiale nationale pour lancer une dynamique d'excellence autour des activités de l'espace, avec fortes retombées sur l'économie, la gestion du territoire, la sécurité et le développement des savoirs connexes.

1* RIDT : Recherche, Innovation et Développement Technologique

2* SNI : Système National d'Innovation

3* ANPR : Agence Nationale de Promotion de la Recherche

Pour faire de la Tunisie une mega-technopole, leader dans la zone Euromed

Enjeux :

Le secteur des TIC en Tunisie, télécommunications inclus, a été l'un des plus performants sur le plan économique ces 10 dernières années. Un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur de l'ordre de 17%, une contribution de 10% dans l'investissement total du pays et de 12% en terme de création d'emplois. Ces performances laissent encore une belle marge d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'infrastructure des télécommunications et l'offre de services autour. Le potentiel de croissance de la culture numérique dans le pays, la mise à niveau des sociétés opérant dans le secteur de la technologie, ainsi que celle du système informatique (S.I) de l'état et l'amélioration significative du cadre réglementaire pour le mettre au niveau de celui des pays de l'OCDE, sont des facteurs clés attendus d'accélération de la croissance.

Ce secteur est stratégique pour le développement de l'économie tunisienne où le potentiel des services à l'export dans l'espace EuroMed reste extraordinaire et la capacité de l'entrée de la Tunisie dans le train de la troisième révolution industrielle par la grande porte est réelle.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes se projette dans une vision ayant pour objectif de concrétiser la société de l'information en apportant des réformes touchant les acteurs principaux du secteur, à savoir le secteur des TIC englobant le MTC et organismes sous tutelle et les entreprises œuvrant directement dans le secteur des TIC, les secteurs économiques et administrations pouvant bénéficier de l'apport des TIC, la société et le citoyen en tant qu'utilisateurs finaux et une évolution rapide du cadre législatif qui sert à réguler le secteur.

10 programmes clés :

La Tunisie, carrefour technologique entre l'Europe et l'Afrique et plateforme near-shore pour l'Europe

221. Grâce à notre emplacement, les câbles maritimes vers l'Europe sont un levier important et doivent être renforcés en termes de capacité. Tout comme elle le fait pour les pipelines gaziers, la Tunisie pourrait tirer un bénéfice colossal en proposant aux pays africains la connectivité très haut débit et la bande passante adéquate.

222. La Tunisie a d'ores et déjà démontré ses capacités en tant que plateforme near-shore pour l'Europe francophone principalement dans les services de la voix, les centres d'appels. Une amélioration notable de l'infrastructure et des coûts d'accès des télécommunications à l'international notamment en terme de bande passante, peut développer le grand potentiel de service de traitement de données qui a un essor incroyable dans les pays leaders de services à distance, notamment en Asie.

223. Les Centre de Données (Data Center) constituent la pierre angulaire de la communication électronique, Cloud Computing, Hébergement, etc. Le coût de maintenance et d'exploitation d'un Data Center est déterminant pour son succès. La Tunisie, avec des ressources énergétiques renouvelables, peu coûteuses en exploitation, et une main d'œuvre qualifiée (dans ce domaine) et moins onéreuse que dans la majorité des pays développés, peut prétendre à devenir le plus grand Data Center Africain et Méditerranéen.

Une mise à jour de l'infrastructure locale de l'Etat et de la régulation du secteur

224. Déployer de la fibre optique à grande échelle et très rapidement. Elle doit devenir une sorte de matière première comme les câbles électriques ou les conduites d'eau ou de gaz. La Tunisie est un petit pays où une infrastructure importante existe pour la STEG, la SNCFT et Tunisie Telecom. La coordination «cross» administrations et sociétés publiques peut nécessiter la création d'une agence de coordination au sein de la plus haute instance du pays gérant les projets stratégiques tels que celui-là.

225. Le SI actuel de l'état, victime d'un manque notable d'intégration et de cohérence, avec des choix technologiques dépassés faits durant les dernières décennies est dans un état difficile ne permettant pas une évolution saine et fluide vers les nouvelles technologies et les architectures solides et intégrées. Une revue totale de ce système est fondamentale pour permettre des services devenus essentiels comme le eGov, le eProcurement, le eHealth, le eLearning, etc. Pour ce faire, il faudrait tout d'abord changer le mode de gouvernance de la technologie de l'état en nommant un DSI de l'état à qui reporte exclusivement l'ensemble des autres DSI. Son rôle consiste à proposer la stratégie technologique de l'état et à gouverner son exécution en assurant la cohérence de l'architecture et l'intégration des SI. Les bénéfices sont inestimables et l'approche consiste à maximiser le levier sur les meilleurs actifs technologiques, optimiser leur recomposition et réutilisation et mettre en place un système collaboratif.

226. Les nouvelles technologies représentent une grande opportunité pour l'humanité entière. Elles nous mettent aussi devant de nouveaux défis pour valoriser et protéger la créativité nationale, et se mettre au diapason sur les questions d'ordre sécuritaire et éthique. Le piratage des données personnelles, la violation de la propriété intellectuelle, le vol des données bancaires, etc, deviennent des sujets

cruciaux sur lesquelles l'Etat doit se pencher de très près en tant que régulateur en étroite collaboration avec les législateurs. Ces évolutions ne doivent pas interférer, comme tous les pays de l'OCDE, avec les droits et les libertés universelles.

Pour une diffusion à très grande échelle de la culture numérique au sein du pays

227. La société du savoir et de l'information exige une amélioration du niveau de culture numérique. Les programmes de lutte contre l'analphabétisme seront relayés par un programme national de lutte contre l'e-analphabétisme visant à démocratiser l'utilisation des nouvelles technologies de communication, à familiariser les citoyens avec l'administration électronique et l'interaction avec les plateformes B2C (« Business to Consumer », Commerce au Consommateur).

228. L'administration numérique est désormais une obligation pour notre pays. La concrétisation de l'administration électronique exige une réforme législative afin de reconnaitre la validité des procédures et documents effectués par voies électronique. Cette réforme mettra un terme à la bureaucratie, à la complexité et à la lenteur des procédures qui pénalisent, entre autres, l'investissement.

229. Un programme national de formation des fonctionnaires de l'administration publique, dans le cadre du programme de refonte de l'administration, est une action d'accompagnement urgente. Par exemple, chaque fonctionnaire doit disposer d'une adresse mail professionnelle dans le but de dématérialiser les échanges au sein de l'administration publique.

230. L'éducation à distance de manière numérique (e-Learning) est l'avenir. Notre pays ne doit pas être un suiveur de cette tendance, mais un leader. La Tunisie doit mettre en place et encourager le développement des sites de e-Leaning permettant de désenclaver toutes les régions du pays et le pays en entier du monde de la connaissance.

Pour une agriculture moderne, au bénéfice de l'agriculteur et de l'économie

Enjeux :

Le secteur agricole représente 12% en moyenne du PIB et 11% de l'effort d'exportation. Il emploie environ 16% de la main d'œuvre active totale. La production agricole provient essentiellement de l'élevage (37%) et de l'arboriculture (26%). Les investissements agricoles représentent 10% du total des investissements dans l'économie, les opérateurs privés y contribuent à hauteur de 57%. Le secteur se caractérise par une faible rentabilité du fait du faible rendement dans la majorité des activités agricoles par rapport aux moyennes internationales à climat similaire (rendement des céréales en 2009, mesuré en q/ha est de 14 pour la Tunisie, contre 76 pour l'Egypte et une moyenne internationale de 32 q/ha), de la hausse structurelle inquiétante des prix des intrants agricoles et de la non adéquation entre l'évolution des coûts et l'évolution des prix moyens annuels des produits agricoles (historiquement tassement des prix agricoles par volonté politique pour réduire artificiellement le taux d'inflation à 3%). Le secteur agricole en Tunisie connaît des dysfonctionnements structurels (plus de 50% des produits sont commercialisés en dehors des circuits de distribution) ainsi qu'une faible valeur ajoutée globale.

Par ailleurs, le secteur est fortement dépendant des aléas climatiques (80%). La taille des exploitations agricoles est caractérisée par le morcellement : 75% moins de 10 Ha, 50% moins de 5 Ha. La plupart des structures agricoles organisées sont inefficientes par manque de transparence de leurs conseils d'administration (fortement politisés), de la faiblesse des compétences existantes et de la mainmise de l'état.

L'état gère à travers l'OTD environ 200.000 Ha de terres agricoles avec un résultat d'exploitation déficitaire. La facture budgétaire pour l'état avec la compensation des prix ne profite ni aux producteur, ni aux consommateurs.

Les exportations sont insuffisantes si l'on garde à l'esprit les potentialités du pays et la proximité des marchés potentiels ainsi que les quotas négociés avec l'Union Européenne qui ne sont pas remplis.

Enfin, le secteur de la pêche est tiraillé, d'une part, par les exigences de fourniture du marché local et l'export, et la contrainte du repos biologique d'autre part. Il existe aujourd'hui 41 ports de pêche (en moyenne 1 port tous les 40 km) et le secteur emploie 60.000 personnes.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère le secteur agricole comme un secteur stratégique et prioritaire pour lequel il faudrait une politique de refondation par rapport aux politiques passées et l'engagement d'un vrai plan de réforme agraire qui va développer le potentiel productif, garantir un niveau de sécurité alimentaire compatible avec la souveraineté nationale et respecter l'environnement et les dotations en ressources naturelles.

Afek Tounes considère le secteur agricole comme un contributeur essentiel à la croissance économique du pays ainsi qu'un moyen indispensable pour réduire la pauvreté et la précarité.

Afek Tounes se fixe comme objectif de lancer un plan de réforme agraire intégrée en se fixant comme objectif d'augmenter la contribution du secteur dans le PIB du pays.

Afek Tounes estime que toute réforme du secteur de l'agriculture passe par la définition d'une vraie politique des filières intégrant la refonte de la chaîne agricole et agro-alimentaire, de la culture à la commercialisation des produits, en tenant compte des spécificités régionales et des réalités économiques (pluviométrie, hydrométrie, qualité des sols, rendement, rentabilité).

10 programmes clés :

231. Lancer une réflexion nationale sur le secteur agricole dans toutes les régions du pays et avec l'aide et la collaboration de toutes les corporations professionnelles ainsi que tous les acteurs clés, des institutions du secteur ainsi que d'appui. Ce débat national sur 3 mois, devra servir à définir un consensus national sur un plan de réforme global tenant compte des objectifs nationaux, de nos ressources humaines et naturelles et des opportunités offertes.

232. Mettre en place des stratégies sectorielles ainsi qu'une approche par filière avec des objectifs de développement définis et partagés. Ceci nécessite une réforme institutionnelle indispensable ainsi qu'une autonomisation des moyens d'action, un haut niveau de professionnalisme et de bonne gouvernance. La politique filière devrait intégrer tous les aspects de son développement.

233. Développer un plan national d'économie d'eau dans l'agriculture ainsi que les dispositifs et les encouragements pour le traitement des eaux saumâtres et développer à nouveau des barrages et des lacs collinaires ainsi que les dispositifs de la petite hydraulique (collecte des eaux pluviales) afin de préserver nos réserves nationales en eau pour les générations futures. En effet, la Tunisie a toujours été pionnière dans les efforts de mobilisation des eaux pour permettre d'avoir une surface de 450 000 hectares irrigués. Cependant, cet effort s'est un peu ralenti ces dernières années.

234. Protéger les ressources communes notamment par une redynamisation des associations d'usagers. Le soutien public doit être ciblé notamment en encourageant l'agriculture dite sociale conditionnée par l'adoption de techniques et de cultures assurant la protection de l'environnement.

235. Mettre en place un système de financement du secteur agricole, avec la grande ambition de faire de ce secteur un secteur principal de développement et de croissance économiques. Mettre à jour et généraliser l'usage de la Carte agricole et associer toutes les politiques filières dans sa définition.

236. Réviser les fondements de la couverture sociale par des retraites plus dignes et permettant le transfert de la propriété et le rajeunissement de la population opérant dans le secteur agricole.

237. Dynamiser et reformer la recherche agricole par la restructuration les centres sectoriels de recherche avec une cogestion entre la profession et les chercheurs (recherche appliquée bénéficiant de l'appui des organisations internationales nombreuses dans le secteur agricole) et par le développement de programme de formation et la vulgarisation.

238. Revoir le code d'investissement et développer le cadre juridique et réglementaire du Partenariat Public-Privé en favorisant les projets à haute valeur ajoutée et encourageant l'intégration des petites exploitations agricoles de proximité.

239. En conformité avec notre constitution, Développer l'intégration agricole nord africaine (de l'Egypte à la Mauritanie) et œuvrer pour un marché agricole commun. Dans l'immédiat, œuvrer à assurer une intégration avec nos deux voisins : l'Algérie et la Lybie.

240. Donner la priorité à la mise en place d'un grand programme d'assainissement des problèmes fonciers pour permettre aux agriculteurs d'obtenir des titres fonciers leur permettant l'accès au crédit et prendre les mesures nécessaires pour arrêter le morcellement et permettre le regroupement des petites parcelles par le biais d'incitations fiscales et financières.

Pour une intégration forte de l'industrie et des services

Enjeux :

Dans les années 1950, le tissu industriel tunisien était quasiment inexistant. Le marché était fortement dominé par les produits importés et faiblement taxés, qui concurrençaient fortement les produits locaux et empêchaient le développement de toute activité industrielle locale. La Tunisie a vu naitre une activité industrielle dans les années 70, avec d'une part une industrie de transformation tournée vers le marché local, et d'autre part, une industrie de sous-traitance exclusivement tournée vers l'export. Les années 1990 puis 2000 ont été marquées par un renforcement sensible de la capacité industrielle de la Tunisie.

Aujourd'hui, le secteur industriel représente 28,8% du PIB dont 13,2% pour l'industrie non manufacturière et 15,6% pour l'industrie manufacturière. Il contribue très fortement aux exportations nationales, notamment dans des secteurs d'activité qui, il y à peine 10 ans, étaient quasi-inexistants dans le panorama industriel tunisien. Il s'agit à titre d'exemple des industries mécaniques, électriques et électroniques.

Le secteur industriel souffre cependant d'un certain nombre de faiblesses liées aussi bien à la création qu'à la structure ou encore à la gestion des entreprises. Le rythme de création de nouvelles entreprises reste faible, en l'absence de dynamique d'investissement et de difficultés d'accès au financement. Par ailleurs, le degré de concentration des entreprises reste faible, la Tunisie n'ayant pas connu au cours de la dernière décennie de mouvement significatif de fusions- acquisitions d'entreprises. Enfin, l'implantation géographique des entreprises industrielles tunisiennes reste limitée au territoire national.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes préconise de faire de l'industrie tunisienne l'un des moteurs de la croissance de son économie. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de promouvoir une industrie tournée vers l'innovation et les activités à forte valeur ajoutée, condition nécessaire pour répondre au défi de l'emploi des diplômés chômeurs.

L'industrie tunisienne doit par ailleurs être fortement corrélée avec des activités de services liés à l'industrie. Ces services constituent soit des supports à cette industrie (cas des télécommunications, par exemple), soit des activités productrices agissant de façon complémentaire (cas de l'ingénierie) ou autonome (cas des services informatiques) vis-à-vis de l'industrie.

10 programmes clés :

241. Partager la vision de la stratégie industrielle nationale, avec l'ensemble des parties prenantes (organisations patronales, syndicats de travailleurs, institutions du secteur bancaire et financier, organisations de la société civile, État et Régions). Cette vision stratégique devra consacrer la nécessité, pour l'industrie tunisienne et les services liés, de développer une industrie forte et pérenne, intégrée à son environnement économique, géographique et respectueuse des droits des travailleurs et du consommateur. La force de notre industrie dépendra en partie de la force de nos entreprises et de l'énergie créatrice des nouveaux entrepreneurs. Afek Tounes considère que la pérennité de notre industrie est directement liée à la capacité des secteurs à migrer vers des activités à toujours plus forte valeur ajoutée.

242. Renforcer la politique de création de clusters organisés autour des technopôles. Le rapprochement des dimensions enseignement, recherche et production est déterminant dans la migration des secteurs industriels et de services vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Pour renforcer les clusters, Afek Tounes préconise notamment d'améliorer leur gouvernance, de définir des contrats-programme précis, et de séparer les activités d'animation du cluster et de gestion des parcs d'activité associés. Agir de manière à attirer dans chaque technopôle un très grand nom international de l'industrie, cette approche permettant de valoriser très fortement le technopôle.

243. Convenir d'une définition de l'innovation qui soit claire et partagée par tous. Créer un Comité pour l'innovation, dans lequel siègeraient le secteur privé et l'administration centrale en charge des avantages fiscaux et non fiscaux. Cette approche permettrait de réduire sensiblement les litiges éventuels relatifs aux interprétations divergentes de l'innovation.

244. Engager l'Etat dans l'attraction d'un grand nom de l'industrie mondiale. Il existe aujourd'hui dans le monde 1 200 grands industriels. En attirant un ou deux grands industriels, la Tunisie créera un tissu industriel intégré, composé notamment du tissu de sous-traitants qui accompagneront le grand industriel dans son implantation en Tunisie.

245. Inciter les entreprises à développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'amélioration de la productivité de l'entreprise passe nécessairement par une meilleure organisation et une intégration plus forte de ses processus. Parmi les nombreuses mesures qui permettront d'atteindre cet objectif, il convient de citer le développement de l'administration publique électronique, les actions visant à faire baisser les tarifs de connexion au réseau Internet (notamment

en augmentant la concurrence au sein du secteur des Télécoms), le développement la sécurisation des transactions électroniques (à travers le renforcement de l'authentification des transactions).

246. Appuyer fortement le secteur agro-alimentaire. Ce secteur constitue un enjeu majeur pour le pays, en ce sens que son renforcement permettra de renforcer par ricochet l'agriculture et la pêche. Les mesures spécifiques à ce secteur portent notamment sur une refonte de la démarche informelle actuelle d'encadrement des prix de certains produits agro-alimentaires, démarche initiée par l'Etat dans le but d'assurer un contrôle des prix. Afek Tounes considère que cette démarche constitue une grande limitation au développement de l'industrie agro-alimentaire et que l'Etat ne doit pas intervenir.

247. Mettre en œuvre une politique volontariste de développement d'une industrie verte. Afek Tounes est convaincu que la Tunisie ne peut développer un programme ambitieux de développement durable (maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables) que si celui-ci est accompagné du développement d'une industrie de fabrication des composants nécessaires. L'industrie ainsi développée servira le marché local mais également les marchés à l'export. Dans ce cas, une association avec un géant mondial de l'industrie verte constituerait un facteur d'accélération.

248. Faire du développement des activités d'offshoring une priorité des toutes prochaines années. La Tunisie bénéficie aujourd'hui de très nombreux atouts pour le développement de ces activités. L'existence d'un pool de compétences disponible (pour lesquelles des formations complémentaires courtes sont néanmoins nécessaires), et d'une proximité géographique et culturelle avec l'Europe constituent des avantages compétitifs déterminants. L'Europe est le leader de la troisième révolution industrielle alliant Energies Renouvelables et technologies de l'information. Notre proximité avec l'Europe nous permettra de prendre le train de cette révolution dans les premiers wagons si ce n'est dans la locomotive. L'Etat pourra agir en accompagnant l'effort de reconversion des compétences, en développant l'infrastructure technologique (bande passante, fibre optique) et en facilitant la mise en œuvre de programmes d'immobilier de bureaux dans les normes « offshore ready ».

249. Agir de manière à renforcer les circuits de distribution. En effet, l'existence de près de 100 000 commerces alimentaires et d'autant de commerces non alimentaires constituent une force et un circuit de commercialisation solide pour nos produits industriels. Tout en reconnaissant l'apport de la grande distribution dans l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits industriels tunisiens, il conviendra de définir de façon stricte les conditions d'exercice de la grande distribution.

250. Perfectionner le mode opératoire des structures d'appui et d'accompagnement en plaçant la PME et la micro entreprise au cœur de la stratégie de développement Nationale, en créant un organisme national de certification pour l'accompagnement et le coaching des promoteurs, en instituant l'observatoire national de l'entreprenariat et de l'innovation, en développant à l'échelle régionale les structures d'appui et en généralisant les guichets uniques. Instaurer aussi la fonction de Médiateur de l'entreprise, dans le but de faciliter les interactions de l'entreprise avec l'administration publique.

Pour des services de Tourisme valorisant la Tunisie

Enjeux :

Le tourisme s'est développé dès les années 60, grâce à l'investissement de l'Etat à travers la SHTT et de certains opérateurs privés. En effet dès l'indépendance l'Etat, en l'absence de richesse souterraine, a misé entre autres pour son développement sur ce secteur. C'est ainsi grâce à l'investissement réalisé dans l'infrastructure et les ressources humaines et grâce à la position géographique au sud de la méditerranée, à son climat favorable et à ses belles plages qui s'étendent sur plus de 1000km de littoral, la Tunisie a constitué durant des décennies l'une des destinations privilégiées des Européens, notamment pour le tourisme balnéaire de masse qui représente encore 90% des nuitées.

Le secteur contribue de ce fait en moyenne à hauteur de 7% dans le PIB. Il génère 400.000 emplois directs et indirects et constitue ainsi une source de revenu pour 2 millions de tunisiens.

Cependant, malgré ces acquis et son importance dans notre économie et notamment en termes de rentrées en devises pour l'équilibre de notre balance des paiements, le secteur n'a pas su évoluer pour maintenir son attractivité et faire face à la concurrence des autres destinations touristiques de la méditerranée.

Après avoir été longtemps la 2ème destination africaine, la Tunisie est désormais 4ème après l'Afrique du sud, l'Egypte et le Maroc.

Le secteur souffre d'un grand nombre d'insuffisances structurelles et traverse depuis la fin des années 90 une crise de plus en plus grave: chute du nombre de visiteurs européens et notamment français (- 1 million), recettes et des taux d'occupation en baisse, un endettement très élevé du secteur hôtelier (3 500 millions de dinars) avec plus du 1/3 de dettes classées, secteur devenu non rentable, chute des investissements, bradage des prix. Nous citerons ci après les 5 principales insuffisances :

La première insuffisance a trait à l'offre avec une qualité de service en constante dégradation, une faible diversification, des erreurs dans la politique d'investissement et dans les choix d'aménagements des stations touristiques.

La deuxième a trait à la gouvernance avec des structures publiques et privées du tourisme qui datent de plus de 40 ans et qui ne sont plus adaptées à l'évolution du secteur et aux impératifs de la situation. Ajoutez à cela la quasi-absence de collaboration et de partenariat public/privé.

La troisième insuffisance a trait à la promotion (ONTT) et à la commercialisation (FTH, FTAV, hôteliers..) sans une vision stratégique claire et avec un budget de promotion insuffisant. Le produit hôtelier est ainsi commercialisé presque exclusivement à travers les Tours Opérateurs étrangers.

La quatrième insuffisance a trait aux maux du transport aérien avec la situation financière de TUNISAIR avant et surtout après la révolution et avec le retardement de l'exécution de l'accord sur OPEN SKY.

La cinquième insuffisance a trait à l'endettement du secteur hôtelier qui paralyse le secteur et la situation des banques tunisiennes et qui se traduit par le bradage des prix en faveur des Tours Opérateurs étrangers.

La vision d'Afek Tounes :

Le tourisme balnéaire de masse demeurera pour des décennies le fer de lance de notre tourisme. Mais Afek Tounes entend le renforcer pour en tirer le meilleur profit en misant sur le renforcement de la qualité des services et la diversification des canaux de distribution. Afek Tounes mettra en parallèle l'accent sur le développement les autres formes de tourisme susceptibles à la fois d'attirer une clientèle plus dépensière et d'impacter par la même occasion le développement régional à travers la mise en valeur de nos richesses archéologiques et sites naturels. La Tunisie présente en effet des potentialités quasi inexploitées en matière de tourisme d'affaires, de santé, saharien, écologique, sportif et culturel, ...

Il est donc indispensable de consolider l'image d'une Tunisie « destination balnéaire» et de développer parallèlement « un tourisme haut de gamme » similaire à celui pratiqué par des pays tels que le Maroc, la Turquie, l'Egypte et la Croatie.

Afek Tounes considère que le balnéaire, socle de l'activité touristique, doit être corrigé et renforcé tout en diversifiant le produit touristique tunisien. Dans ce sens, le tourisme culturel, notamment dans les régions intérieures, doit être saisi comme une complémentarité et une opportunité pour le tourisme balnéaire.

Afek Tounes conçoit le tourisme comme un service de loisirs et de culture et considère qu'il faut sortir du simple concept de nuitées et d'hébergement.

Afek Tounes placera l'intégration de l'industrie touristique comme un axe stratégique prioritaire à forte valeur ajoutée et générateur de devises et d'emplois.

10 programmes clés :

Réformer le produit

251. Consolider les produits existants à travers l'amélioration de la qualité des prestations sur toute la chaine, la mise en place d'un label qualité national, la mise à niveau et l'assainissement des situations des unités hôtelières, le développement des compétences notamment en matière de gestion d'unité hôtelière, la révision des normes de classement et le rétablissement de la qualité de l'environnement notamment dans les zones touristiques.

En ce qui concerne l'assainissement des situations des unités hôtelières et le problème de l'endettement hôtelier il y lieu de favoriser les solutions au cas par cas par les 3 parties responsables qui sont l'Etat, les banques et les promoteurs. Pour les unités non viables il faut penser à la reconversion en priorité vers des activités connexes génératrices de recettes en devises. Des fonds d'investissement peuvent venir en aide aux hôtels en difficulté.

252. Réviser les plans d'aménagement en transformant les zones touristiques en stations touristiques tout en développant l'animation dans les stations et dans les villes: corriger et améliorer l'aménagement initial (introduction des promenades/ corniches, jardins, aires de loisirs…) et passer à une démarche plus intégrée d'aménagement touristique du territoire.

253. Encourager l'investissement le développement touristique régional : mettre en ligne les études de développement régional du tourisme, mettre en ligne les fiches projets, soutenir les projets régionaux et communaux par l'encadrement et le financement et valoriser les ressources les plus différenciées sur le territoire en répondant aux besoins des marchés les plus porteurs, simplifier les procédures administratives liées à l'investissement et à l'exploitation des unités touristiques.

254. Mettre en place une vraie politique de diversification du produit touristique par l'adoption d'une stratégie pour chaque produit/marché à travers la création d'une structure dotée d'un budget et d'un plan d'action qui devra entre autres :

a) Veiller à mettre en place une stratégie de commercialisation, d'accueil, de contrôle des qualités des prestations et d'encadrement en général du tourisme maghrébin dans toutes ses dimensions : loisirs, santé, affaires, …

b) Développer le tourisme intérieur en adoptant une stratégie nationale adaptée aux besoins des familles tunisiennes et des différentes couches sociales « le tourisme accessible à tous ».

Réformer la gouvernance

255. Réactiver le Conseil Supérieur du Tourisme pour réaffirmer tous les ans par les plus hautes instances politiques de l'Etat la place stratégique du tourisme dans l'économie nationale.

256. Adopter une vision stratégique et un plan de développement du secteur à l'horizon 2020 et 2030 avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs en concertation avec les professionnels du secteur privé.

257. Restructuration et réforme de l'administration de tutelle : redéfinition des rôles et attributions respectifs de l'Office National du Tourisme Tunisien et du Ministère du tourisme, favoriser la décentralisation du développement touristique à l'échelle régionale et locale, développer le partenariat public/privé, confier la formation et l'aménagement touristique au secteur privé.

258. Restructuration du transport aérien pour faire face à l'Open sky qui doit se mettre en place dans les plus brefs délais.

Réformer le mode de promotion et de la commercialisation

259. Donner plus de moyens financiers à la promotion de l'image touristique de la Tunisie par l'élargissement de la base des contributeurs du Fonds de la Compétitivité : inclure un maximum d'opérateurs économiques qui bénéficient du secteur tel que les restaurateurs et les artisans.

260. Moderniser la gouvernance et la commercialisation des produits touristiques par la mise en place de services en ligne du coté de l'ONTT et par l'encouragement du développement de portails de ventes directes par le web au niveau du secteur privé.

Pour un secteur bancaire et financier à la hauteur des ambitions de la Tunisie

Enjeux :

Le système bancaire tunisien compte 22 banques résidentes (19 universelles et 3 spécialisées) dont l'actionnariat est détenu à hauteur de près de 30% par l'Etat tunisien et 6 banques off-shore. Il se caractérise par un taux relativement faible de bancarisation, avec 17,2 agences bancaires pour 100 000 habitants (contre 22,3 pour le Maroc).

Le secteur est très fragmenté, avec des banques de petite taille, comparées aux banques de la région, une taille modérée selon les standards internationaux, avec des actifs estimés à 115% du PIB, bien en deçà la Jordanie, le Maroc et le Liban.

Le secteur bancaire se caractérise par une concurrence insuffisante et par un déficit de gouvernance illustré par une marge bancaire sur le taux du marché monétaire (TMM) trop élevée et un niveau élevé des créances douteuses ; l'encours des créances classées s'est en effet élevé à 7 milliards de dinars en 2011 et ce chiffre dépasserait les 10 milliards de dinars si nous y intégrons les créances cédées aux sociétés de recouvrement. Il existe une corrélation directe entre le taux de créances douteuses et le pourcentage de détention du secteur bancaire par l'État.

On observe également un net découplage en faveur de la croissance des crédits aux particuliers qui demeure plus élevée par rapport à celle des crédits accordés aux secteurs productifs. Les crédits aux secteurs productifs sont souvent limités à des crédits de court terme (65% dans l'industrie et 50% dans les services) au détriment de ceux de moyen et long terme (35% dans l'industrie et 50% dans les services). Par ailleurs, les obstacles d'accès des PME (plus de 90% du tissu entrepreneurial tunisien dont 98% opèrent dans le secteur on-shore) aux sources de financement bancaires sont une contrainte majeure du climat des affaires et d'investissement en Tunisie.

Le marché obligataire n'est pas assez développé, ne permettant pas à la Banque Centrale de Tunisie de recourir à une politique monétaire non conventionnelle, mais uniquement à une politique monétaire classique consistant à agir via le TMM et/ou le taux de réserves obligatoire (TRO). Le marché financier présente une infrastructure de qualité largement inspirée des standards internationaux (contrôle, régulation, cotation électronique, traçabilité des opérations, etc.) et bénéficie de mesures fiscales incitatives. Malgré cela, il continue d'accuser un retard en ne finançant qu'une part marginale de l'investissement national (94% étant financé par la dette). Ce retard pourrait s'expliquer par la faible taille du marché par rapport aux besoins de l'économie, le manque de liquidités et le nombre insuffisant de

sociétés cotées en Bourse (près de 60 en 2013). La capitalisation boursière a été de 19,3% du PIB en 2012, un taux très en deçà des pays comparables.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes propose une réforme en profondeur du système bancaire et financier, s'appuyant sur une politique de modernisation et d'inclusion. Ceci sera de nature à favoriser la compétitivité et le développement de tous les opérateurs économiques.

Afek Tounes prône la démocratisation de l'accès au financement et le développement des mécanismes financiers permettant aux nouveaux promoteurs de disposer des fonds adéquats assurant la viabilité de leurs entreprises avec la participation de l'État en tant que régulateur respecté et pourvoyant un soutien au secteur privé lorsque nécessaire.

10 programmes clés :

Réforme du secteur bancaire et financier

261. Œuvrer pour la restructuration du paysage bancaire : concentration des banques pour créer des champions nationaux et régionaux outillés pour faire face à un environnement ouvert et concurrentiel.

a. Finaliser l'audit approfondi du système bancaire et entreprendre une mise à niveau globale des trois banques publiques couvrant notamment l'amélioration de la gestion du risque en s'alignant sur les réglementations internationales de contrôle (procédures de crédit, information sur les débiteurs et tarification du risque), le traitement des créances douteuses et la rationalisation des opérations. Renforcer les ratios prudentiels pour éviter que ce niveau de créances douteuses ne monte à nouveau.

b. Mise en place rapide de la Société Tunisienne de Gestion d'Actifs (Asset Management Company) : une telle infrastructure aurait vocation à acquérir les créances compromises du secteur bancaire, diminuant ainsi leur taux de créances douteuses, et à les restructurer selon des modalités accélérées. Un traitement prioritaire des créances dans les secteurs du tourisme et de l'industrie (plus de 50%) devrait être envisagé. Par ailleurs, il est nécessaire de réviser le cadre réglementaire pour les procédures collectives qui rend la gestion des créances en souffrance problématique, et rend les banques particulièrement frileuses pour développer les crédits.

c. L'Etat doit initier le mouvement de consolidation bancaire par la cession de ses participations minoritaires et non stratégiques dans les banques où il est actionnaire.

262. Réviser le cadre réglementaire pour une tarification adéquate du risque : réduire le taux de sur-nantissement (plus de 180% en Tunisie) notamment pour les PME et réformer le régime des collatéraux exigibles en améliorant le cadre réglementaire du régime des faillites. Réviser la loi sur les taux excessifs qui exclut de fait tous les promoteurs sans collatéral du marché du crédit (surtout les plus petits). Mettre en place un véritable régime des collatéraux : avec plus de recours à des sûretés sur des biens meubles (tels que stocks, créances, cheptel, cultures, machines et matériels), à faciliter par des registres pour les transactions garanties. L'examen des risques doit tenir compte aussi bien du projet de l'emprunteur et de sa personnalité, que de son patrimoine ; et une meilleure transparence de l'information financière et des procédures d'octroi de crédits.

263. Rationaliser la gestion de la liquidité globale du système bancaire : du fait que le refinancement devrait s'adresser uniquement aux banques solvables mais temporairement non liquides, substitution du mécanisme actuel d'appel d'offre généralisé par des règles plus strictes d'accès à la liquidité en établissant une facilité de liquidité d'urgence ciblée. Développer le marché monétaire (par des instruments tel que les pensions livrées, etc.) pour plus de liquidité et de profondeur du marché secondaire de titres. Par ailleurs, établir un dispositif de stabilité financière efficace reposant sur une mise à niveau des agences de régulation (BCT, CMF et CGA) aux meilleures pratiques internationales et leur articulation autour d'un comité national de stabilité financière.

Développement du secteur des assurances

264. Mettre en place un système de bonus-malus appliqué de manière stricte par l'ensemble des compagnies du secteur pour atténuer le déficit de l'assurance automobile.

265. Restructurer les quatre principales compagnies pour assurer la solvabilité de la quasi-totalité du secteur et renforcer le rôle et l'autorité du CGA : cadre réglementaire, mise en place d'une centrale des risques, mise en œuvre de sanctions systématiques, revue du code des assurances afin de renforcer les prérogatives du CGA en matière d'émission de circulaires.

Développement des marchés de capitaux

266. Dynamiser les marchés de capitaux de manière à augmenter leur participation dans le financement de l'économie et ce, entre autres, par plus de transparence et une information financière de qualité. Ceci permettra d'accroitre la confiance des investisseurs et les épargnants sur le marché financier. Mettre en place un système performant d'informations sur le crédit : son absence est un facteur limitant pour le développement du financement de l'économie et en particulier les PME. Mettre en

place l'infrastructure financière nécessaire pour favoriser la concurrence : dispositif d'information sur les risques clients, modernisation de la centrale des risques de la BCT, développement de bureaux de crédit privés, etc.

267. Renforcer le rôle des marchés obligataires, notamment par l'offre de valeurs mobilières à travers des émissions de titres de dette publique, afin d'accroitre la capacité d'endettement local et de répondre aux besoins de financement à long terme en mettant sur pied des mécanismes de garantie adéquats pour couvrir différents types de risques. Ce renforcement est nécessaire à court terme en vue de préparer des instruments de gestion de l'épargne retraite comme les fonds de pension, anticipant le vieillissement de la population du pays dans les 20 ans à venir. Ceci doit passer par l'élaboration d'une courbe des taux souveraine et fiable.

268. Dynamiser le Capital Investissement (Private Equity) : Afin de développer de nouvelles sources de financement de l'économie, autres que la dette qui représente aujourd'hui plus de 90%, il est nécessaire d'assouplir le cadre réglementaire et fiscal pour les véhicules de capital investissement par dissociation de l'éligibilité concernant la cible d'investissement des champs d'application du code d'investissement.

a. Elargissement du champ d'intervention des investisseurs en capital par l'ajout de tous les secteurs (en particulier le tourisme et le commerce) dans le cadre dédié.

b. Permettre à tous les véhicules d'investissement d'opérer dans tous les types d'investissement, qu'ils soient physiques ou financiers ou dans le rachat d'actions existantes. Lever également toutes les barrières règlementaires pour les investissements dans tous les secteurs et en particulier pour relancer le tourisme et développer le secteur des services.

c. Enlever les contraintes liées au financement à travers de nouveaux instruments financiers tels que les obligations convertibles, les actions préférentielles, les royalties etc. Ces nouveaux instruments financiers sont indispensables pour la mise en place de montages financiers sophistiqués dans les opérations d'investissement, de transmission, de capital retournement et de restructuration financière. Ces instruments sont essentiels dans les cas d'investissement dans l'amorçage de startups innovantes et basées sur l'intangible.

d. Elaboration de nouveaux textes de lois favorisant la restructuration financière des entreprises en difficultés en amont par le Capital Retournement et la transmission d'entreprises.

e. Élaborer une définition adéquate et adaptée de la PME qui prend en considération la réalité de l'investissement dans le pays et son évolution dans un environnement global de plus en plus concurrentiel. La définition doit être liée au statut de PME et non en liaison avec le financement de l'entreprise.

f. Mobiliser des ressources étrangères pour augmenter la capacité de financement du secteur financier : activation des décrets d'application relatifs au code de prestation de services financiers aux non-résidents prévoyant les fonds off-shore, pour faire de la Tunisie un hub régional du Capital Investissement (Private Equity).

Un système financier équitable et inclusif

269. Développer une stratégie claire pour le secteur de la microfinance et renforcer les institutions de microcrédit : La vision concertée pour le secteur de la microfinance qui a été développée pour la période 2011-2014 arrive à expiration et il est donc important de développer une nouvelle stratégie pour le secteur qui tient compte de sa diversité et problèmes actuels. Cette stratégie devra clarifier le devenir des Associations de Micro Crédit (AMC), redéfinir la place du micro-crédit social et professionnel (fondations, mécénat privé ou RSE), et redéfinir le rôle de la BTS vis-à-vis des AMC et plus généralement du secteur de la microfinance afin d'accroître leur volume d'activité. Dans le cadre d'une stratégie nationale de renforcement de la TPE, il est nécessaire d'élargir la gamme des produits financiers destinés aux microsociétés et aux petites et moyennes entreprises afin d'assurer l'inclusion financière des plus démunis.

270. Revoir le rôle de la Poste Tunisienne qui peut contribuer à l'amélioration du taux de bancarisation dans le pays en œuvrant pour le développement des offres de services bancaires de proximité dans les régions défavorisées et en milieu rural notamment par la mise en place d'instruments d'épargne et d'emprunts innovants adaptés aux besoins locaux par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de la mobilité.

Pour des mécanismes efficaces d'incitation fiscale et non fiscale

Enjeux :

L'aptitude d'un pays à lutter contre la pauvreté, à fournir des services d'éducation, de santé et de protection sociale, et à moderniser son infrastructure dépend de sa capacité à recouvrer efficacement et équitablement l'impôt.

Les concepts qui régissent la fiscalité aujourd'hui en vigueur en Tunisie date de plusieurs dizaines d'années. Elle est le résultat de la grande réforme de 1990 portant entre autres, création de la taxe sur la valeur ajoutée et simplifiant considérablement le système fiscal jusqu'alors caractérisé par des impôts cédulaires complexes. Malgré les efforts de simplification entamés depuis 1990, et même si le système fiscal tunisien apparaît relativement moderne dans sa conception, il est clair qu'il n'a pas su évoluer dans le temps. Il ne respecte pas le principe d'équité fiscale et ne permet pas d'orienter les efforts d'investissement vers les secteurs et activités génératrices d'emplois, et principalement d'emplois bien rémunérés. Par ailleurs, il se distingue par une législation multiple et complexe, une administration fiscale peu efficace et une tendance croissante à la fraude et à l'évasion fiscale. Notre fiscalité reste injuste et complexe.

Une refonte de tout le système fiscal et beaucoup de courage politique s'imposent. Une consultation nationale a d'ailleurs déjà été lancée dans ce sens, dont les résultats définitifs sont attendus en 2014.

Les recettes fiscales représentent environ 60% des ressources du budget de l'Etat. Les recettes fiscales viennent essentiellement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) à hauteur d'environ 20%, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à hauteur d'environ 30% et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur d'environ 30%, le reste (environ 20%) venant d'impôts et taxes diverses.

Parmi plus de six cent mille opérateurs économiques référencés en Tunisie, seulement 54 000 sont éligibles à l'IS et seulement un tiers de celles-ci contribuent aux recettes fiscales du budget de l'Etat. Parmi ce tiers, moins de 1% des sociétés imposées contribuent à environ 60% de ces recettes. Les deux tiers restants des sociétés qui ne contribuent pas à l'impôt, ne paient pas d'IS essentiellement grâce aux incitations fiscales accordés par l'Etat depuis les années 70 mais aussi une partie non négligeable de fraude. En 2014, le montant total des incitations fiscales et financières accordées par l'Etat avoisine les 2 milliards de dinars à mettre en rapport avec les 500 millions de dinars au titre des recettes fiscales de sociétés dans les activités non soumises à autorisation de l'administration.

La vision d'Afek Tounes :

Une Refondation fiscale pour une Refondation Economique : Une Loi refondatrice qui serait à la fiscalité ce qu'a été la Loi 72 à l'économie : Imposer moins pour collecter plus. La transition ne devant pas dépasser 2 ans.

La vision d'Afek Tounes est celle d'une fiscalité juste et équitable qui doit passer par des réformes structurelles profondes. Une concentration résolue sur une poignée de réformes structurelles est suffisante pour imprimer un véritable changement de cap. C'est d'ailleurs ce qu'avait réussi à faire une seule loi, de peu de pages, mais profondément restructurante : la Loi 1972.

Avec l'instauration d'une nouvelle culture du devoir fiscal, et l'élargissement de la population imposable, Afek Tounes recommande la baisse des taux d'imposition des individus et des entreprises. La Tunisie ne peut plus se permettre de faire de l'ajustement fiscal marginal. Les citoyens tunisiens méritent une Loi Fiscale qui refonde la dynamique de l'investissement et de la consommation tout en augmentant la justice sociale et la responsabilité envers l'intérêt général.

Le monde qui gagne est remplit d'exemples, selon une approche globale, et en y apportant quelques innovations, ce modèle est à même de :

- Redynamiser toute l'économie, par une rupture positive et durable.
- Redistribuer les poids entre les acteurs et les sources de richesses de façon plus juste et plus saine.
- Simplifier et responsabiliser de façon majeure nos citoyens.
- Augmenter les recettes de l'Etat, possiblement sans même se soucier de supporter une période de transition.

La caractéristique principale de tout système fiscal est d'être pourvu de très nombreuses imperfections et micro-injustices. Ainsi, les législateurs ont accumulé les incitations, exemptions et régimes spéciaux de toutes sortes.

Afek Tounes propose, par rapport à notre statuquo historique, de :

- Rendre la fiscalité transparente et compréhensible par n'importe qui.
- Simplifier la structure et les taux pour augmenter l'assiette au maximum.
- Inciter tous ceux qui ont du revenu économique à vouloir payer leurs impôts, parce que cela ne vaut plus la peine de prendre le risque de ne pas le faire.
- Faire payer plus ceux qui ont le plus de revenus, et moins, voire symboliquement, ceux qui en ont moins, ou pas assez. En particulier, faire payer plus le revenu du Capital / Patrimoine que le revenu du Travail / Labeur.
- Devenir une fiscalité légale hautement attractive pour les revenus, patrimoines et talents sis à l'étranger

Une Loi acceptable par tous, facilement explicable, immédiatement exécutable, et redonnant du pouvoir d'achat du jour au lendemain à ceux qui en ont perdu le plus.

10 programmes clés :

271. Pour l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), l'objectif recherché est de :

- Renforcer le pouvoir d'achat de la classe moyenne qui s'est appauvrie ces dernières années.
- Récolter plus par augmentation du nombre d'individus imposables (l'assiette).
- Incitations à l'établissement fiscal en Tunisie de citoyens fiscaux aisés/fortunés, soit de nouvelles entrées en devises et plus de dépenses en Tunisie

Ainsi Afek Tounes propose un taux d'IRPP progressif, comprenant tous les revenus y compris les dividendes :

- Jusqu'à 5000 DT annuel un impôt dignité ayant la valeur symbolique de 1DT.
- De 5000 à 7500 Dinars : 2,5%
- De 7500 à 9500 : 5%
- De 9500 à 12000 : 7,5%
- Au-delà de 12000 : 10%

Ainsi une famille de la classe moyenne qui a un revenu de 1000 Dinars par mois ne paierait plus que 30D par mois d'impôt contre 150D aujourd'hui.

272. Rentrer dans l'IRPP ou dans la taxe locative une valeur locative pour le Patrimoine Immobilier inactif (non loué), l'objectif recherché est d'Inciter à l'investissement productif et de combattre le fléau de la fraude fiscale sur les biens loués, rarement déclarés. Sont exclus les résidences principales, secondaires et les monuments historiques.

273. Un Package d'attraction des Compétences Expatriées (Tunisiennes ou étrangères) pour inciter à la venue des locomotives du développement et inverser la dynamique de l'immigration de nos meilleures compétences.

274. Pour l'Impôt sur les Sociétés (IS), nous pensons que l'élargissement de l'assiette imposable à un ensemble plus large de la population et la limitation de l'impact du régime forfaitaire et de l'économie parallèle, passe inévitablement par la mise en place d'un système fiscal avantageux, simple et équitable et non pas par la répression. l'objectif recherché est de :

- Dynamiser l'économie Onshore et Offshore
- Inciter l'Onshore à gagner en productivité du travail et du capital

- De fait, très peu d'acteurs paient des impôts donc il est nécessaire de rendre plus évident / moins cher de sortir de l'illégalité fiscale : ça ne vaut plus le coup de prendre les risques de l'illégalité
- Arrêter le saupoudrage des faux espoirs et les modèles assistés et responsabiliser les acteurs
- Augmenter l'assiette de l'impôt

Les leviers à utiliser sont :

a. Un taux fixe de l'IS de 10% pour toutes les sociétés (Onshore et Offshore) sauf les industries règlementées ou extractrices / consommatrices de richesses naturelles

b. Créer les statuts d'Autoentrepreneur et de Très Petite Entreprise (TPE), qui bénéficie d'un système fiscal simplifié mais équitable Pour qui ne peut se permettre de calculer un Résultat Net, un taux de 1% sur les Actifs ou 2% sur le Chiffre d'Affaires ce qui est équivalent à approximativement 10% d'IS étant donnés les ratios moyens constatés

c. Légaliser toute l'informalité sauf celle qui menace directement la sécurité ou la santé des citoyens ou de l'Etat qu'il faudra combattre.

d. Plus aucune incitation ou exonération fiscale remplacées par des

   i. Package fiscaux pour les 'grands' projets pour en faire des locomotives.

   ii. Packages pour les projets d'économie verte pour inciter à la transition énergétique et la valorisation intelligente du capital naturel.

   iii. Packages pour les projets fortement employeurs de diplômés du supérieur.

   iv. Privilégier les incitations financières directes de l'emploi, de l'employabilité et de la mobilité des cadres et dirigeants pour fluidifier le vrai goulet d'étranglement du développement national et régional : le facteur humain. Que ce soit en termes d'encadrement que de productivité.

   v. Privilégier les entreprises qui mettent en place des plans d'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

e. Incitation majeure à l'entrée dans la légalité et responsabilisation des citoyens économiques et en finir avec les dichotomies (Offshore / Onshore et Formel vs Informel, etc.).

275. Pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), nous avons constaté qu'une partie significative du chiffre d'affaires des entreprises en Tunisie échappe à la TVA. En effet, les entreprises Tunisiennes déclarent un chiffre d'affaires d'environ 80 milliards de dinars, seulement 45 milliards sont assujettis à la TVA. Le reste, soit 35 milliards de dinars est exonéré de TVA (vente aux sociétés totalement exportatrices, environ 20 milliards de dinars et autres ventes exonérées d'environ 15 milliards de dinars). Les comparaisons internationales mettent en évidence que la Tunisie ne réalise pas les recettes potentielles de la TVA. Nous recommandons un taux unique de TVA pour toutes les sociétés avec comme seules exceptions les services publiques tel que la santé publique et le transport public. La vente aux sociétés exportatrices sont soumises à la TVA, tout en sachant que les mécanismes de remboursement restent en place quand cela est justifié (pas de recouvrement de TVA de la société cliente).

276. Assurer l'équité du système fiscal en simplifiant les textes fiscaux. En effet, l'existence de textes fiscaux clairs, explicites, sans piège et respectueux des principes fondamentaux du droit et l'existence d'instructions administratives conformes aux textes réglementaires facilement accessibles par tous, est de nature à accroître le sentiment de sécurité et d'équité fiscales. A contrario, une loi complexe outre l'inconvénient évident de rendre le système difficilement compréhensible ouvre la voie à la fraude et à l'évasion fiscale et alourdit considérablement la tâche de l'administration fiscale ainsi que le coût pour le contribuable du respect volontaire de la législation.

277. Assurer la stabilité de la norme fiscale est un facteur essentiel pour instaurer le sentiment de sécurité chez le contribuable car ce n'est qu'à ce prix que l'on obtiendra une meilleure compréhension et une acceptation de l'impôt. Le système fiscal tunisien étant un système déclaratif, le contrôle fiscal en est un corollaire. Afek Tounesprône la mise en œuvre de procédures équitables de contrôle fiscal. En particulier, les mesures coercitives doivent être abandonnées, par exemple l'obligation de consigner 20% du montant d'impôt réclamé, et ce avant tout recours auprès du Tribunal administratif n'est pas équitable.

278. Simplification drastique de la collecte de l'impôt par la :

a. Déclarations et paiement électronique ou en agence bancaire/agence postale.
b. Réduction des coûts de la collecte.
c. Réorientation du personnel fiscal sur le contrôle et en appui aux fiscalisés.
d. Gains de productivité des acteurs par réduction drastique du coût et temps fiscal.

279. Transparence totale des dépenses fiscales et une évaluation régulière de leur efficience. Le montant des couts fiscaux doit être mentionné dans le Budget de l'État, qui est soumis à l'approbation du Parlement. Par ailleurs, Afek Tounes préconise qu'une commission parlementaire évalue annuellement, l'efficience des avantages fiscaux accordés, afin de permettre au dispositif fiscal d'être en permanence adapté aux besoins réels du pays.

280. Changer radicalement le code de la fiscalité locale, pour doter les municipalités d'une plus grande liberté de d'action locale. En effet, moins de 5% des recettes fiscales sont mises à disposition des collectivités. les moyens alloués aux collectivités locales doivent être arrêtés dans le cadre des lois des finances autour de deux priorités : les zones les moins favorisées et l'encouragement de projets d'investissements dans le cadre de contrat programme.

ANNEXE: QUELQUES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Evolution du Produit Intérieur Brut (2004-2013) :

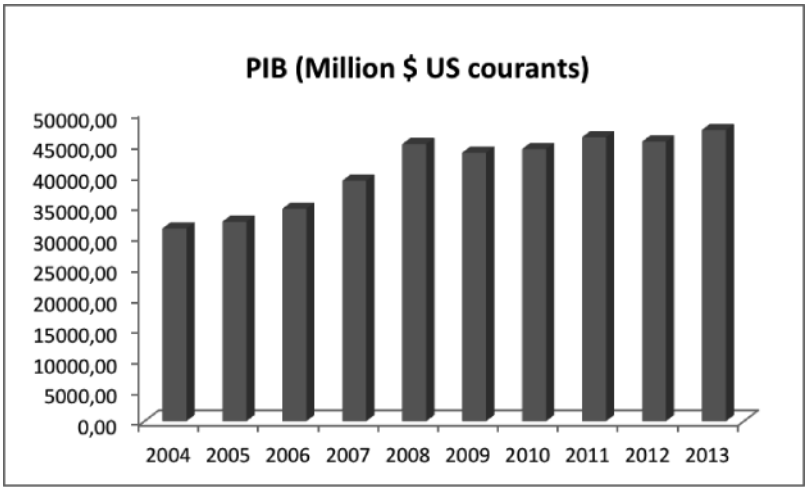

Source: Données de la Banque Mondiale

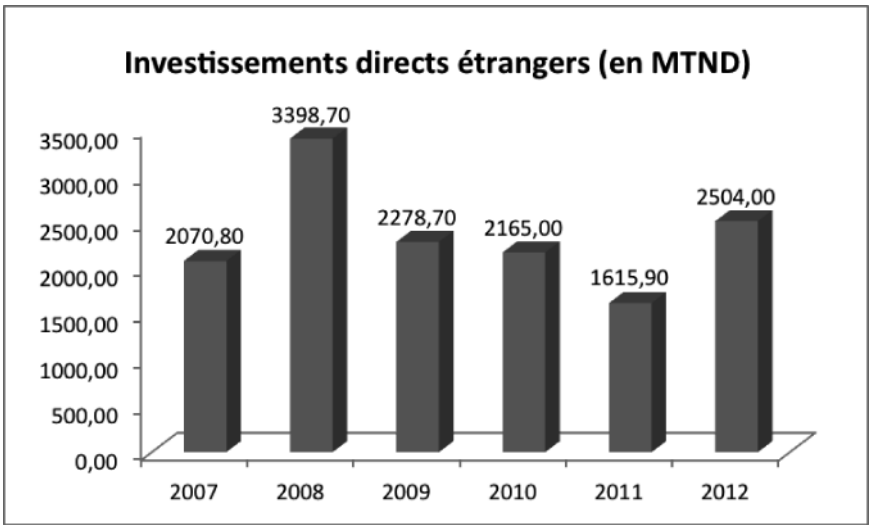

Source: Statistiques de la Banque Centrale de Tunisie

Crédits à l'économie du système financier (2007-2012) :

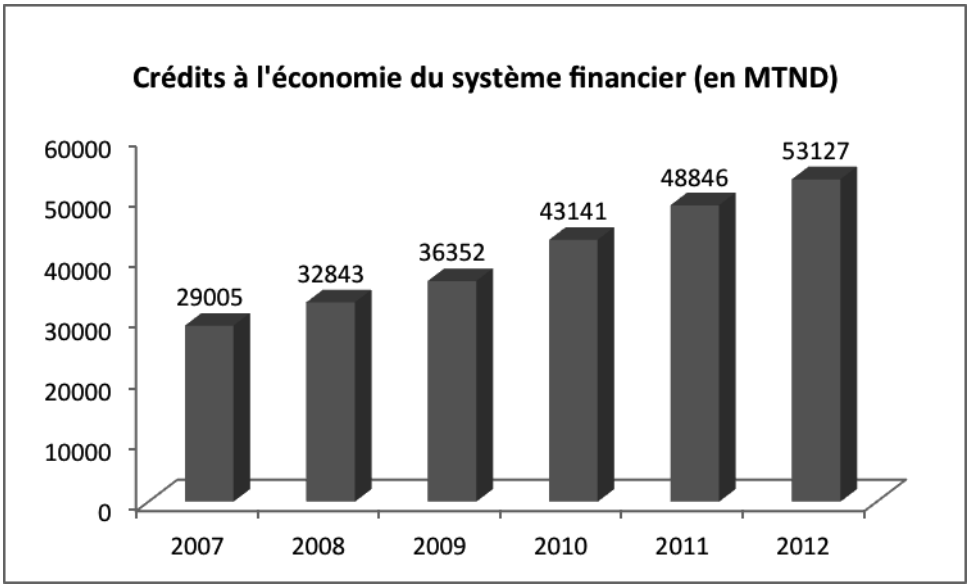

Source: Statistiques de la Banque Centrale de Tunisie

Evolution de la population (2004-2013) :

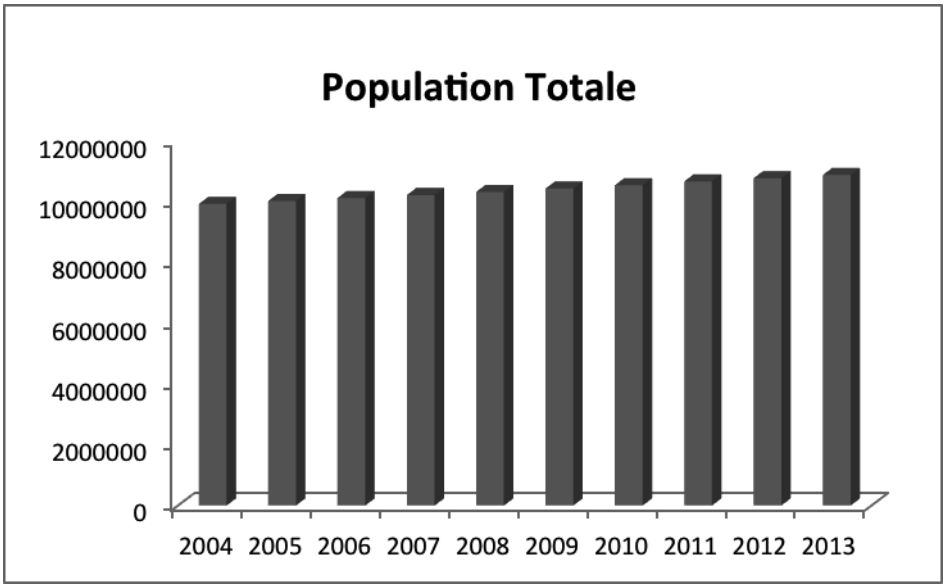

Source: Données de la Banque Mondiale

Espérance de vie à la naissance (2004-2012) :

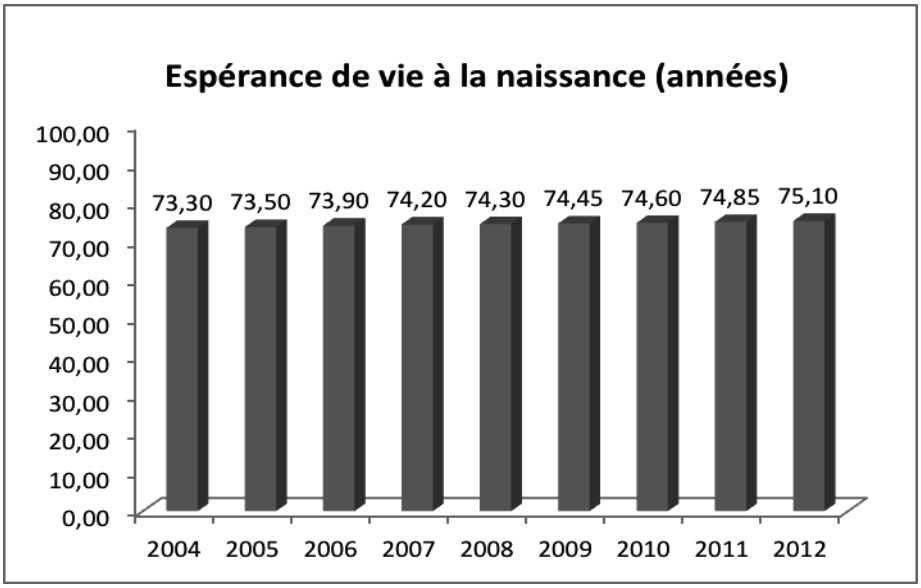

Source: Données de la Banque Mondiale

Taux de scolarisation chez les 6-11 ans :

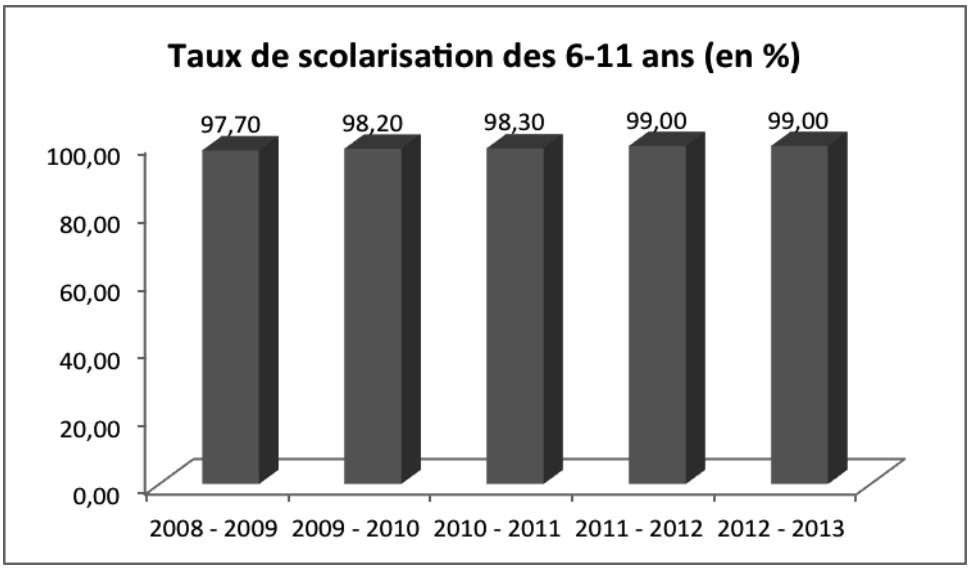

Source: Données de l'institut national des statistiques

Répartition de la population selon le milieu en 2012 :

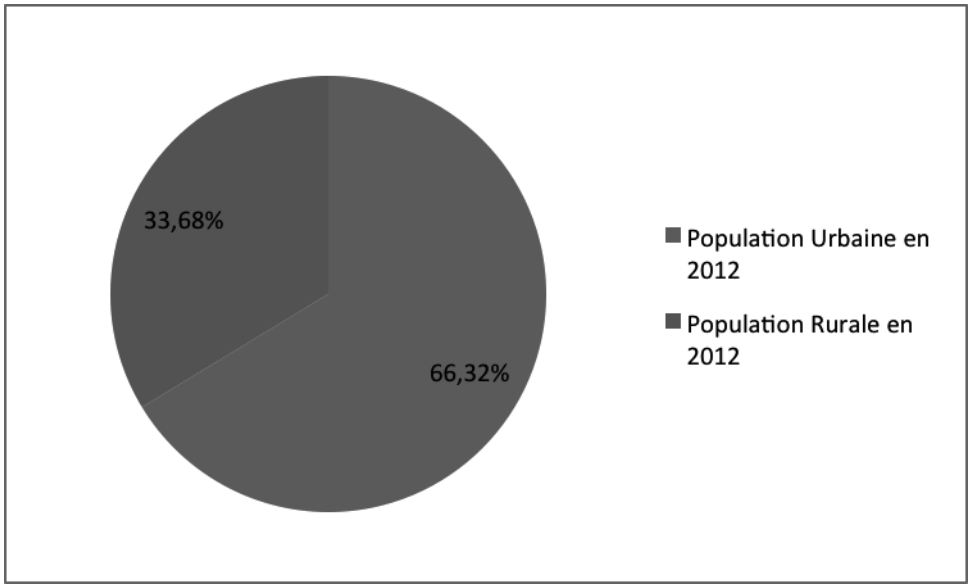

Source: Données de l'institut national des statistiques

Structure de la population par genre en 2011 :

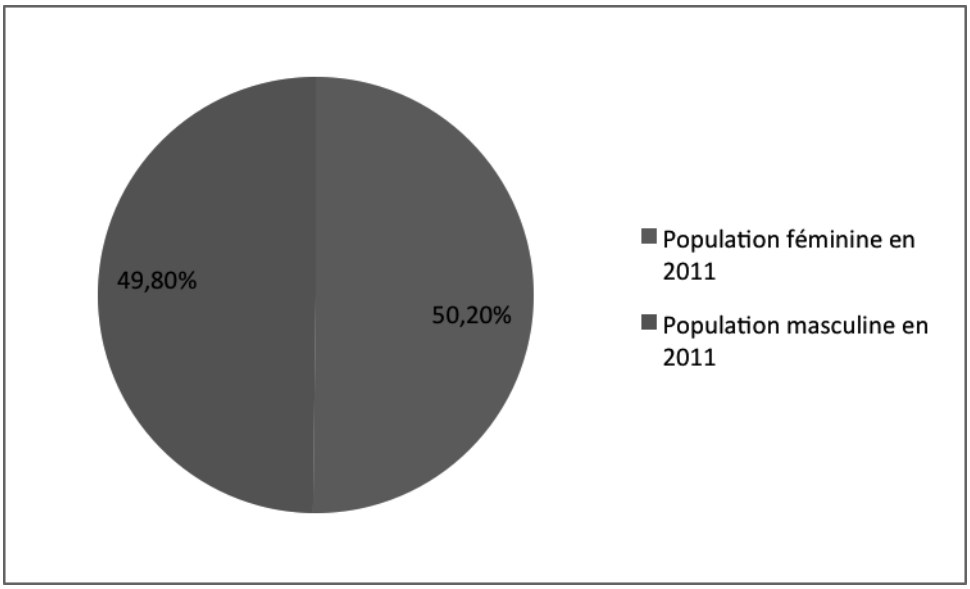

Source: Données de l'institut national des statistiques

Salaire minimum dans le secteur industriel (régime 40 heures) :

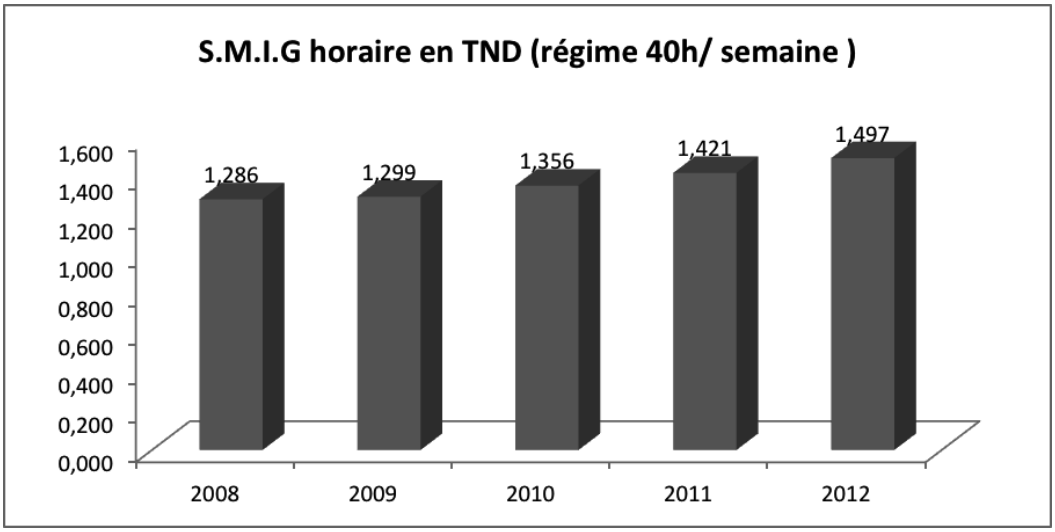

Source: Données de l'institut national des statistiques

Salaire minimum dans le secteur industriel (régime 48 heures) :

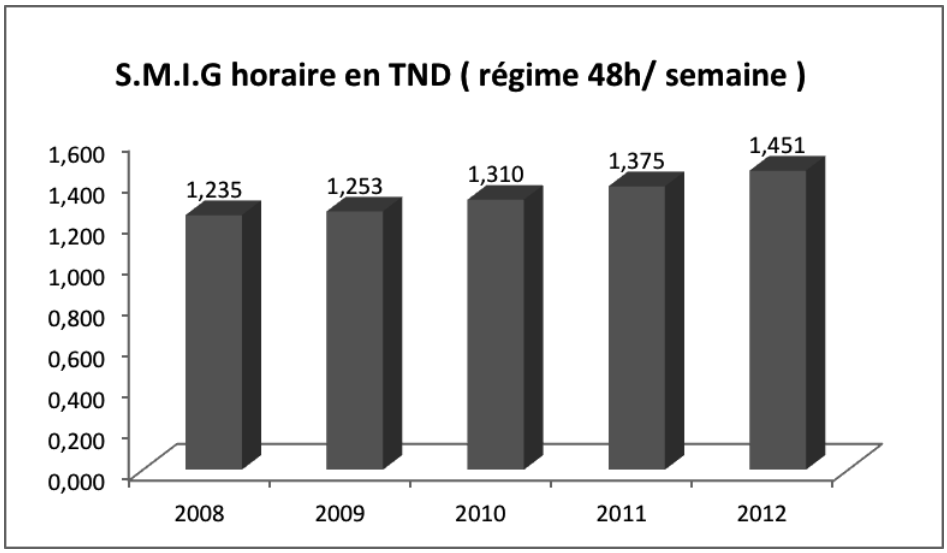

Source: Données de l'institut national des statistiques

Indice de prix à la consommation familiale (2009-2013) :

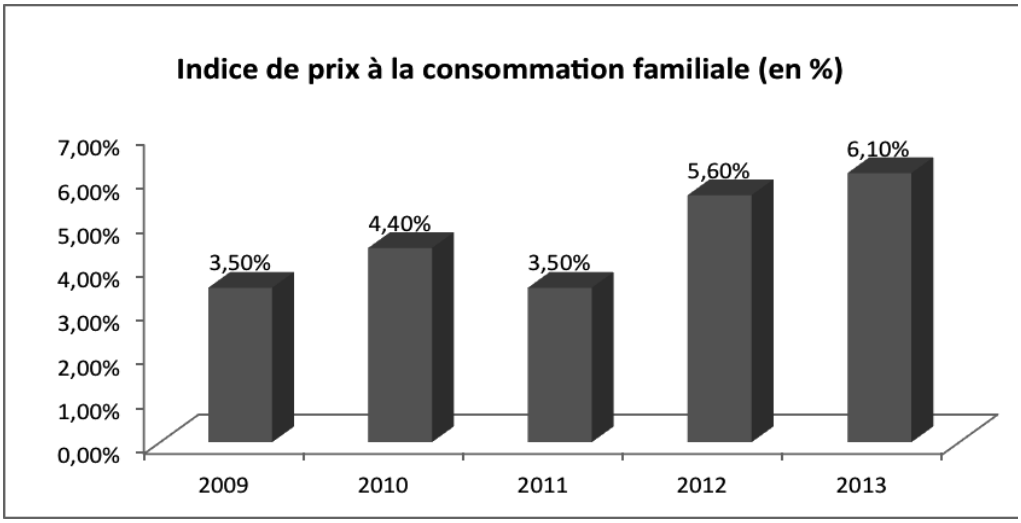

Source: Données de l'institut national des statistiques

Revenu National Brut par habitant (2004-2013) :

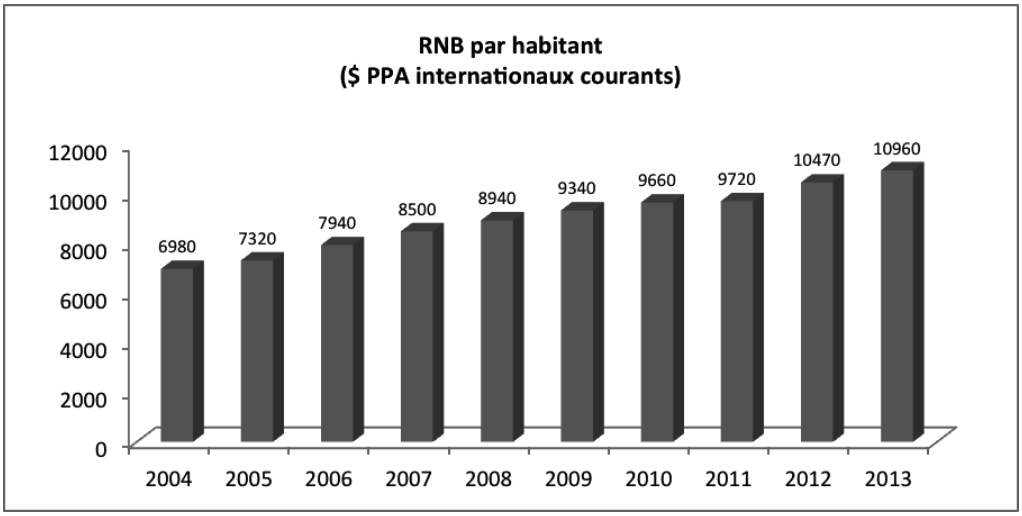

Source: Données de la Banque Mondiale

Taux de chômage trimestriels :

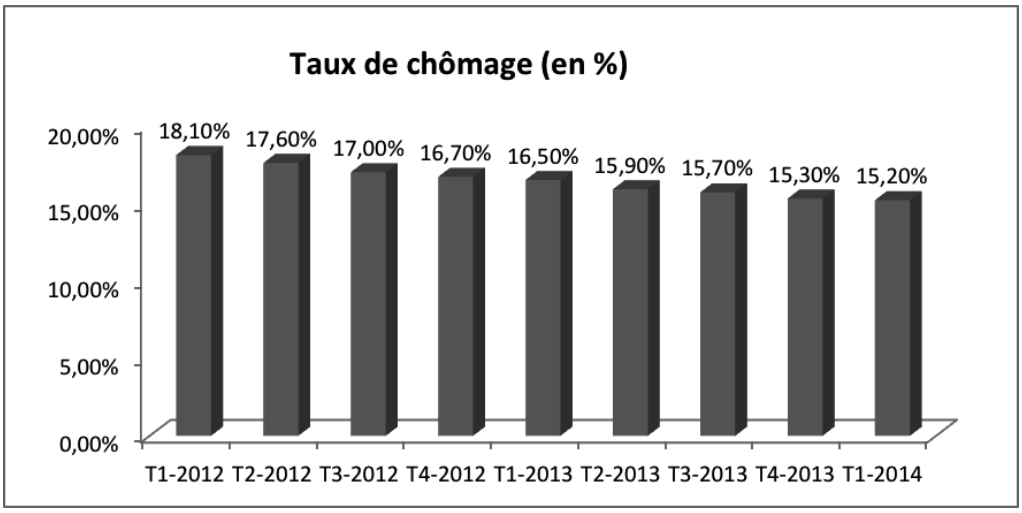

Source: Données de l'institut national des statistiques

Taux de chômage trimestriels des diplômés de l'enseignement supérieur :

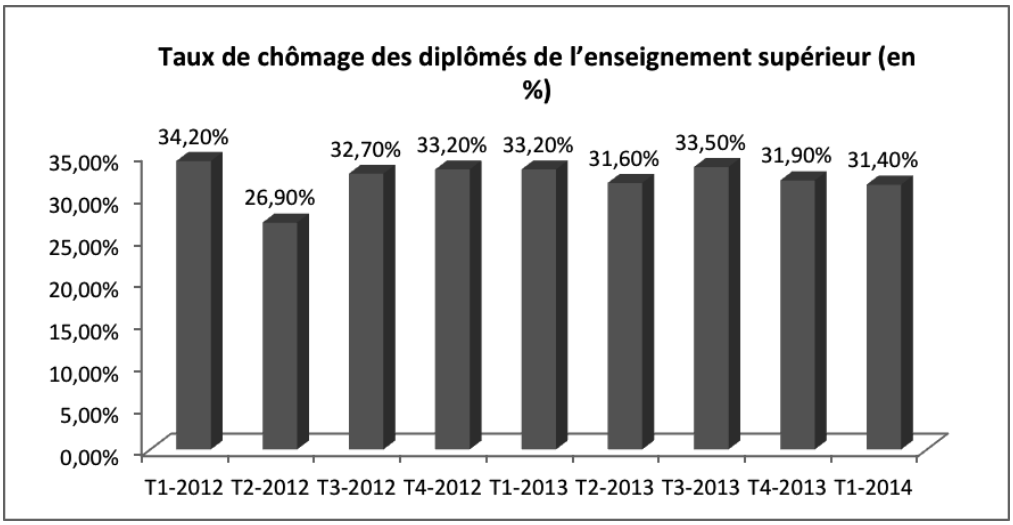

Source: Données de l'institut national des statistiques

Evolution des importations (2002-2013) :

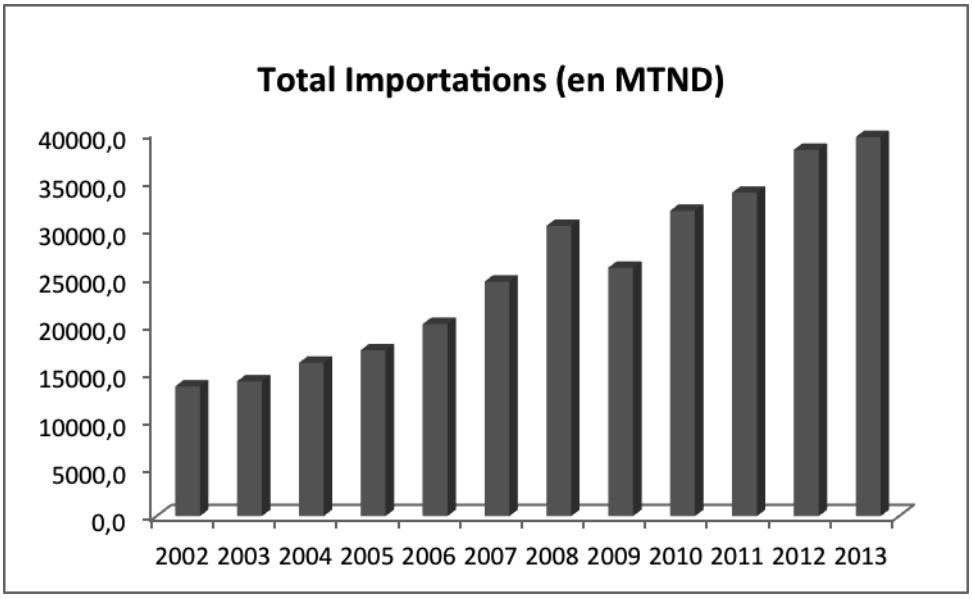

Source: Données ministère des finances

Evolution des exportations (2002-2013) :

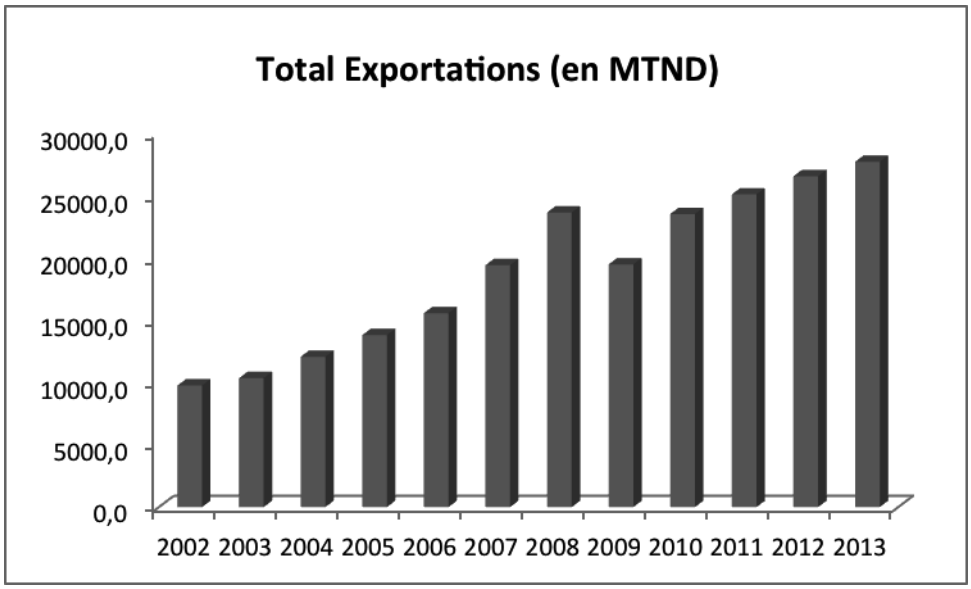

Source: Données ministère des finances

Taux de couverture des importations par les exportations :

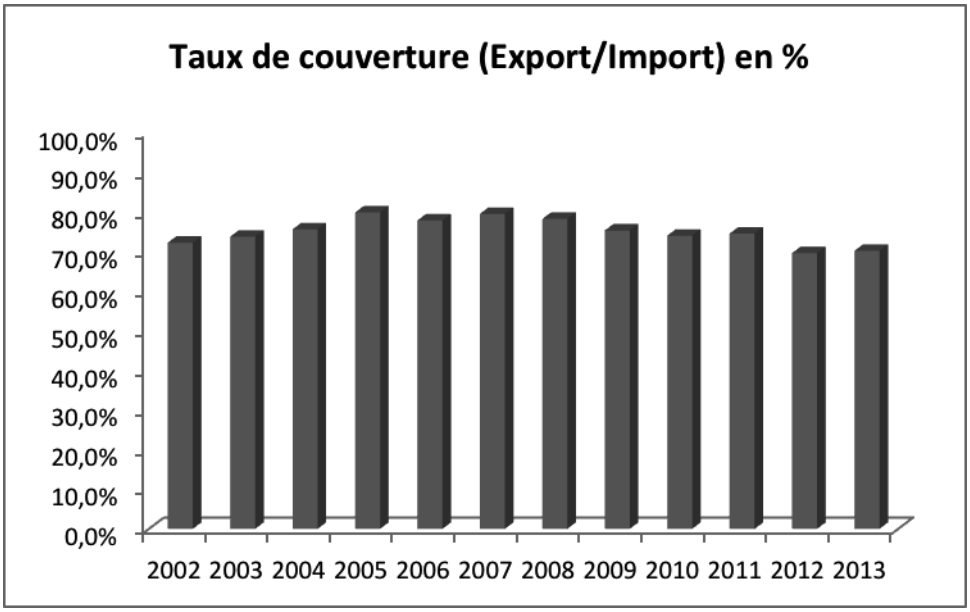

Source: Données ministère des finances

Evolution du déficit budgétaire (2010-2013) :

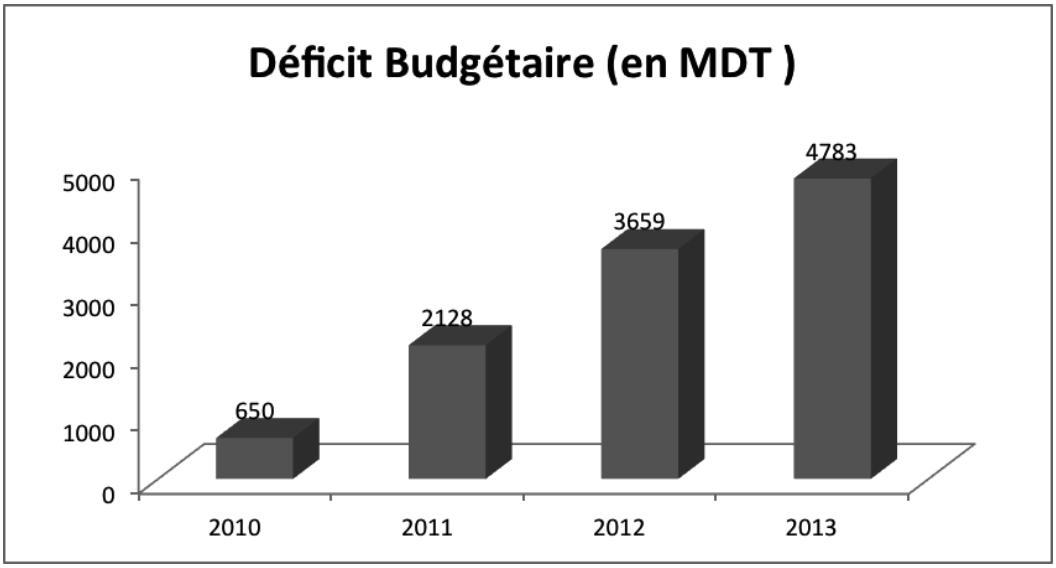

Source: Données ministère des finances

Evolution de la pression fiscale (2010-2013) :

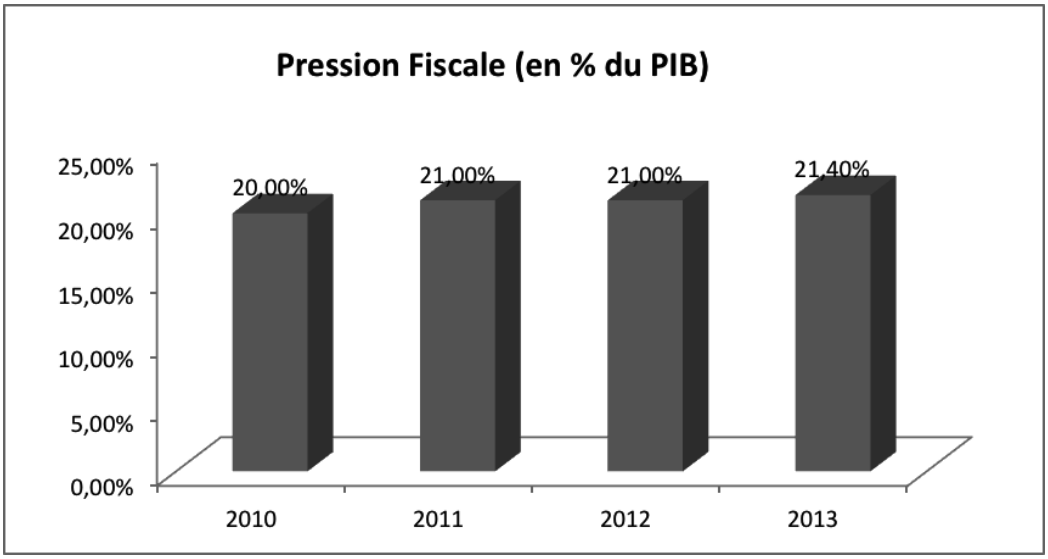

Source: Données ministère des finances

Evolution des encours de la dette publique (en MDT) :

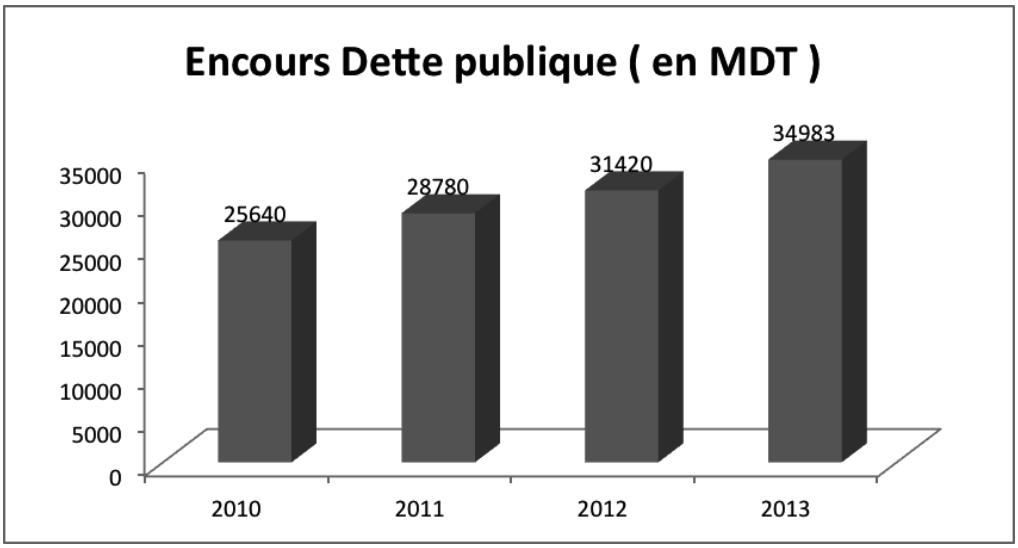

Source: Données ministère des finances

Evolution des encours de la dette publique (en % du PIB) :

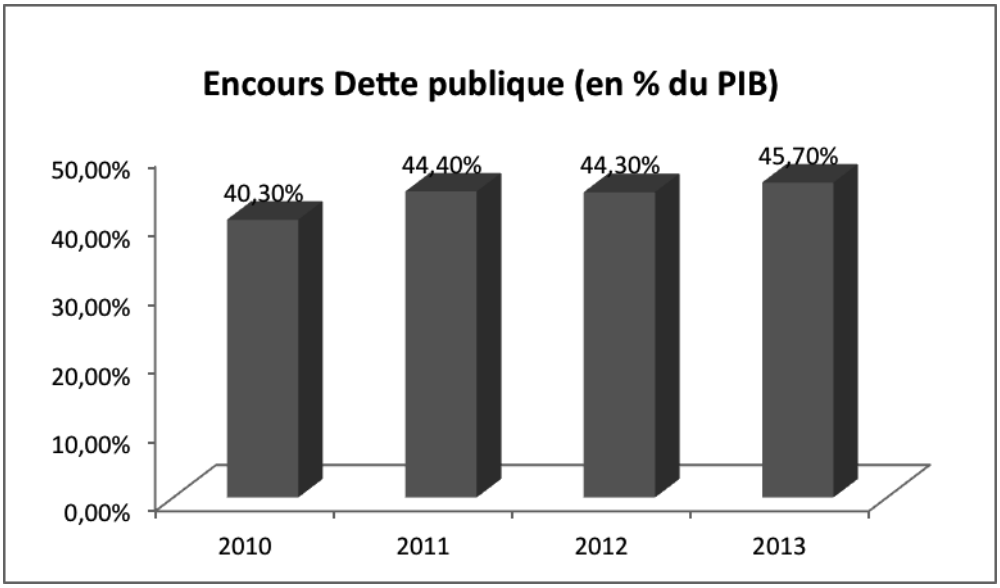

Source: Données ministère des finances

Evolution des dépenses publiques (en MTND) :

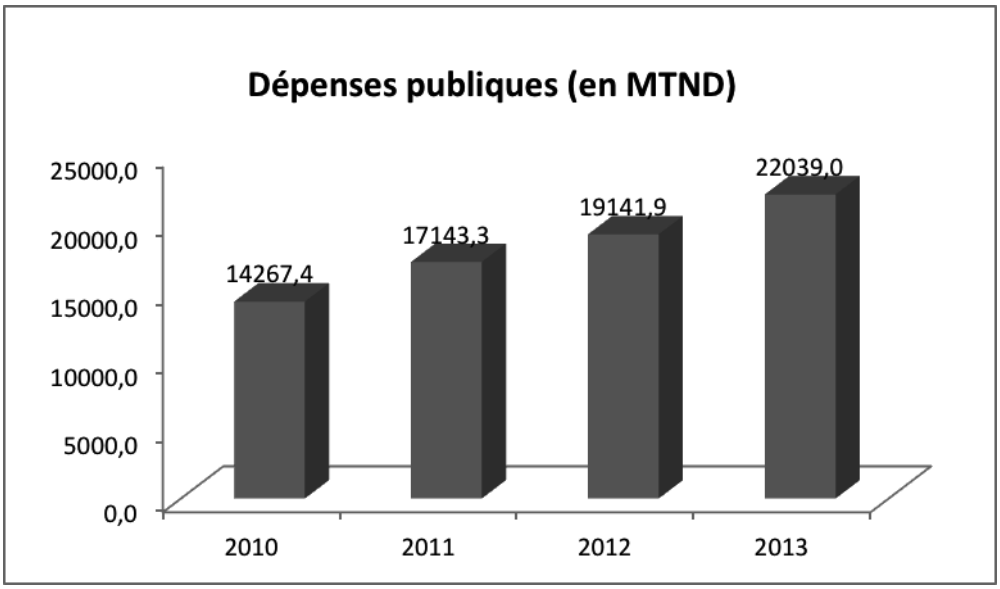

Source: Données ministère des finances

Evolution des dépenses publiques (en %) :

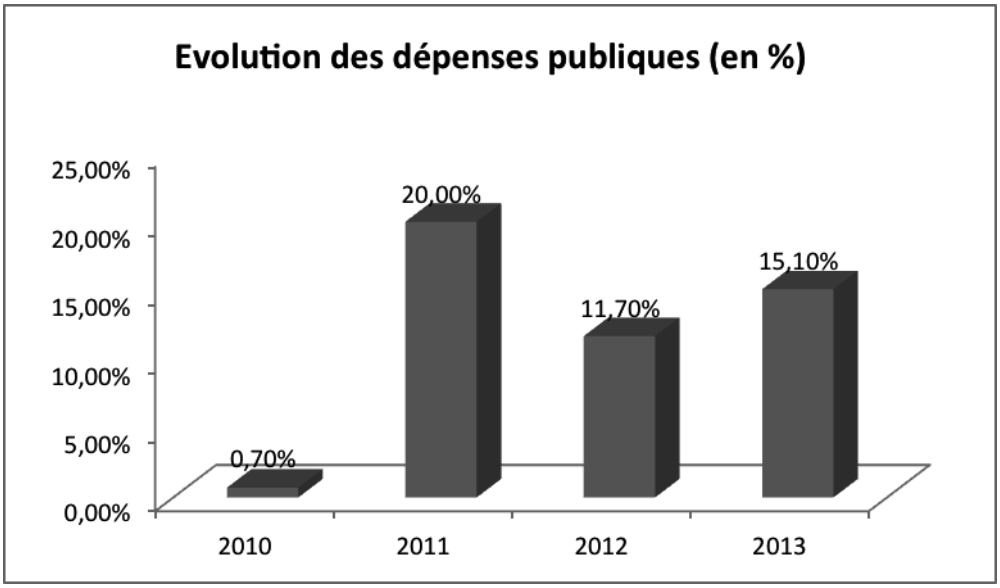

Source: Données ministère des finances

Evolution des recettes fiscales (en MTND) :

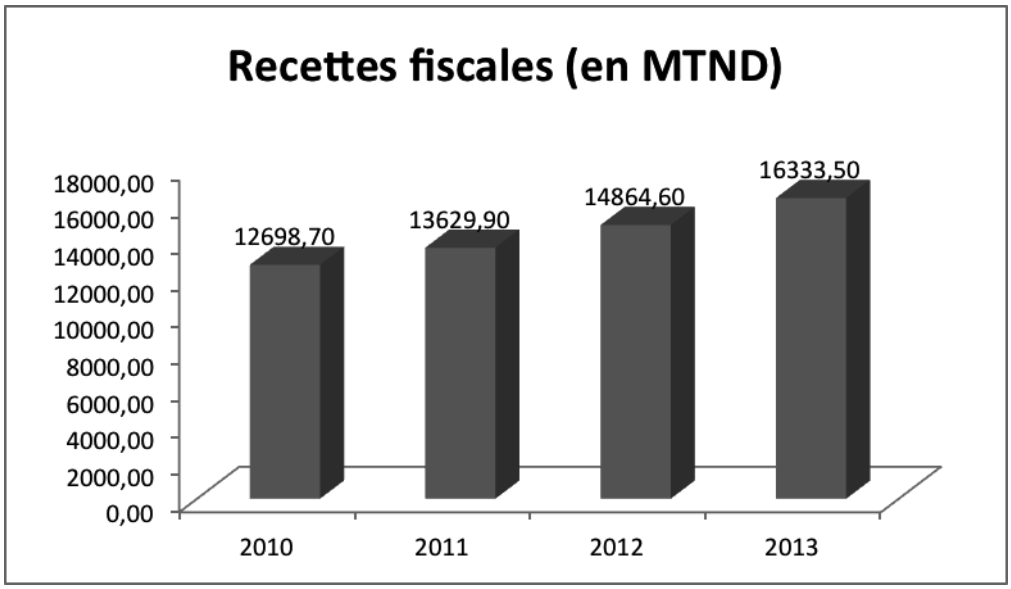

Source: Données ministère des finances

Evolution des recettes non fiscales (en MTND) :

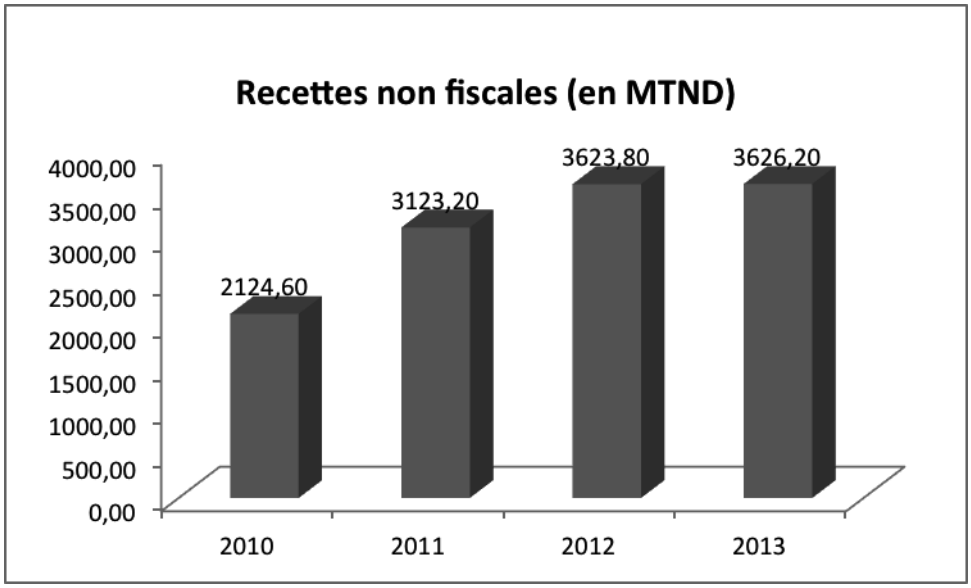

Source: Données ministère des finances